



entrée

Généralités :

accueil
Présentation de l'espèce
Les maladies du pigeon
Histoire du pigeonnier
Histoire du pigeon voyageur
Prolifération des pigeons de ville
Dégâts des pigeons de ville

Moyens de contrôle de sa population :

- moyens barbares
- méthodes douces
- l'azacholestérol
- législation

Le pigeonnier de ville moderne :

- Son histoire en région parisienne
- avantages et inconvénients
- aspects financiers
- aspects pratiques

quelques photos de pigeonniers :

- Boulogne-Billancourt
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny
- Chatillon
- Clamart
- Meudon
- Montrouge
- Paris
- Fontenay-sous-Bois
- Puteaux
- Sénat Paris
- en région parisienne
- en France, à l'étranger

pétition(s) en ligne
livre d'or - vos commentaires
poster un commentaire au livre d'or

CHRONIQUE DES MASSACRES

deuxième semestre 2011

Pensez à utiliser la fonction "rechercher dans
la page" de votre navigateur

Quatrième trimestre 2011

Actualités décembre 2011

Tueries continues.

Le Cateau

Source : site officiel

Bulletin d'information de la ville du Cateau n°23 - novembre-décembre 2011

Publié en décembre

La ville renforce sa lutte contre les pigeons

Parallèlement à sa lutte contre les logements insalubres et les maisons abandonnées, la ville doit faire face à une recrudescence des nuisances causées par les pigeons. Ces volatiles particulièrement présents en centre-ville et dans les bâtisses à l'état d'abandon provoquent des dégâts et **des risques pour la santé publique**. C'est pourquoi la ville va mettre en place, par le biais d'une société spécialisée, une vaste campagne de capture de pigeons. Dans le cadre de cette opération, les services techniques seront susceptibles de prendre contact avec certains propriétaires pour installer des cages dans les immeubles du centre-ville
Coût de l'opération : 4300 €

Carpentras

Source : Site officiel
voir aussi [ici](#)

Un nouveau pigeonnier contraceptif

Publié le vendredi 23 décembre 2011

Un classique de stratégie globale destinée à détruire les pigeons : gazage + faire périr de faim

- captures et gazages massifs en terrain de fond
- installation d'un pigeonnier servant à éduquer à la fois la population, expliquer qu'il ne faut pas nourrir les pigeons, c'est le volet médiation
- organisation de campagnes de rééducation massives et régulières (dans la commune et dans la presse) visant les nourrisseurs et la population pour expliquer qu'on ne doit pas nourrir les pigeons car ils transmettent des maladies, c'est le volet propagande
- le volet répression : Tout contrevenant à l'article 120 du Règlement sanitaire départemental est susceptible d'être verbalisé (de 183 € à 450 €). Vous noterez que les pigeonniers ne servent certainement pas à contrôler la reproduction des pigeons, ou alors c'est la cerise sur le gâteau, comme on dit. Les fabricants de pigeonniers prétendent que leur boîte peuvent abriter 200 pigeons. Ne le croyez pas. En fait très souvent ils ne peuvent héberger au grand maximum que 50 pigeons, vu l'espace très réduit, l'absence d'aération

adaptée, sans compter qu'ils y mettent de l'eau et du blé de mauvaise qualité, souillés par les fientes des oiseaux. Ces cerceaux ne servent qu'à endoctriner la populace : ne pas donner à manger aux pigeons.

40 kg de graines par mois pour un pigeonnier

$40/30 = 1,33$ kg par jour

consommation moyenne d'un pigeon par jour : 30 grammes, soit $1,333/0,03 = 45$ pigeons qui mangent dans le pigeonnier ...

INTOX

Après l'installation fin janvier 2010 d'un premier pigeonnier contraceptif à proximité de la chapelle Notre-Dame de Santé et des berges de l'Auzon, la municipalité a décidé d'en placer un second près de l'Hôtel-Dieu, dans l'impasse de l'hôpital.

Il permet de maîtriser les concentrations des pigeons en ville et de vérifier l'état sanitaire des oiseaux.

La technique utilisée est simple : la première couvée de chaque couple de pigeon est conservée. Les suivantes sont secouées afin de stopper leur développement et laissées en place quelques temps pour que les oiseaux ne désertent pas le nichoir. Ainsi, les pigeons ne mettent à terme qu'une couvée par an, au lieu des 6 ou 8 habituelles.

D'après un récent rapport, la fréquentation du premier pigeonnier est en hausse : l'approvisionnement en graines est passé de 20kg par mois au début de l'hiver, à 40kg par mois aujourd'hui. Ceci est un élément très encourageant sur la pérennité du pigeonnier contraceptif dans le temps. En effet, avec une fréquentation grandissante, il est plus facile pour la Ville de vérifier le bon état sanitaire de ces oiseaux.

De plus, nous avons pu constater une délocalisation de 30% de la population des pigeons du centre-ville vers les berges de l'Auzon. En trouvant facilement à manger et à boire, le pigeonnier devient un lieu privilégié de nidification, ce qui nous permet de faire un contrôle rigoureux des naissances.

L'installation du pigeonnier contraceptif combinée aux captures biannuelles nous ont permis de diminuer par deux la concentration de pigeons sur la Ville. Il y a dix ans, on comptait près de 1200 oiseaux ; aujourd'hui, on en dénombre 600.

Actuellement, la population de ces oiseaux est stabilisée et maîtrisée.

Les captures biannuelles confirment cette baisse de fréquentation : il y a quelques années, 500 pigeons étaient saisis par capture alors que cette année seulement 350 ont été attrapés par capture, les techniques d'appât étant les mêmes.

Les efforts sont à continuer pour réguler le mieux possible cette population, en évitant la multiplication accrue des oiseaux. Pour ce faire, il est nécessaire de combler les ouvertures présentes dans les habitations des particuliers (toits, combles) car ces brèches sont des lieux de prédilection pour les pigeons. Il est également indispensable de ne pas les nourrir afin de ne pas favoriser leur installation. En 2012, la Ville quant à elle programme de mener des travaux de rénovation des bâtiments municipaux pour éviter ces colonisations au sein de son patrimoine bâti.

A CONSULTER

Une campagne rappelle qu'il est interdit de nourrir les pigeons

Publié le samedi 09 octobre 2010 à 15H37 par www.laprovence.com

Pour que le pigeonnier contraceptif soit efficace, il ne faut pas attirer les oiseaux ailleurs

Peut-être les avez-vous croisées. Depuis quelque temps, en centre ville, des affiches jaunes invitent à ne plus nourrir les pigeons. Sur ces publicités, on peut lire le nom des maladies infectieuses et allergiques qui sont véhiculées par les pigeons: "salmonelloses, tuberculose, grippe aviaire? Arrêtons de nourrir les pigeons! "

Une campagne lancée par la mairie pour rappeler aux habitants qu'une ville sans pigeons, sans battements d'ailes, c'est aussi une commune sans fientes et sans dégâts sur son patrimoine architectural. Ainsi, parce que les volatiles sont encore nombreux dans le coeur de la cité et constituent une menace pour les bâtiments publics et privés, mais aussi pour l'homme, la mairie a décidé l'hiver dernier de mieux contrôler cette population.

Avec le concours de la société aptésienne Avipur, un pigeonnier contraceptif a été installé sur les berges de l'Auzon en février 2010. Dans cette cabane en bois, les volatiles disposent de tout le confort nécessaire: graines, eau, casiers recouverts de laine de roche? Ce dispositif écologique, implanté depuis plusieurs années en France, permettra, d'ici à la fin de l'année prochaine, de déplacer la population de pigeons de la zone urbaine vers l'extérieur, mais aussi de mieux réguler les naissances des oiseaux. Problème: la délocalisation des pigeons ne peut se faire si les habitants continuent de les nourrir.

"Depuis septembre, ces affiches ont été posées en centre ville et invitent les gens à ne pas nourrir les pigeons, explique Hervé Bonzom, technicien voirie à la Ville. Ils ont du mal à se délocaliser de certains endroits où ils sont nourris". Effectivement, le pigeon se nourrit au sol. C'est un oiseau diurne, plutôt sédentaire, qui passe le plus clair de son temps dans un rayon de 600 m autour du lieu qui lui sert de refuge. D'où l'intérêt de ne pas l'habituer, en zone urbaine, à s'alimenter dans les mêmes lieux. Pour l'instant, seules ces affiches jaunes, visibles un peu partout dans le mobilier urbain pour information (les "sucettes Mupi"), en appellent au bon sens des citoyens. L'heure n'est pas à la répression, bien sûr, mais nourrir les pigeons est proscrit par la réglementation sanitaire départementale établie par les préfets et qui prévoit en son article 120 qu'il est interdit de "jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les pigeons et sur les voies privées".

"On n'a pas repéré des gens, mais des endroits où les pigeons continuent d'être nourris", poursuit Hervé Bonzom. Le pigeonnier contraceptif est censé influencer l'ensemble des pigeons sur toute la zone nord. Or, les services techniques de la Ville ont remarqué que les volatiles étaient encore nombreux à nicher, près de l'îlot des Versins, rue des Tanneurs, rue Barriot notamment là où des particuliers continueraient à leur donner à manger.

Pour autant, sur la partie Nord de Carpentras, le pigeonnier contraceptif influencerait les oiseaux dans un périmètre boulevard du Nord-château de la Roseraie-chemin du Moulin des Vignes-rue d'Allemand, et commencerait à bien remplir son rôle. "On s'est aperçu que la consommation de graines (25kg par mois) à l'intérieur du pigeonnier s'est accrue, ce qui signifie qu'il y a de plus en plus de pigeons qui viennent y nicher." D'ici à la fin d'année 2011, un deuxième pigeonnier contraceptif devrait être installé, cette fois au sud de la ville. Grâce à cela, la population de pigeons biset, estimée à environ un millier sur Carpentras, devrait considérablement baisser. Pour la protection du patrimoine et l'élimination des risques sanitaires.

Mélanie FERHALLAD (mferhallad@laprovence-presse.fr)

Centre - Vienne

Source : www.lanouvellerepublique.fr

Comment endiguer la prolifération des pigeons ?

Les villes peuvent protéger leur quiétude et leur patrimoine en limitant les pigeons. Leur sélection implique néanmoins des choix d'environnement.

J'habite en ville depuis bientôt trente ans. Mais, je n'ai jamais vu autant de pigeons sur ma fenêtre, en quête de miettes de pain. Je fais souvent un geste pour les animaux, mais le pli est vite pris et ils salissent tout le rebord de la fenêtre! Ma voisine essaie de les chasser avec du poison et m'assure que la ville peut les repousser. Moi, je trouve que cela fait quand même un peu de vie. Qu'ont le droit de faire exactement les services urbains contre les pigeons ?

Mme Mireille T. de Tours

CHRISTOPHE BOUTIN VOUS RÉPOND

Le roucoulement et l'envol des pigeons font partie du paysage urbain. L'abondance de fiente, elle, se range plutôt en nuisance qu'en agrément. Mais, le pigeon, juridiquement est « res nullius » : il n'appartient à personne. Les communes n'ont donc aucune responsabilité. Elles essaient pourtant de les repousser, les limiter, voire les éliminer. Le pigeon biset de nos villes est granivore, et souvent le résultat de croisements entre volatiles sauvages et d'élevage échappés, d'où les différences de morphologie et de plumage. Leurs fientes acides sur rebords et façades sont les mêmes. Si certaines villes suisses vont jusqu'à poser des pics, filets ou fils tendus pour lutter contre la prolifération des pigeons, d'autres testent des dispositifs d'effarouchement électroniques, ultrasoniques ou répulsifs ; aucune n'empoisonne ou ne tire. A Poitiers, la ville capture les pigeons pour éviter leur prolifération, et protéger son patrimoine. 2.000 bêtes ont ainsi été « gazées » en deux ans. A Niort, on a fait en avril 2011, une campagne d'information incitant à ne pas les nourrir. A Issoudun (Indre), la ville a fait appel à l'Entreprise générale d'effarouchement et de fauconnerie (Egef) de Beaumont-Village (Indre-et-Loire), qui a placé des cages de capture. Objectif : réduire la population.

« Le pigeon est porteur de germes pathogènes comme la salmonelle ou l'ornithose », assure Paul Lefranc, le gérant de l'Egef. Après quatre mois de « dé pigeonnisation », il sera fait usage de faucons effaroucheurs, ou pas.

Capter et effrayer ou sélectionner

A Vendôme (Loir-et-Cher), un faisceau de fils électriques attire pigeons, fientes et dégâts. Et on n'a pas encore opté pour la « solution orléanaise » : chaque année 500 sont capturés et euthanasiés, « par dislocation du cou ». A Niort, des oiseaux sont éduqués pour être des « appelants ». Une fois dans le pigeonnier, les oeufs sont stérilisés. Un coût de 15.000 €/an ! A Paris, les défenseurs de la cause des pigeons réclament l'abrogation de l'article 120 du règlement sanitaire de 1979 qui interdit de les nourrir. S'ils mangeaient 30 g de bonnes graines/jour et avaient des pigeonniers, ils gêneraient sans doute moins. Lapalisse dirait même que « s'il y en avait moins en ville, ils seraient plus nombreux en campagne » ! Donc, ne les nourrissez pas forcément ! Prenez plaisir à les entendre roucouler et trouvez la juste mesure entre « ornement » et nuisance. En Slovaquie, on lâche des pigeons pour symboliser la paix et l'union en Europe...

en savoir plus

L'article L. 1311-2 du code de la santé publique sert de base aux règlements sanitaires départementaux : « Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels ». Les contrevenants peuvent avoir une amende de 123 à 183 €, selon les municipalités.

L'arrêté ministériel du 29 juin 2004 autorise « les maires à acquérir auprès des établissements pharmaceutiques vétérinaires autorisés, à détenir et faire utiliser par les services municipaux des médicaments vétérinaires anticonceptionnels destinés à lutter contre la prolifération des pigeons ».

Entreprise générale d'effarouchement et fauconnerie, Moulin de Bréviande, 37460 Beaumont-Village,

tél. 06.08.93.33.70. paul@france-effarouchement.com

Défenseurs des oiseaux : ambassade.des.pigeons@orange.fr ; LPO-Touraine, 148 rue Louis-Blot, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, tél. 02.47.51.81.84. www.lpotouraine.fr; LPO-Brenne, Maison de la nature, 36290 Saint-Michel en Brenne, tél. 02.54.28.11.04.LPO-Vienne, 389 avenue de Nantes, 86000 Poitiers, tél. 05.49.88.55.22. ; vienne.lpo.fr

Saint-Tropez

Source : BOAMP et site de la ville

gestion durable des pigeons du domaine public de la commune.

Annonce publiée le 27 décembre 2011 - BOAMP n° 250B, Annonce n° 146

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Saint-Tropez.

Correspondant : M. le maire, direction de la commande publique za saint-claude, 83990 Saint-Tropez, tél. : 04-94-55-40-95, télécopieur : 04-94-55-40-96, courriel : commande-publique@ville-sainttropez.fr.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Date limite de réception des offres : 17 janvier 2012, à 12 heures.

Renseignements complémentaires : marché à bons de commande dont les données financières sont les suivantes : montant maximum annuel fixé à 25 000 EUR (T.T.C.)

la durée du marché est fixée à un an pouvant être renouvelée deux fois par reconduction expresse.

Retrait du DCE : <https://marches.local-trust.com/ville-saint-tropez> ou direction de la commande publique à saint-tropez.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

page 3

1 MESURES D'HYGIENE, SANITAIRES, VETERINAIRES HEBDOMADAIRES PAR PIGEONNIER :

...

page 4

6 CAPTURE PIGEONS :

- Capture à l'aide d'un canon lance-filet conformément à l'article 120 du règlement sanitaire départemental,
- **Euthanasie des pigeons capturés conformément à la législation en vigueur,**
- Fourniture de graines au Service Environnement pour l'agraissage des volatiles avant la capture.

7 POSE DE FILET ANTI-PIGEONS :

- Fourniture et pose de filet anti-pigeons d'une maille de 50 x 50 mm et de couleur adaptée au support,
- Les filets seront posés sur câble inox tendu, fixés à l'aide de chevilles scellées et chaque maille attachée au câble,
- Les filets devront être garantis 10 ans par le fournisseur.

8 PIQUES REPULSIFS ANTI-PIGEONS :

...

Alençon

Source : [Ouest France](#)

Une association horrifiée par le sort réservé aux pigeons d'Alençon

Publié le vendredi 23 décembre 2011

Le Rassemblement pour le droit à la vie des oiseaux condamne l'utilisation de rapaces.

Des fauconniers se sont chargés ces derniers jours, à la demande de la mairie d'Alençon, d'effaroucher pigeons et étourneaux à l'aide de rapaces. Le Rassemblement pour le droit à la vie des oiseaux, association de protection des oiseaux communs et abondants, réagit dans une lettre ouverte à la ville. Donner des pigeons en nourriture aux rapaces est « un acte de cruauté », dénonce le RDVO qui rappelle : les pigeons doivent être traités comme des animaux domestiques.

Alençon

Source : [Ouest France](#)

Tremblez, pigeons et étourneaux !

Publié le jeudi 22 décembre 2011

Au passage, Xena en attrape quelques uns, que les fauconniers capturent vivants : « On en a attrapé 28 depuis hier ! » s'exclame Jean-François Brault, tandis que, sur son bras, Naica ronronne d'impatience.

...

mais Fabrice tarde. Il n'a pas pu récupérer le pigeon attrapé par son rapace sur toit. Il va donc falloir attendre la fin du dîner de Xena...

Xena et Naica sont deux buses harris utilisées par des fauconniers pour effaroucher les pigeons et étourneaux d'Alençon. A la demande de la Ville.

Reportage

Automobilistes et passants ralentissent sur leur passage, les yeux écarquillés, un poil effrayés. Deux rapaces en ville, ce n'est pas si courant ! Un kilo, 1 m 20 d'envergure, un port de tête altier, de bonnes griffes, le bec puissant et le regard aux aguets... Xena et Naica en imposent. En particulier lorsque ces deux buses harris déploient leurs ailes pour s'envoler. Pour le moment, elles sont solidement tenues sur le poignet de leurs fauconniers, Jean-François Brault et Fabrice Piriou.

La mission du soir : chasser les centaines de pigeons installés sur le toit du palais de justice. Ou plutôt les « effaroucher ». « Le but est de dissuader, pas détruire », précise Jean-François Brault. L'idée : « Créer un climat d'insécurité pour disperser les oiseaux et dégrossir la population. La nuisance, elle est dans le volume. » Et la nuisance, ce sont en particulier les fientes, qui dégradent les monuments et les arbres.

Ambiance médiévale

Pour cibler le toit du palais de justice, direction le château. À travers les couloirs sombres et délabrés de l'ancienne prison, les fauconniers gagnent, à la lampe frontale, le sommet de la tour. Faucons et tour à créneau... Ambiance médiévale assurée !

Fabrice Piriou ouvre son poing, donne une impulsion, et hop ! Libérée, Xena fonce vers le groupe de pigeons, qui s'envolent aussitôt. La buse se pose, attend, puis s'envole à nouveau vers un groupe d'oiseaux, qui tournoient dans le ciel, perturbés. Fabrice Piriou ne la quitte pas des yeux et fait en sorte d'être toujours visible. Il lui montre son gant de cuir, siffle et elle revient sagement. **Et un poussin dans le bec pour la récompenser !** Une clochette accrochée à la patte de l'oiseau permet de le repérer. Au cas où, il porte tout de même un émetteur qui permet de le localiser (voir vidéo).

Pigeons capturés

Comme l'explique Jean-François Brault, « on se met en position près du dortoir 1 h avant la tombée de la nuit », histoire de stresser les pigeons. Et ce plusieurs soirs de suite, pour leur passer l'envie de revenir. **Au passage, Xena en attrape quelques uns, que les fauconniers capturent vivants : « On en a attrapé 28 depuis hier ! » s'exclame Jean-François Brault, tandis que, sur son bras, Naica ronronne d'impatience.** Elle voudrait, comme Xena, fondre à pic sur des pigeons. Alors elle tente de décoller, mais elle est retenue par son maître.

« Les femelles sont un peu têtues. Mais elles sont plus chasseuses. C'est un plaisir, mais c'est aussi un travail. On développe leur instinct de prédateur. » En revanche, la ville n'est pas un environnement naturel des rapaces. « On évite les endroits où il y a trop de circulation, des lignes à haute tension ou des baies vitrées, car on prendrait des risques pour les oiseaux. »

En route pour Courteille, allons chasser l'étourneau ! Jean-François descend, **mais Fabrice tarde. Il n'a pas pu récupérer le pigeon attrapé par son rapace sur toit. Il va donc falloir attendre la fin du dîner de Xena...**

Alix FROISSART

Mulhouse

Source : site officiel
voir aussi [ici](#)

Piégeage des pigeons

Publié en 2011

Le pigeon peut transmettre des maladies et des parasites.

Par ailleurs, cet oiseau génère des nuisances et abîme les bâtiments : accumulation de fientes, bouchage des évacuations d'eau de pluie provoquant des infiltrations...

La Ville intervient en prescrivant des mesures visant la réduction des nidifications et de l'accès à la nourriture (lutte contre le nourrissage sauvage, les dépôts réguliers d'aliments...)

Lambersart

Source : site officiel

Les pigeons:

Publié en 2011

Les pigeons en ville se sont très bien adaptés aux conditions de vie urbaine, y trouvent le gîte et le couvert en abondance, mais posent de réels problèmes de pollution.

Les pigeons font certes partie du paysage urbain, mais leur prolifération entraîne des nuisances. En effet, les déjections des pigeons sont particulièrement corrosives, elles dégradent les façades, toitures...

Une forte concentration de pigeons est susceptible d'entraîner le développement de parasites et de rendre possible la transmission de certaines maladies à l'homme. Ces oiseaux véhiculent plus de maladies transmissibles à l'homme que le rat.

Le pigeon est un animal classé « res nullius » (qui appartient à personne). Juridiquement les communes n'ont donc aucune responsabilité en la matière.

Cependant, la ville de Lambersart est consciente des nuisances occasionnées par les pigeons.

Mais le meilleur moyen de limiter la prolifération des pigeons est d'arrêter de les nourrir. Ce nourrissage a pour conséquence la prolifération de ces volatiles.



La-Ferté-sous-Jouarre

Source : site officiel

DEPIGEONNISATION :

Publié le 18/12/2011

Les pigeons sont capturés dans des cages et éloignés de la ville. Cette action aura lieu deux fois par an, à la mairie, à l'école Duburcq, à l'église et sur demande des particuliers. A titre expérimental, un répulsif électronique ultrasonique a été posé rue Saint Nicolas.

Moissac

Source : www.ladepeche.fr

A cause des pigeons, c'est la douche froide pour les habitants

Publié le 20/12/2011 03:45 | Gauvain Peleau-Barreyre

Oiseaux de malheur ! C'est ce que s'est dit Bernadette Decottignies dans la nuit de vendredi à samedi. Il était 4 heures du matin quand la paisible retraitée habitant boulevard de Brienne a été tirée de son sommeil par la pluie. Ou plus précisément des infiltrations qui gouttaient

sous sa fenêtre. « J'ai dû appeler ma voisine pour qu'elle m'amène des bassines supplémentaires, ça débordait partout dans ma chambre. » Miraculeusement réveillée, Jacqueline la voisine a prêté main-forte. « Il pleuvait chez elle », raconte-t-elle. Et les deux dames savent qui sont les responsables de cette avarie : les pigeons ! Ou plutôt leurs fientes. « Ils nichent sous notre toit et leurs fientes bouchent les gouttières. » D'où une mauvaise évacuation des eaux de pluie et les infiltrations qui en découlent. « Bien sûr que ce sont les pigeons, affirme Bernadette, je les entends sur le toit. On a refait la toiture il y a trois ans et cette année aux premières pluies c'est l'inondation ! »

Un plafond qui s'effondre

Et cette mésaventure de Noël n'est pas un cas isolé. Les premières pluies ont fait l'effet d'une sacrée douche froide à plusieurs habitants. Leurs points communs ? Habiter dans des immeubles du centre ville et avoir des toitures où nichent ces indésirables volatiles. Aux premières loges, l'entrepreneur couvreur Jérôme Jouin est sur le pied de guerre depuis samedi. « Ça n'arrête pas, j'en suis à cinq interventions rien que pour aujourd'hui (hier N.D.L.R.), explique-t-il en vidant des seaux remplis de déjections, je viens de faire une intervention dans un magasin de la rue Malaveille où le plafond s'est carrément effondré. Des cadavres de pigeons s'étaient accumulés et avec la pluie, ça a fait refouler. » Une activité de dépannage qui reste traditionnelle aux premières pluies mais qui cette année prend une importance accrue. « Ça devient assez terrible, concède-t-il, sur les toitures à tuile canal les pigeons passent par en dessous et vont nicher. Après ceux qui ont des tuiles plates ou romanes, il y a moins d'espace pour passer donc moins de problème. » « Et maintenant, ajoute-t-il, les gens m'appellent pour que j'installe aussi des piques anti-pigeons. » Comme le font en ce moment les services techniques de la municipalité sur les rebords du hall de Paris. Un système qu'aimerait voir apparaître Bernadette sur ses rigoles. « Il faut que je me renseigne avec les autres copropriétaires, mais si j'avais un fusil, je les dégommerai ces pigeons ! »

Propagande de la dépêche du Midi

C'est les pigeons et non le mauvais entretien des immeubles, les intempéries, etc.
Les pigeons sont responsables de :
tempêtes, SIDA, cancer, crise économique, etc.

Six-Fours-les-Plages

Source : BOAMP et site de la ville

interventions d'hygiène Dans Les Bâtiments Et Lieux Publics Pour Les Annees 2012, 2013 Et 2014.

Annonce publiée le 14 décembre 2011 - BOAMP n° 241B, Annonce n° 154 - Référence du BOAMP : 11-276297

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Six-Fours-les-Plages.

Correspondant : le maire, hôtel de Ville, Place du 18 Juin 1940, 83140 Six Fours-les-Plages, courriel : secretariat.marches@mairie-six-fours.fr, adresse internet : <http://www.marches-publics.info>.

Caractéristiques principales :

un groupement de commande a été constitué entre la Ville de Six Fours Les Plages, coordonnateur du groupement, et le Ccas de Six Fours Les Plages.

La consultation est établie sur la base d'un cahier des charges commun aux deux entités et donnera lieu à la signature de deux marchés distincts à bons de commandes

les prestations portent sur des interventions de dératisation, de désinsectisation, de désinfections diverses, de dépiégeage ainsi que de suivi, de contrôle et d'entretien d'un pigeonnier

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : marché à bons de commandes dont les montants limites sont les suivants pour chacune des années 2012, 2013, 2014 et pour chacun des membres du groupement :

Part Ville : Minimum : 12 000 EUR (H.T.)/Maximum : 50 000 EUR (H.T.)

Part Ccas : Minimum : 2 000 EUR (H.T.)/Maximum : 10 000 EUR (H.T.)

Refus des variantes.

Marché à bons de commande

durée du marché : De sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2012, reconductible deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Pages 5 et 6

ARTICLE V – Lutte et contrôle des populations de pigeons (et autres oiseaux)

Prestation

La prestation doit lutter contre la présence de pigeons -ou les oiseaux de mer comme les gabians (ou Goéland leucophaé)- sur certains sites de la commune. L'éloignement et/ou la capture seront proposés. Les méthodes ne devront pas être blessantes ou meurtrières.

Mode d'intervention

La protection d'un bâtiment doit être esthétique et respecter l'environnement. La discrétion doit être réelle.

Les traitements possibles sur la commune à prévoir sont :

- La pose de pics évitant ainsi aux pigeons de pouvoir se poser sur les zones à protéger.
- La mise en place d'un filet dans une cour ou une partie inaccessible.
- Une solution globale de gestion des populations, avec la mise en place de pigeonniers ou toute autre méthode permettant ainsi de réguler les peuplements. Elle permet de contrôler la population par la destruction des oeufs et l'utilisation de méthodes contraceptives.
- **Capture par appâtage et piégeage au filet ou capture dans des cages spécialement adaptées.**

La commune souhaite une lutte la plus écologique possible et la **méthode d'effarouchement des oiseaux par la chasse au vol (fauconnerie et rapaces) devra être proposée** et la méthodologie détaillée.

Fréquence

Dans le cadre de l'installation d'un pigeonnier de contrôle des populations, l'entreprise devra étayer sa méthode du nombre de passages annuels et de la méthode idoine en détaillant toute les phases de l'installation et du fonctionnement.

Produits

Tous les produits utilisés devront avoir reçu les agréments ministériels et une fiche technique descriptive complète de chaque produit devra être fournie dans le mémoire technique.

ARTICLE VI – Suivi, contrôle et entretien d'un pigeonnier.

Prestation

La commune a installé fin 2011 un pigeonnier dans un parc du centre ville. Ce pigeonnier est un ensemble bois sur pilier unique auquel on accède par une échelle latérale (hauteur de l'accès environ 2,5 m).

Interventions

Le prestataire doit fournir toutes les informations concernant :
le suivi de la population de pigeons et sa limitation, (gestion des naissances, captures, ...)
les contrôles vétérinaires de la colonie à fréquence semestrielle.,
les mesures d'hygiène et sanitaires de nettoyage et de désinfection réguliers du pigeonnier, intérieur et extérieur (changement régulier des cartons et des casiers, retrait du guano, nettoyage du plancher, désinfection des supports et réservoirs, etc.),
les méthodes d'approvisionnement et d'appâtage,
la méthodologie précise et les rapports mensuels sur une année de gestion du pigeonnier.

Le titulaire doit obligatoirement faire toutes les actions d'ajustement de la population et de maintien de la population dans un bon état sanitaire.

Rapport

Le prestataire remettra tous les mois un rapport sur le fonctionnement du pigeonnier. Ce document devra recenser toutes les actions d'entretien du pigeonnier et de suivi de la population.

Albi

Source : www.ladepeche.fr

Les pigeons souillent les tribunes

Publié le 16/12/2011 03:47 | La Dépêche du Midi

Malgré deux opérations de nettoyage par mois, la mairie ne parvient pas à débarrasser les tribunes du stade Mazicou des fientes de pigeon. Et les spectateurs albigeois râlent.

«Regardez ça ! C'est sûr, ce n'est pas agréable pour les spectateurs », en convient fort bien Philippe Soullisse, agent de maîtrise au service des sports de la ville d'Albi, pointant la rambarde du stade Mazicou constellée de fientes de pigeons. Un problème que nous avait soumis Jean-Claude Bonnet, usager des tribunes de la rive droite : « Honte à la municipalité albigeoise ! écrit ce lecteur de Villeneuve-sur-Vère. La tribune du stade Mazicou n'est rien d'autre qu'un amas de fientes de pigeons, il faut choisir sa place pour s'asseoir ! Impossible de s'appuyer à la rambarde et de marcher en bordure tellement la couche de colombin est épaisse ! »

Et pourtant ce n'est pas faute d'intervenir.

Le service des sports à qui incombe l'entretien des stades d'Albi, vient nettoyer tous 15 jours.

Mercredi, une équipe était encore à l'œuvre sur la tribune de droite, à grand renfort de raclette, jet d'eau et désinfectant. Les crottes tombent à l'aplomb du bord du toit où les volatiles se positionnent, et souillent les escaliers d'accès, l'allée et le premier rang de places. Ce fléau est permanent et «difficile à régler, regrette Philippe Soullisse.

Les pigeons sont très nombreux et aiment picorer les graines de la pelouse du stade ; ils viennent de partout ! Il y a quinze jours, une société a installé un piège en haut de la tribune avec un appât ; il fonctionne très bien, on en a capturé une dizaine la semaine dernière, mais c'est dérisoire par rapport à la quantité qu'il y a. »

C.F.

Poitiers

Source : centre-presse.fr

[voir aussi ici](#)

C'est vous qui le dites - Ode aux pigeons

Publié le 14/12/2011 05:29

Sylviane Thinon ne comprend pas qu'on veuille éradiquer les pigeons ou réduire leur nombre dans les villes. Elle le dit et l'écrit, même!

Je voudrais réagir à l'article fait en autre sur la nuisance des pigeons.

Un pigeon est au départ un oiseau et les oiseaux sont des animaux comme nous les hommes... Leurs déjections représentent aux yeux de certains des monstruosité. Mais nos poubelles à nous? Nous ne valons pas mieux qu'eux.

Quand j'allais au centre-ville petite, je les voyais sur la place du marché Notre-Dame et on leur donnait un peu de pain. C'était pour nous, enfants, des moments merveilleux, mais désormais, Stop! On ne doit pas nourrir les pigeons sous peine d'amende! Alors tous nos plaisirs d'enfants et d'adultes sont désormais anéantis par les lois, les décrets, les amendes... A l'époque, on ne parlait pas des soi-disant maladies transmises par les pigeons. Il y a de la désinformation là-dessous.

Une collègue m'a parlé de la belle place blanche de Poitiers-Centre: « Oh la la, ça doit faire tâche. » Il paraît que les cafetiers en ont marre d'avoir des fientes dans les plateaux ou sur les tables. Alors solution radicale, éradiquer les pigeons, mais à force de tout supprimer, de vouloir tout aseptiser, notre avenir ne sera certainement pas aussi sain qu'il l'était y a quelques dizaines d'années.

Je reconnais que c'est pas top les fientes de pigeons, mais si les pigeons sont sur Poitiers, c'est qu'ils y trouvent de la nourriture et des habitats. De plus, ils sont utiles car ils mangent les insectes. Que vont faire les cafetiers si, à la place des pigeons, on trouve des moustiques? Je pense que les clients apprécieront moins. Si on vire les pigeons, ce sont d'autres animaux qui vont proliférer comme les rats ou autres oiseaux. Les

pigeons trouvaient les villes en mangeant tout ce qu'ils trouvent, y compris les saletés des autres animaux et les nôtres. La solution est de limiter le nombre de pigeons? Beaucoup se sont déjà penchés sur le problème mais en attendant il n'y a pas de bonne solution. Les pigeons sont près des hommes depuis si longtemps, on en trouve même sur des peintures. Il n'y a pas si longtemps qu'on parle d'eux en parasites... »

Issoudun

Source : [La Nouvelle République](#)

La cause des pigeons bien défendue

Publié le 13/12/2011 05:29

L'annonce d'une campagne de « dé pigeonnisation », à Issoudun, a suscité une avalanche de réactions d'internautes.

La plupart des mails reçus relayent la même lettre, écrite par le président de Rassemblement, pour le droit à la vie des oiseaux, une association de protection animale. Ce courrier dénonce en particulier les méthodes employées par l'entreprise chargée de la « dé pigeonnisation ». Elles sont jugées « cruelles et inacceptables ». Se référant à une « recherche scientifique menée en Suisse par l'Université de Bâle, entre 1988 et 1992 », les auteurs de la lettre estiment que « l'industrie de la lutte anti-pigeon a toujours su que la mise à mort des oiseaux, comme méthode de contrôle, augmente la taille des populations et non la réduit [...] ». Tuer les pigeons est contre-productif. Les " dé pigeonneurs " n'ont pas intérêt à proposer des solutions vraiment durables et efficaces, car s'il n'y avait plus de problèmes de pigeons, ils mettraient la clef sous la porte. » Les défenseurs proposent une autre méthode globale, privilégiant, entre autres, une « contraception chimique » interférant sur le taux d'éclosion.

D'autres internautes - extérieurs à la région Centre pour la grande majorité - appellent à « plus d'humanité » pour « ces animaux sans défense » et militent pour « une stérilisation plutôt qu'un massacre ». « Le problème réside moins dans le fait de limiter le nombre (toujours constant) de ces animaux, mais plutôt comment on s'en débarrasse : ils sont capturés dans des cages durant plusieurs jours et laissés là sans eau ni nourriture jusqu'à ce que mort s'en suive », écrit ce lecteur. Un autre demande à la Ville de « bien vouloir gérer les populations de pigeons bisets autrement. On y arrive avec les poules, c'est quand même étrange que certaines municipalités continuent d'exterminer cette espèce admirée de Darwin et des scientifiques. »

Troublant

« Pourquoi s'occuper d'animaux avec toute la misère du monde ? interroge pour sa part cet internaute. Mais parce qu'on n'a pas de coeur pour un animal ou pour un humain : on a du coeur tout simplement. » Certes. Chacun est également libre de se mobiliser pour la cause qu'il estime juste. Et il ne s'agit surtout pas d'opposer une cause à une autre. Reste que la vague d'indignation suscitée par la campagne de « dé pigeonnisation » est singulière. La Nouvelle République se fait très régulièrement l'écho de situations de grande détresse vécues par des familles ou des personnes isolées. Aucun de ces articles n'a jusqu'à présent suscité une telle chaîne de révolte et de solidarité. Une réalité pour le moins troublante. Et dérangeante. Le débat est clos.

M.R.

fénery

Source : www.lanouvellerepublique.fr

La mairie ne paie pas pour les pigeons

Publié le 12/12/2011 05:24

Il a beaucoup été question des pigeons et de leurs nuisances, à l'occasion du dernier conseil municipal de Fénerly. Un habitant de la rue de la Poste a en effet dressé un constat des dégâts occasionnés par plusieurs dizaines de pigeons sur sa propriété. Il a présenté la facture de réparation de sa toiture et demandé l'élimination des volatiles ou des mesures pour limiter leurs nuisances. La municipalité constate ce même genre de problèmes dans le clocher de l'église, mais n'est pas en mesure de les résoudre. Le conseil a délégué sa responsabilité quant aux nuisances créées par les oiseaux sur les bâtiments privés.

Puget-sur-Argens

Source : site officiel
voir aussi [ici](#)

Avis d'attribution

Publié le 4 novembre 2011

Marché de location d'un pigeonnier, avec gestion et régulation des naissances des pigeons.

Nombre d'offres reçues : 2.
Attributaire : Société SOGEPI-SERVIBOIS ; ZA de la Liberge ; 72610 BERUS.
Montant : 48 803,57 e HT.
Date d'attribution : le 3 novembre 2011.

Cerizay

Source : <http://www.cerizay.fr>

Capture de pigeons

Publié le 09/12/2011

Quand : 15.12.2011

Où : Centre-Ville - CERIZAY

La municipalité va engager une campagne de capture de pigeons. Des groupes de pigeon ont décidé de nicher en centre-ville, et plus particulièrement autour de l'église.

Leur nombre trop important provoque plusieurs problèmes : dégradation du patrimoine bâti (plus particulièrement l'église et ses vitraux), nuisance, déjection de fiente...

Plusieurs pièges vont être posés dans l'église et en centre-ville, afin de capturer ces espèces. Il est interdit d'abattre les pigeons, c'est pourquoi ces derniers sont capturés vivants. C'est une entreprise vendéenne spécialisée dans ce domaine d'intervention de capture d'animaux nuisibles, qui installera les différentes cages, qui resteront pendant plusieurs semaines.

Levallois

Source : BOAMP et site de la ville

effarouchement de volatiles, capture de pigeons, collecte de volatiles morts, entretien de pigeonniers, opérations 3d

Publié le 6 décembre 2011 - BOAMP n° 235B, Annonce n° 183

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Levallois.

Correspondant : le maire, hôtel de Ville, Place de la République, 92300 Levallois, tél. : 01-49-68-30-00, télécopieur : 01-47-59-03-96, courriel : marches@ville-levallois.fr, adresse internet : <http://www.ville-levallois.fr>.

Caractéristiques principales :

le marché a pour objet l'effarouchement de volatiles, la capture de pigeons, la collecte de volatiles morts, l'entretien des pigeonniers ainsi que les opérations de dératisation, désourisation et désinsectisation (3d), pour l'ensemble de la commune de Levallois. Il s'agit d'un marché à bons de commande pour les lots n° 1 et n° 3 et à prix forfaitaire pour le lot n° 2

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

lot n° 1 : Effarouchement de volatiles et capture de pigeons

ce lot concerne les interventions ponctuelles liées à la capture, l'enlèvement et le transport de pigeons et d'autres espèces d'oiseaux, ainsi que le ramassage de volatiles morts. Les interventions s'effectuent sur l'ensemble du territoire de la commune de Levallois, aussi bien sur la voie publique qu'à l'intérieur des bâtiments municipaux, des squares, des parcs et jardins.

Lot n° 2 : Entretien des pigeonniers

ce lot est destiné, dans le cadre de la limitation des populations animales à risque, à la gestion et l'entretien des deux pigeonniers et de la colonie de pigeons, situés sur la commune de Levallois. Les prestations hebdomadaires de maintenance (personnels qualifiés en pension animalière) des pigeonniers et de la colonie de pigeons s'effectuent sur une durée de 12 mois, (soit 52 semaines par an) et comprend :

- l'approvisionnement en nourriture et en eau des volatiles,
- la gestion des oeufs et l'enlèvement des cadavres,
- le nettoyage et la désinfection des lieux,
- la mise en place d'une fiche d'entretien hebdomadaire par pigeonnier.

Les prestations ponctuelles de capture en vue de la réintroduction de pigeons seront réalisées gracieusement.

Lot n° 3 : Opérations 3d (dératisation, désourisation, désinsectisation)

ce lot est destiné, dans le cadre de la limitation des populations animales à risque, à la dératisation, à la désourisation et à la désinsectisation, sur le territoire communal. Ce lot comprend également la démoustication des parcs, squares et jardins municipaux. Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

ARTICLE 3- DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans le respect des dispositions de l'article 16 du Code des Marchés Publics, le marché pourra ensuite être reconduit expressément à l'initiative de la Ville et par lettre recommandée avec accusé de réception, pour une période annuelle et ce, dans la limite maximale de 3 fois.

...

5.1 – Descriptif des prestations

Lot n° 1 : Effarouchement de volatiles et capture de pigeons

Ce lot concerne les interventions ponctuelles, effectuées à la demande de la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux et liées à la capture, l'enlèvement et le transport de pigeons, l'effarouchement de goélands, d'étourneaux et d'autres espèces d'oiseaux, ainsi que le ramassage de volatiles morts.

Les interventions s'effectuent sur l'ensemble du territoire de la commune de Levallois, aussi bien sur la voie publique, qu'à l'intérieur des bâtiments municipaux, des squares, des parcs et jardins.

Les prestations sont les suivantes :

Dépigeonisation :

deux agents-captateurs qualifiés seront présents par intervention, accompagnés d'un agent de la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux qui indiquera les différents lieux de captures. appâtage au préalable, capture au lance-filet mécanique, enlèvement et transport des pigeons dans un véhicule adapté, euthanasie des volatiles à l'aide d'un caisson à CO2 (conformément aux dispositions de l'Article 276 du Code rural et 521-1 du Code pénal, concernant la mise à mort immédiate, procédé ne provoquant pas de souffrance). Cette opération pourra être contrôlée, quel que soit le lieu, par un agent de la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux, des Services

Vétérinaires, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, afin de suivre son bon déroulement, égarissage et incinération, fiche de capture avec date, lieu d'intervention, nombre de pigeons capturés, observations diverses.

Effarouchement de volatiles :

les opérations d'effarouchement seront réalisées par un personnel qualifié, en présence d'un agent de la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux, avec un matériel adapté et homologué, acoustique.

Collecte des volatiles morts :

la société retenue aura pour charge la collecte des volatiles morts (pigeons, canards, cygnes ou autres) sur l'ensemble de la commune de Levallois.

Chaque intervention comprend le déplacement, le ramassage, l'incinération des cadavres ou bien leur mise à disposition à la Direction Départementale des Services Vétérinaires (selon les recommandations de la Préfecture des Hauts-de-Seine, concernant les mesures complémentaires sur « l'influenza aviaire », maladie animale affectant les oiseaux).

L'entreprise mettra à la disposition de la Ville, les spécialistes, les véhicules adaptés ainsi que les équipements de protection sécurité (combinaison jetable, botte facilement lavable, gants en latex, lunettes de protection, sacs plastique étanche et fermé hermétiquement pour les oiseaux, etc.), relatifs au risque du virus H5N1 (grippe aviaire).

Une fiche de ramassage sera fournie à la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux, indiquant la date, l'heure, le lieu d'intervention, l'espèce de volatiles et observations diverses.

Lot n° 2 : Entretien des pigeonniers

Ce lot est destiné, dans le cadre de la limitation des populations animales à risques, à la gestion et l'entretien des deux pigeonniers et de la colonie de pigeons, situés sur la commune de Levallois, sous la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux.

Ces pigeonniers se situent :

Parc de la Planchette
Parc Youri Gagarine

Les prestations hebdomadaires de maintenance (personnels qualifiés en pension animale), des pigeonniers et de la colonie de pigeons s'effectuent sur une durée de 12 mois, (soit 52 semaines par an) et comprend :

l'approvisionnement en nourriture et en eau des volatiles,
la gestion des œufs et l'enlèvement des cadavres,
le nettoyage et la désinfection des lieux,
la mise en place d'une fiche d'entretien hebdomadaire par pigeonier détaillant :
le lieu et la date et l'heure de l'intervention
le nombre de pigeons présents dans le pigeonier
le nombre de pigeons présents aux alentours
le nombre d'œufs présents et leur gestion,
observations diverses.

Des contrôles d'inspection pourront être effectués par la Direction de la Prévention des Risques Sanitaires et Environnementaux, et des associations de protection d'oiseaux pourront être présentes afin de constater le bon fonctionnement de ces pigeonniers.

Les prestations ponctuelles de capture en vue de la réintroduction de pigeons seront réalisées gracieusement.

Issoudun

Source : [La Nouvelle République](#)

Des pigeons en surnombre devenus envahissants

Publié le 07/12/2011 05:36

Halte aux pigeons. Devant leur prolifération, la Ville a fait appel à une société spécialisée. Sa mission : réguler la population de volatiles en centre-ville.

Le fléau n'est pas propre à Issoudun. De plus en plus de villes subissent les nuisances de populations de pigeons en constante augmentation. Plusieurs entreprises du secteur se sont également attaquées au problème face aux risques sanitaires liés à cette prolifération.

« Le pigeon est porteur de germes pathogènes. Certaines de ces maladies sont transmissibles à l'homme comme la salmonelle ou l'ornithose », confirme Paul Lefranc, gérant de l'Entreprise générale d'effarouchement et de fauconnerie (Egef), basée en Indre-et-Loire.

Cette fois-ci, c'est la Ville elle-même qui entreprend une campagne de « dé pigeonnisation ». Les nuisances ne s'arrêtent pas à la question sanitaire. Le surnombre est source de dégradations diverses sur les édifices. « Avec leurs griffes, les pigeons finissent par provoquer de petites saignées dans la pierre. Il y a aussi le problème de l'acidité des fientes, très nocives ; la présence des plumes et des éventuels cadavres dans les gouttières, etc. », résume M. Lefranc.

Un arrêté municipal daté du 2 décembre confie la mission à son entreprise spécialisée dans cette activité depuis une trentaine d'années. Les opérations ont débuté cette semaine par la mise en place de cages de capture sur plusieurs édifices de la cité. Objectif : réduire la population de ces volatiles - dont le nombre est estimé entre 1.000 et 2.000 - pour arriver à un seuil acceptable. « Il faut savoir que le pigeon de ville est le résultat du croisement des pigeons de ferme et des pigeons voyageurs. Il n'appartient pas à proprement parler à la faune sauvage. Et en ville, il n'a pas de prédateur, d'où sa prolifération », explique Paul Lefranc.

L'aide des faucons

La campagne de dé pigeonnisation va durer quatre mois. Une fois par semaine, l'entreprise viendra relever ses cages. En fonction des résultats, les professionnels compléteront par des opérations de capture et d'effarouchement à l'aide de faucons, prédateurs naturels des pigeons. Par leur présence, ces oiseaux créent un climat hostile pour leurs proies potentielles qui finissent ainsi par déménager. Un premier bilan sera effectué d'ici deux mois. Pour l'heure, la discrétion est de mise. Les cages ont ainsi été positionnées dans des points stratégiques de la ville de manière à être invisibles du sol. Bien qu'effectuée en « totale transparence avec les services de l'État, les services vétérinaires » et la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, ce genre de campagne peine en effet à être comprise du grand public. « Le problème, c'est le surnombre. Il ne s'agit pas de faire disparaître tous les pigeons de la ville, mais bien de revenir à un nombre raisonnable qui rende la

Capbreton

Source : [Sud Ouest](#)

voir aussi [ici](#)

Les pigeons ont désormais leur maison

Publié le 07/12/2011

Afin de lutter contre la prolifération et les nuisances des volatiles, la ville a aménagé un pigeonnier.

Non, ce n'est pas une palombière, ni un poulailler sur échasses. L'étrange cabane en bois installée sur le chemin longeant le Boudigau, de l'autre côté des Allées Marines, s'appelle un pigeonnier. « Nous avons constaté une prolifération de pigeons apportant un certain nombre de nuisances liées aux fientes sur les bâtiments, les espaces publics et chez les privés », raconte le député-maire de la cité portuaire, Jean-Pierre Dufau. Les équipes techniques ont estimé qu'une colonie de 200 à 250 de ces volatiles s'est installée au cœur de ville, un second groupe vivrait autour du parc des sports. À la sacristie de l'église Saint-Nicolas, les dégâts sont sérieux puisque ces oiseaux ont colonisé l'espace entre le toit et le plafond.

D'ici que « le pigeon à la capbretonnaise » devienne une spécialité culinaire locale pour tous ceux qui ne supportent plus leurs déjections (et ont un estomac en acier), il n'y a qu'un pas... Heureusement, la municipalité a décidé de prendre le problème à bras-le-corps, et a tiré d'aile, en installant ce pigeonnier de six mètres au faitage et d'une capacité de 125 nids. « L'idée étant d'essayer de réguler cette population par une action tout à fait acceptée et ne participant pas au mal-être de la bête », continue le premier édile.

Congénères de Niort

Pour résumer, dans cette cabane, se trouvent 15 couples de pigeons extérieurs à la ville. Ils proviennent de Niort, le siège de la société en charge de ce projet. Les oiseaux ont été éduqués à devenir des « appelants ». Enfermés, ils sont nourris et abreuvés pendant un mois et demi. Une fois ce délai écoulé, les portes du pigeonnier sont ouvertes pour le début de la mission. Ces « appelants » rencontrent alors leurs congénères capbretonnais et les incitent à venir dans le pigeonnier où eau et nourriture les attendent, comme un self en quelque sorte et tellement plus pratique que l'attente et la quête des miettes tombantes des sandwiches.

Œufs stérilisés

Élément essentiel au bon déroulement de l'opération, la municipalité demande à la population de ne plus nourrir les pigeons, pour les inciter à se rendre dans le pigeonnier. « Ensuite, les œufs sont stérilisés, permettant la diminution progressive de la population », explique le député-maire. Certains partiront à Niort pour être éduqués et devenir de nouveaux « appelants » dans d'autres villes. « Nous pensons qu'au bout d'une année, nous devrions voir les premiers effets de cette expérience plutôt innovante. » Coût de l'opération pour la ville : 15 000 euros, plus 1 500 euros d'entretien à l'année.

En parallèle, les services techniques vont boucher les cavités des platanes utilisées pour nidifier, et des travaux vont être effectués dans la sacristie. L'an prochain, il faudra trouver un autre plat de fêtes.

Fabien Rabatel

Un classique de stratégie globale destinée à détruire les pigeons : gazage + faire périr de faim

- captures et gazages massifs en terrain de fond
- installation d'un pigeonnier servant à éduquer à la fois la population, expliquer qu'il ne faut pas nourrir les pigeons, c'est le volet médiation
- organisation de campagnes de rééducation massives et régulières (dans la commune et dans la presse) visant les nourrisseurs pour expliquer qu'on ne doit pas nourrir les pigeons, c'est le volet propagande
- le volet répression : Tout contrevenant à l'article 120 du Règlement sanitaire départemental est susceptible d'être verbalisé (de 183 € à 450 €). Vous noterez que les pigeonniers ne servent certainement pas à contrôler la reproduction des pigeons, ou alors c'est la cerise sur le gâteau, comme on dit. Les fabricants de pigeonniers prétendent que leur boîte peuvent abriter 200 pigeons. Ne le croyez pas. En fait très souvent ils ne peuvent héberger au grand maximum que 50 pigeons, vu l'espace très réduit, l'absence d'aération adaptée, sans compter qu'ils y mettent de l'eau et du blé de mauvaise qualité, souillés par les fientes des oiseaux. Ces cercueils ne servent qu'à endoctriner la populace : ne pas donner à manger aux pigeons.

Cintegabelle

Source : site officiel

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2011

Publié en 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

4. REGULATION DES COLONIES DE PIGEONS : Contrat de prestations avec la S.A.C.P.A.

La S.A.C.P.A propose la régulation des colonies de pigeons par utilisation de cage de reprise.

Le contrat de prestations de services proposés mentionne :

- La durée du contrat : conclu pour une période de 3 mois (mars/Avril/Mai 2011). Préavis de 3 mois pour le dénoncer.

- Les délais d'intervention : 1 intervention obligatoire chaque quinzaine et des interventions supplémentaires si elle en juge la nécessité, ou sur demande de la commune.

- Prix de la prestation : 644,00 € H.T/ mois

Adopté à l'unanimité.

Paray

Source : www.lejls.com

La mairie de Paray informe que des effarouchements de pigeons par tirs à résonances sonores seront ...

Publié le 02/12/2011

La mairie de Paray informe que des effarouchements de pigeons par tirs à résonances sonores seront effectués sur l'ensemble de la ville mardi 6 décembre à partir de 7 heures.

Blois

Source : [/www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr)

Alerte aux pigeons dans les quartiers nord

Publié le 01/12/2011

Mardi soir, la réunion publique se tenait à l'espace Jorge-Semprun. Entre autres soucis de vie quotidienne : la prolifération des pigeons.

...

" Ne les nourrissez pas "

Des habitants ont lancé une alerte : les pigeons débarquent ! Avec leurs nuisances... « Leur présence en centre-ville a été limitée. Nous allons nous occuper du nord de la ville. Première mesure : ne pas leur donner à manger ! »

A CONSULTER

La Nouvelle République le 01/07/2010 : **Non, on ne vous aime pas d'amour tendre**
notamment la régulation de la population de ces volatiles = massacres

Actualités novembre 2011

Tueries continues.

Strasbourg

Source : CREDO

pigeons capturés cette semaine à Strasbourg

Publié le 29/11/2011

Ils sont en train de capturer des pigeons à Strasbourg.

Je n'ai pas réussi à empêcher ce matin la capture à l'Esplanade, juste à l'entrée du parking du centre commercial car je suis arrivée au moment où les pigeons étaient dans le filet. Un agent du Service de l'Hygiène m'a retenue quand je leur ai dit de relâcher les pigeons. J'ai crié au secours, mais personne n'est venu. Il m'a dit que si je les empêchais de faire leur travail, ils prendraient mes pigeons dans le parc de la Citadelle et que si je ne me taisais pas, ils appelleraient la police pour qu'elle m'embarque. L'un des hommes a appelé quelqu'un sur son portable. Comme l'agent du service de l'Hygiène me serrait fort pour m'immobiliser, je lui ai dit qu'il en profitait et qu'il devait me lâcher. Il m'a lâchée et m'a fait promettre de partir dans ma voiture sans les renverser, ce que j'ai fait, en marche arrière.

Ils sont partis en laissant les graines et en ont mis à l'intérieur du centre commercial. Je ne sais pas s'ils y ont capturé des pigeons. Je suis revenue par la suite pour enlever les graines car les pigeons risquaient de se faire écraser.

Une élève du Lycée situé en face de l'endroit où les pigeons ont été capturés m'a dit tout à l'heure que la police était arrivée sur les lieux après mon départ (appelée par ceux qui capturaient, et qui avaient une camionnette de location pour leur sale besogne, ou par quelqu'un du Lycée ?). La CUS était encore là avec ses pigeons qu'elle avait mis dans une caisse en aluminium, de la taille d'un panier à chat. Je ne sais pas s'ils avaient assez d'air pour y respirer. C'était un spectacle révoltant.

Je trouve incroyable que personne ne soit intervenu alors qu'il y a des tas de bâtiments dans cette rue (Lycée, bureaux) et des magasins à l'intérieur du centre commercial.

Que dois-je faire ? On m'a conseillé de déposer une main courante ou de porter plainte.

Nouvelle campagne de captures dans la CUS

Publié le 28/11/2011

Des graines d'appâtage ont été vues ce matin et la semaine dernière dans plusieurs quartiers de Strasbourg.

Cette politique insensée de captures et de gazage des pigeons ne s'arrêtera-t-elle donc jamais ? Pourtant il y a quelques années, on nous avait promis au moins un pigeonnier contraceptif expérimental à Strasbourg. En réalité il en faudrait plusieurs.

Les adversaires des pigeons accusent ces volatiles de tous les maux, faute de se remettre eux-mêmes en question quant à leur impact sur l'environnement.

Si vous voyez du blé ou du maïs suspects, merci de nous en informer. L'agent du Service Hygiène et Santé de la CUS, qui nourrit les pigeons aux frais de la princesse juste avant Noël, la fête du partage, les met à des endroits où ces pauvres volatiles risquent de se faire écraser en plus par des voitures, à savoir des entrées de parkings. Il y en aura moins à capturer au lance-filet.

Muy

Source : BOAMP et site de la ville

Avis de marché operations d'hygiene Necessaires A La Protection De La Sante Publique (dératisation, désinsectisation, démoustication, oiseaux nuisibles, essaims)

Publié le 21/11/2011

Département de publication : 83
Annonce No 11-262032

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville du Muy.
Correspondant : Mme le maire, 4 rue de l'hôtel de Ville, 83490 Le Muy, tél. : 04-94-19-84-24, adresse internet : <http://www.marches-publics.info/acheteur/lemuy> .
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info/acheteur/lemuy> .
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : operations d'hygiene Necessaires A La Protection De La Sante Publique (dératisation, désinsectisation, démoustication, oiseaux nuisibles, essaims).

Caractéristiques principales :

en tranche ferme, il s'agit de procéder à la dératisation et à la désinsectisation de différents bâtiments communaux et scolaires, de diverses rues du centre ville, des berges de la Nartuby, des canaux et de certains terrains et groupe d'habitations.

en tranche conditionnelle, le prestataire sera chargé d'une éventuelle campagne de démoustication sur des zones à définir, d'enlèvement d'essaims sur le domaine public ou dans des bâtiments communaux, ainsi que de la diminution de la prolifération des oiseaux nuisibles (**essentiellement pigeons**)

Durée du marché ou délai d'exécution :

la durée initiale du marché s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre 2012. Le marché pourra ensuite être reconduit par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de deux ans

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CHAPITRE 6 – DIMINUTION DE LA PROLIFERATION DES OISEAUX NUISIBLES (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Dans le cas où cette prestation serait affermie, l'intervention consistera à diminuer la prolifération des oiseaux nuisibles ; ceci se fera par les moyens que le titulaire du marché jugera utiles et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prestataire procédera à un comptage dans les quatre semaines après envoi du bon de commande correspondant. Il sera accompagné par un agent du service technique sur les différents sites à forte concentration d'oiseaux nuisibles, et transmettra au service technique par mail ou télécopie son résultat sous forme de tableau.

Le pouvoir adjudicateur déterminera le nombre d'oiseaux nuisibles minimum et maximum au regard des résultats transmis.

Le prestataire procédera ensuite à une intervention pour obtenir le seuil minimum déterminé, par les moyens que celui-ci jugera utiles et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le titulaire du marché suivra la prolifération d'oiseaux nuisibles tous les trois mois et transmettra au service technique par mail ou télécopie son résultat sous forme de tableau.

Un traitement sera alors appliqué pour maintenir cette prolifération au seuil minimum déterminé par le pouvoir adjudicateur.

Compte tenu des objectifs de la diminution de la prolifération des oiseaux nuisibles sur l'ensemble de la commune (garantie de résultat), le titulaire du marché devra intervenir ponctuellement à la demande du service technique, si le seuil déterminé par le pouvoir adjudicateur n'est pas maintenu.

Cette opération sera réalisée dans un délai maximum de cinq jours ouvrés.

Suresnes

Source : BOAMP et site de la ville

Avis de marché entretien et maintenance du pigeonnier installé au square Léon Bourgeois de la Ville de Suresnes

Publié le 23/11/2011

Département de publication : 92
Annonce No 11-264262

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Suresnes.
Correspondant : le maire, 2 rue Carnot B.P. 24, 92151 Suresnes, tél. : 01-41-18-19-20, courriel : marchepub@ville-suresnes.fr, adresse internet : <http://www.ville-suresnes.fr> .
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.ville-suresnes.fr> .

Objet du marché : entretien et maintenance du pigeonnier installé au square Léon Bourgeois de la Ville de Suresnes.

Durée du marché ou délai d'exécution : un an reconductible 3 fois pour une période identique

A CONSULTER

Le CCTP du marché [en pdf](#)

Chaque soir sur France 2, Laurent Ruquier et son impitoyable jury dénichent de nouveaux talents de la scène humoristique française, avec l'émission « On n'demande qu'à en rire ».

Source : <http://www.labandearuquier.com/Nicole-Ferroni-en-guerre-contre.html>

Nicole Ferroni en guerre contre les pigeons

Publié le 23/11/2011

Nul à chier. Tous les poncifs y passent : les nourrisseurs sont des personnes âgées gâteuses, les pigeons sont sales et transmettent des maladies, etc.

*ces pigeons ont des sales maladies
nourrisseurs de pigeons = pourrisseurs de pigeons
sales pigeons à la con*

Paris

Source : [L'Indépendant du 4e Arrondissement de Paris](#)

Enfin, pas de pigeonnier dans le 4e pour pigeonner les pigeons...

Publié le 21/11/2011

On peut voir dans les rues, le ciel et sur les façades du 4e arrondissement de nombreux pigeons. Cela ne fait pas le bonheur de tous et... de toutes (une pensée amicale pour la femme d'un élu du 4e).

Or, lors du Conseil d'arrondissement du 4e qui s'était tenu le 14 octobre 2008, l'installation d'un "pigeonnier contraceptif" avait été adoptée. Rappelons qu'il s'agit d'un dispositif qui est destiné à détruire les oeufs des pigeons et donc à réduire leur population de manière naturelle. Le lieu envisagé initialement était le square de la Tour Saint-Jacques (je renvoie à un article que j'ai fait paraître le 7 mars 2009).

Or, lors du Conseil d'arrondissement du 7 novembre 2011, l'adjointe verte, Corine Faugeron a posé une question à la maire du 4e pour savoir où en était ce projet. Nous avons la particularité d'être dans un arrondissement où cette adjointe doit attendre les conseils d'arrondissement pour connaître les réponses aux nombreuses questions qu'elle souhaite poser à la maire. Etonnante majorité municipale !

La réponse de la maire peut surprendre : dans tout le 4e arrondissement, les services de la Ville ne voient pas à quel endroit installer le pigeonnier. Ce n'est pas possible dans le square de la Tour Saint-Jacques. C'est aussi impossible dans un autre endroit envisagé : la place Edmond Michelet. Le 4e arrondissement est certes un des plus petits de Paris mais il est étonnant que l'on ne trouve aucun espace pour installer ce dispositif.

Malgré l'obstination de notre adjointe verte, les pigeons ne sont donc pas prêts de disparaître dans le 4e arrondissement !

Énigme Maudits pigeons

Publié le 22/11/2011

Début octobre, alertés par quelques riverains, nous relations une mortalité en hausse dans la communauté des pigeons verdunois. Plus particulièrement quai Leclerc, tout près du théâtre municipal. En y regardant de plus près, il était possible qu'il s'agisse d'empoisonnement. La mairie, contactée, avait assuré qu'il n'y avait pas d'opération anti-pigeon en cours et qu'elle demanderait à la police municipale de se pencher sur le sujet. Précisant qu'elle réfléchissait à diverses mesures à prendre.

De son côté, Samuel Hazard, conseiller général et municipal, proposait au maire, dans un courrier du 26 octobre, quelques solutions, non pas pour éradiquer les volatiles mais limiter leur propagation. Telles que poser grillage, picots et système électro-répulsion pour la protection des monuments, mais également recourir à un produit contraceptif ou encore à la capture par piège et mise sous volière. Courrier resté sans réponse.

Depuis plus d'un mois donc, la rue semblait plus sereine. Moins de cadavres, moins de plumes... Pourtant le week-end du 11 novembre, tout est réapparu, logique puisque les services techniques de la ville ne sont pas intervenus ces trois jours-là pour le nettoyage quotidien.

« Il y avait cinq pigeons morts lundi matin sur le quai », décrit une passante. Éparpillés, dans la Meuse, sur la route ou le trottoir, ils montraient cette fois des plaies. « L'un avait une déchirure au niveau du jabot et le gésier était ouvert. »

Un piège fait de piques

Pensant que l'animal avait été blessé par une voiture, elle l'emmène chez le même vétérinaire qui, en octobre, avait constaté l'ingestion de graine rouge traitée. Devant la gravité des blessures, le praticien euthanasie le volatile. Puis procède à une autopsie. Cette fois, il découvre un mélange sain de blé et d'orge, céréales qui ne se trouvent plus dans les champs à cette époque. Alors de quoi est mort l'animal ?

Les entailles ne montrent pas de trace de morsure, ni griffure, ni coupure, ni petit plomb. Rien non plus qui puisse être fait par des lames ou des barbelés, la chair est arrachée, déchirée. Il conclut à des blessures par piques. Mais le pigeon n'étant pas assez idiot pour aller lui-même s'empaler sur ceux-ci. « Un piège à pigeon », concluent le vétérinaire et la passante, « avec des graines pour appât. »

Au vu des blessures, les volatiles n'ont pu faire qu'une dizaine de mètres ; l'éventuel piège se situerait donc dans le secteur. Laisant dire à cette passante : « C'était déjà pas gai de les ramasser empoisonnés, mais dans cet état-là c'est pire ! » Et d'ajouter qu'après tout « ce sont peut-être des descendants de « Vaillant » le dernier pigeon du fort de Vaux qui appartiennent à l'histoire de Verdun ».

Christine CORBIER

Nyon (Suisse)

Source : www.24heures.ch

Nyon a localisé ses pigeons et tentera de les juguler

Publié le 22/11/2011

RECENSEMENT | Le Service Travaux et environnement nyonnais a lancé, il y a dix-huit mois une étude pour une bonne gestion de sa population de pigeons biset. Si la situation n'est pas alarmante, deux mesures douces seront prises pour juguler le nombre de volatiles.

Il y a dix-huit mois, la ville de Nyon invitait ses habitants à signaler les pigeons qu'ils observaient. A l'aide d'un formulaire disponible sur le site web de la commune, il était demandé le lieu de l'observation, la date et l'activité du volatile urbain (repos, nidification, recherche de nourriture). Une trentaine de recenseurs bénévoles, ainsi que les employés communaux ont ainsi pu établir une carte des concentrations de pigeons.

«Ce recensement a aussi permis d'établir qu'il n'y a pas véritablement de surpopulation dans notre ville, commente, sans divulguer de chiffres précis, Maria Daher, cheffe de projet au Service Travaux et environnement. Néanmoins, il faut rester vigilant.» Ainsi, des affiches ont été posées en sept points sensibles, comme la place du Marché. Sur ces placards, on peut lire le rappel du règlement cantonal d'exécution de la loi du 28 février 1989 sur la faune. En son article 4, il est clairement précisé qu'il est «interdit de nourrir les oiseaux sauvages».

Bientôt un ou des pigeonniers en ville

Au-delà de cette communication préventive, la ville de Nyon prévoit de faire comme sa voisine Genève en installant un ou des pigeonniers. «Cela ne se fera pas avant 2013, en tenant compte des lieux de concentrations et des opportunités de construction», précise Maria Daher. Appelé à subir une importante rénovation, le Temple pourrait accueillir un de ces pigeonniers.

«L'expérience a été concluante dans de grandes villes comme Londres, Paris ou Genève», relève la cheffe de projet. Cela permet de concentrer les nuisances (fientes, bruit, poussière, transmission de germes), de contrôler l'état sanitaire des oiseaux et éventuellement de réduire leur capacité de reproduction en intervenant sur les nichées. Pour gérer tout cela, il faudra désigner un gestionnaire de pigeonier.

Brossac

Source : www.sudouest.fr

Encombrants pigeons sur le toit de l'église

Publié le 22/11/2011

Les pigeons occupant les toits de l'église deviennent encombrants. Un devis a ainsi été demandé au laboratoire Sublimm pour leur capture, estimé à 5 008,51 euros. Finalement, un piègeur de la société de chasse va être contacté

Villeneuve-sur-Lot

Source : www.sudouest.fr

Le faucon pour tenter d'en finir avec les pigeons

Publié le 22/11/2011 par Alexandra Tauziac

Hygiène Face à la surpopulation dont souffre le centre-ville, la mairie a lancé mi-novembre une nouvelle campagne de lutte qui s'achèvera fin septembre 2012

Cette année encore, la mairie de Villeneuve a déclaré une guerre sans merci aux pigeons qui envahissent le centre-ville. Car les pigeons sont une véritable plaie. Ils mangent le calcaire dans les pierres et dans les joints des façades, ce qui abîme les monuments. C'est ce qui est arrivé à la chapelle des pénitents, qui a dû être restaurée. Leurs fientes sont aussi une sérieuse source d'ennuis. « Elles ont, par exemple, provoqué l'effondrement du toit d'un établissement bancaire à cause de leur poids », relève Corinne Herrera. Sans compter que leur nettoyage occupe une personne à temps plein, ce qui revient cher.

Le musée couvert de fientes

La première bataille aura lieu au musée de Gajac, où « l'hygiène est catastrophique », note Corinne Herrera, patronne de l'entreprise CH3D, chargée par les services techniques de la Ville de lutter contre la prolifération du volatile honni. En raison de la sécheresse qui a sévi cette année, les fientes y sont présentes en telles quantités qu'elles débordent et s'écoulent le long de la façade du Pôle Mémoire.

En plus d'abîmer le bâtiment en lui-même, « elles sont devenues volatiles et on risque de les respirer ce qui est très dangereux pour la santé », prévient Corinne Herrera. Elles sont en effet porteuses de nombreuses maladies transmissibles de l'animal à l'homme. On les appelle les zoonoses et les vétérinaires ont constaté qu'elles étaient en hausse.

« L'objectif ici n'est pas de tuer des milliers de pigeons comme le pensent souvent les gens », explique Corinne Herrera. Il s'agit de les empêcher de nicher dans les chéneaux du bâtiment en y installant des pics. « Après ce n'est pas une poule mais un oiseau plutôt malin, ajoutet-elle. Lorsqu'il a moins d'endroits où se poser, il régule de lui-même sa population. »

Qui dit pigeons, dit rats

Ensuite, pour effaroucher les plus téméraires, ce sera à Fabien Padis d'entrer en scène. Normalement, le fauconnier aurait dû intervenir dès décembre, mais températures trop douces obligent, les faucons sont encore en mue et ne seront donc prêts qu'en janvier. À partir de ce moment-là, les heureux badauds qui passeront dans les parages à partir de 16 heures auront une chance de les voir tourner.

À condition de ne pas débarquer en horde et de respecter les consignes du fauconnier. « Il y a deux ans, une dame qui avait des clés dans la main a levé le bras et notre mascotte lui a fondu dessus pour se poser sur son bras. Or les serres, ce sont des lames de rasoir ! Elle a eu de la chance qu'il ne serre pas justement. Ça, c'est de l'inconscience. »

Quoi qu'il en soit, fin septembre 2012, les pigeons ne pourront plus se poser non plus sur la chapelle des Pénitents, où un filet sous-toit sera installé, tandis que ceux de l'église Sainte-Catherine seront réparés. Les balcons du théâtre seront équipés de picots et une campagne de capture sera menée à l'Hôpital Saint-Cyr. Sans compter les captures au canon (à filet) partout où il restera des groupes de pigeons au sol. « C'est surtout la prison d'Eysses qui continue à nous poser un sérieux problème, déplore Corinne Herrera, car les détenus les nourrissent. Et l'ennui, c'est que quand il y a prolifération de pigeons, les rats arrivent dans la foulée... »

Castres

Source : www.ladepeche.fr

Ils veulent protéger les pigeons

Publié le 21/11/2011 03:48 | J.-M.G.

Les uns voudraient s'en débarrasser... et les autres préféreraient les protéger ! Dans l'édition du 29 octobre, La Dépêche du Midi évoquait la situation de plusieurs habitants du centre-ville de Castres qui se plaignent de la prolifération des pigeons, sur les toits et dans les greniers des maisons. Ces personnes regrettent surtout les saletés que ces oiseaux peuvent faire sur les terrasses et cours notamment.

Mais c'est surtout la réaction de la ville de Castres à ce problème qui a fait réagir deux associations et des particuliers qui ont bombardé la mairie et aussi la presse de protestations sur la méthode d'éradication utilisée à Castres.

La mairie a expliqué en effet qu'elle utilisait une douzaine de cages de capture posées à des endroits sensibles et qu'elle avait ainsi attrapé 5 659 pigeons depuis le début de l'année contre un millier avec l'ancien système de prise au filet.

Le Rassemblement pour le droit à la vie des oiseaux s'insurge : « Nous exigeons une réponse sur le devenir des pigeons capturés. Nous voudrions aussi avoir des précisions sur les cages car aux dernières nouvelles, on laisse très souvent pourrir les oiseaux dedans », précise le président Alexandre Pommier.

Une autre « ambassadrice des pigeons », Brigitte Marquet ajoute : « Faire tuer les pigeons ne résoudra rien en terme de diminution de leurs effectifs. Il est avéré que plus on tue ces oiseaux, et plus les survivants chercheront à se reproduire. Cette manière de procéder est, a été et sera totalement inefficace ». D'autres particuliers écrivent : « En matière de tuerie organisée, Castres ne fait pas dans la dentelle... »

Toutes ces personnes ont d'ailleurs un même discours sur les solutions alternatives : installer des pigeonniers dans lesquels les oiseaux peuvent nicher et où l'on va prélever les œufs ainsi que les nourrir avec de l'aliment qui les stérilise.

Tous ajoutent que les informations sur les risques sanitaires portés par les pigeons « n'ont aucun contenu scientifique » et volent dans les plumes de ceux qui ne supportent pas leur envahissante présence.

Belmont-de-la-Loire

Source : www.leprogres.fr

Publié le 18/11/2011 à 06:00

Les pigeons envahissent le bourg de Belmont au grand dam des habitants et des commerçants qui subissent les déjections de ces oiseaux. On n'ose pas penser à quoi doit ressembler le toit de l'église quand on voit le nombre de volatiles qui l'occupe.

Louviers

Source : BOAMP

Un classique de stratégie globale destinée à détruire les pigeons : gazage + faire périr de faim

- captures et gazages massifs en terrain de fond en 2010 (voir l'article de presse ci-dessous)
- installation d'un pigeonnier servant à éduquer à la fois la population, expliquer qu'il ne faut pas nourrir les pigeons, c'est le volet médiation
- organisation de campagnes de rééducation massives et régulières (dans la commune et dans la presse) visant les nourrisseurs pour expliquer qu'on ne doit pas nourrir les pigeons, c'est le volet propagande
- le volet répression : Tout contrevenant à l'article 120 du Règlement sanitaire départemental est susceptible d'être verbalisé (de 183 € à 450 €).

Vous noterez que les pigeonniers ne servent certainement pas à contrôler la reproduction des pigeons, ou alors c'est la cerise sur le gâteau, comme on dit. Les fabricants de pigeonniers prétendent que leur boîte peuvent abriter 200 pigeons. Ne le croyez pas. En fait très souvent ils ne peuvent héberger au grand maximum que 50 pigeons, vu l'espace très réduit, l'absence d'aération adaptée, sans compter qu'ils y mettent de l'eau et du blé de mauvaise qualité, souillés par les fientes des oiseaux. Ces cercueils ne servent qu'à endoctriner la populace : ne pas donner à manger aux pigeons.

mission de régulation de la population des pigeons sur la commune de Louviers avec la mise à disposition d'un pigeonnier

Référence du BOAMP : 11-239739

- Annonce publiée le 09 NOVEMBRE 2011

Annonce No 11-239739

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

...

ART 4 CARACTERISTIQUES DU PIGEONNIER

Le pigeonnier mis en disposition sera en bois traité classe 4, avec une stabilité particulière permettant de résister aux tempêtes, quelque soit le nombre de pieds proposé.

Ses dimensions devront approximativement être de :

hauteur des pieds : 2,50 m

Dimension au sol : 2 m x 2 m

hauteur totale : 6 m

Il devra être muni d'une porte d'accès avec serrure de sûreté, de fenêtres avec volets d'aérations et d'un dispositif anti-chaleur.

L'intérieur du pigeonnier devra être équipé d'un minimum de 100 cases en contreplaqué, afin d'accueillir environ 200 pigeons. Il disposera également d'un distributeur de nourriture.

...

art 7.2 surveillance et entretien

art 7.2.1 périodicité des passages

Après la mise en service, le prestataire passera régulièrement et ce au minimum une fois tous les 15 jours pour surveiller, entretenir et réguler la population de pigeons.

art 7.2.2 approvisionnement en eau et nourriture

L'approvisionnement en eau, pendant la phase de mise en service, et en nourriture, pendant toute la durée du contrat, sera à la charge du prestataire.

L'alimentation des pigeons sera principalement composée de blé et de maïs.

art 7.2.3 nettoyage et désinfection

Un nettoyage partiel s'effectuera à chaque passage du prestataire, tout en veillant à ne pas perturber les pigeons et à respecter leur habitat et leur mode de vie.

Le pigeonnier fera l'objet d'un nettoyage approfondi, intérieur et extérieur, et si besoin d'une désinfection, 2 fois par an. Cette intervention sera assurée par le prestataire.

art 7.2.4 suivi sanitaire

La société titulaire du marché devra apporter tous les soins nécessaires au bon développement des pigeons et devra assurer leur suivi sanitaire. Il devra, si besoin, faire appel à des vétérinaires dont il prendra en charge les frais d'intervention et de soins.

art 7.3 régulation, stérilisation

La régulation du nombre de naissance se fera par manipulation des œufs et sera effectuée uniquement par le prestataire.

ART 8 REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE

Toutes les prestations devront être réalisées conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard du code de l'environnement et du code du travail.

ART 9 GARANTIE DE RESULTAT

Le prestataire devra mettre tous les moyens en œuvre pour diminuer la population de pigeons sur la ville.

Un rapport de gestion du pigeonnier mentionnant notamment l'état sanitaire des pigeons, la quantité de nourriture absorbée, le nombre de naissances, d'œufs « manipulés », sera transmis chaque trimestre à la ville de Louviers.

Une réunion annuelle de bilan sera organisée entre le prestataire et la ville de Louviers sur la gestion du pigeonnier et la régulation de la population de pigeons sur la commune.

Stop aux pigeons !

Après l'installation de cages pour attraper les pigeons, la municipalité et les commerçants demandent aux habitants de ne plus nourrir les volatiles.

Il y a actuellement **six mille pigeons à Louviers**. « **Et si on ne fait rien, ils pourraient être dix mille l'année prochaine !** » Pour Yves Ranger, vice-président de la société colombophile de Louviers, les pigeons dans le centre-ville sont une nuisance qu'il faut contrôler. Mercredi, il participait à la deuxième réunion entre les services techniques de la ville et Florence Marchal, coiffeuse de la place du Parvis et porte-parole des commerçants sur le problème des pigeons. Une réunion pour faire le point sur la situation et lancer de nouvelles actions.

Cinq cages pendant huit semaines

Après la pétition lancée en octobre dernier par Florence Marchal, un groupe de travail s'est constitué pour stopper la surpopulation des volatiles. La municipalité a fait appel à la **société Avipur, qui a posé cinq cages** dans des endroits ciblés de Louviers. Depuis trois semaines, deux cages sont ainsi installées sur l'église, une sur la médiathèque, une sur le gymnase Maxime Marchand et une dans la cour de Florence Marchal. « Cent vingt pigeons ont été capturés, explique Jean-Marc Fouchard, responsable du centre technique municipal. Ce n'est pour l'instant pas un nombre suffisant pour la société Avipur, mais la capture devrait être progressive. Les cages restent encore cinq semaines. »

Campagne d'affichage

Si pour Florence Marchal, il n'y a pas vraiment d'amélioration, pour Yves Ranger, il faut attirer les pigeons avant de voir un réel effet. « Mettre des cages ne suffit pas, il aurait fallu les attirer avant avec de la nourriture dans les endroits où les cages sont installées, souligne-t-il. Maintenant, il faut leur laisser le temps de s'habituer. Il faut mettre du maïs autour de la cage, de plus en plus près, puis à l'intérieur. S'il y en a un ou deux qui mange dedans, dix, quinze, vingt vont arriver. » Si nécessaire, la ville pourra prolonger la location des cages. La société colombophile cherche aussi de son côté des moyens de lutter contre le trop grand nombre de pigeons.

Maintenant, reste à traiter le problème en aval. « Sur explications d'Yves Ranger, **nous savons que les pigeons se reproduisent s'ils ont à manger**, déclare Jacky Bidault, adjoint en charge des services techniques et des travaux. **Nous demandons donc aux habitants de ne plus nourrir les volatiles.** »

La ville et les commerçants s'associent donc pour une campagne d'affichage. Grandes affiches, format A4 et flyers, ils veulent convaincre les gens d'arrêter de donner à manger aux pigeons. « Chez les commerçants et dans de nombreux lieux d'accueil de Louviers, les habitants trouveront un petit support explicatif qui dit pourquoi la surpopulation des volatiles pose problème, explique Diego Ortega, directeur du service communication. **C'est un problème de santé publique et d'hygiène, voilà pourquoi la ville intervient pour réguler et contenir la population des pigeons.** » La campagne d'information devrait être mise en place lundi, pour la rentrée scolaire. Aux habitants d'appliquer ce qu'on leur demande.

G.C.

Article paru le : 16 février 2010 sur www.paris-normandie.fr

Carpentras

Source : Editions Sorman

Carpentras adopte le pigeonnier contraceptif AVIPUR

Lettre n° 957 du 22 septembre 2011

Les pigeons font souvent partie du paysage urbain, mais leur prolifération présente des risques sanitaires et environnementaux, qu'il convient de maîtriser sans porter atteinte à la préservation de l'espèce.

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA MAÎTRISE DES RISQUES DANS LES COLLECTIVITÉS

Qui sommes-nous | Le catalogue | Contact | Plan du site | S'abonner | Recrutement

Tous les articles | Version PDF | Accéder aux 10 derniers numéros | Acheter un ancien numéro | Poser une question | Consulter

Sommaire complet du 22 septembre 2011 n°957

- Agenda
- Cadre de vie
- Déchets
- Energie
- Environnement
- Espaces boisés
- Responsabilité
- Risques et sécurité
- Retourner à l'édition actuelle

ÉDITIONS SORMAN

Imprimer | Envoyer à un ami | Accéder au fil RSS

Carpentras adopte le pigeonnier contraceptif AVIPUR

Lettre n° 957 du 22 septembre 2011

Les pigeons font souvent partie du paysage urbain, mais leur prolifération présente des risques sanitaires et environnementaux, qu'il convient de maîtriser sans porter atteinte à la préservation de l'espèce.

Abonnés L'accès au contenu intégral de cet article est réservé aux abonnés.

[S'identifier](#)

[S'abonner](#)

Imprimer | Envoyer à un ami | Accéder au fil RSS

RETOUR A LA PAGE PRÉCÉDENTE

Clermont

Source : www.courrier-picard.fr

L'eau et les pigeons, plaies de l'église

Publié le 16 Novembre 2011

Autre fléau de Saint-Samson : les pigeons. «C'est une catastrophe, affirme le curé. Ils brisent parfois les vitraux et font leurs besoins partout. » Malgré un nettoyage régulier, des fientes souillent le sol du bâtiment. «Sans vouloir occire tous les pigeons, il faut agir. Ce sont les principaux responsables des dommages causés à la couverture », a confirmé l'adjoint au maire.

«D'autant que certains vitraux de l'église sont des bijoux qui datent du XVIIe siècle », renchérit l'homme d'église. Une solution consisterait à installer des grillages devant les vitraux. «Il y en a au premier mais pas au deuxième étage. »

Vendôme

Source : www.vendomoisdemocrate.com

J'me baladais sur fiente avenue...

Publié le samedi 12 novembre 2011

Cette parodie de la célèbre chanson de Joe DASSIN évoque notre belle ville de Vendôme, et en particulier sa rue piétonne, la Rue du Change. Un conseil : regardez où vous marchez !

Vendôme ne se caractérise pas que par ses espaces verts, son riche patrimoine, sa douceur de vie...

C'est aussi un territoire dévolu aux pigeons !

L'un des principaux problèmes avec les pigeons est causé par un faisceau de fils qui parcourt presque tout un côté de cette rue. Ces fils sont parfois bien plaqués au mur... mais parfois bien éloignés... constituant pour nos hôtes volatiles des perchoirs efficaces... pour se reposer et se soulager...

Des façades des commerces et des logements sont tachées de fientes et de plumes. Les déjections, malgré des nettoyages quotidiens opérés par les commerçants (chacun balaie devant sa porte), ne donnent pas envie de s'approcher et de pousser la porte des magasins. Et pour ceux qui ont eu le courage de le faire (qu'ils en soient toutefois remerciés), nous laissons imaginer les traces laissées à l'intérieur.

Quand ce problème sera-t-il traité ?

Dans l'immédiat, même si cela ne résout rien à la cause, il pourrait être permis aux commerçants d'installer une protection au dessus de leur vitrine, au cas où elle n'existe pas. La collectivité pourrait également apporter son concours au lessivage à minima hebdomadaire de la rue jusqu'au bord des murs.

Ensuite, il pourrait être demandé à tous et chacun d'entretenir le bâti de manière à rendre impossible la nidation et l'installation des pigeons.

L'une des mesures les plus urgentes serait de plaquer le faisceau de fil sur le mur et d'y rendre la pose des pigeons impossible, faute de prise pour leurs griffes. Ceci est aussi valable pour tout endroit où ils pourraient être susceptibles de s'arrêter. Certains lieux sont équipés de piquants.

Enfin, certaines villes ont mis en place des pigeonniers en périphérie, voire en centre ville, pour les attirer par de la nourriture, leur permettre de pondre et récupérer les oeufs pour les détruire ou les rempalcer par des faux. Certaines communes joignent à cette nourriture des produits contraceptifs. Nous préférons l'enlèvement des oeufs à une méthode peu naturelle.

D'autres solutions sont peut-être envisageables. Libre à chacun de faire sa proposition.

L'attractivité et la beauté de notre ville, si nous voulons la conserver et la développer, passent par une démarche volontariste aussi sur la limitation des pigeons.

Pézenas

Source : www.midilibre.fr

Des solutions aux nuisances ont été adoptées

Publié le 12/11/2011, 06 h 00

Les pigeons eux, connaîtront un meilleur sort en élisant domicile dans deux pigeonniers qui seront mis en place début 2012, comme le préconisait d'ailleurs depuis quelques années Serge Ivorra, artisan menuisier de son état. Les essais d'effarouchement par des faucons n'ayant, semble-t-il, pas donné satisfaction. La Ville s'engage aussi à préempter des immeubles inhabités pour permettre la prolifération de ces volatiles en éradiquant les œufs.

Elle demandait aussi à l'assistance de ne pas nourrir les pigeons...

Villeneuve-sur-Lot

Source : [Site officiel](#)

Pigeons : lutte contre la prolifération

Publié le 15/11/2011 à 15:26

Le centre-ville de Villeneuve souffre d'une surpopulation de pigeons. Cette prolifération présente plusieurs problèmes, notamment celui de la dégradation des bâtiments par les déjections. La Ville lance donc, à compter de cette semaine, une campagne de lutte par deux méthodes : lutte biologique par l'utilisation de prédateurs (faucons), et agrainage pour capture au filet. L'objectif est de maîtriser et maintenir la taille de la colonie à un niveau acceptable dans le respect de la santé publique. En 2011, la campagne visera la protection du Musée de Gajac et du Pôle Mémoire, situé dans l'ancien moulin, en bordure du Lot. Le service Communal d'Hygiène et de Santé est chargé de ce dossier, en collaboration avec la société privée CH3D. La campagne s'achèvera fin septembre 2012.

PARIS IDF

Source : [Le Figaro](#)

Ils doivent se cacher pour nourrir les pigeons

Publié le 13/11/2011 à 08:35 par Caroline Sallé

Les «nourrisseurs» de volatiles étaient la semaine dernière au centre d'un colloque auquel participaient des chercheurs.

Le volatile a ses détracteurs, très nombreux. À l'image de ceux qui, par exemple, se sont amusés à constituer un «groupement d'éradication des pigeons parisiens» sur Facebook. L'oiseau a aussi ses ardents supporteurs, prompts à dénoncer les «raffles» et la «précarité» dont il est victime. Véritable passion urbaine, le pigeon était la semaine dernière au centre d'un colloque organisé à l'initiative de Natureparif (agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France) et du groupe de recherche interdisciplinaire «le pigeon en ville», dirigé par Anne-Caroline Prévot-Juliard, chercheuse au CNRS et au Muséum national d'histoire naturelle.

Cette première rencontre s'est notamment penchée sur le cas des «nourrisseurs». Ces personnes qui prennent soin des volatiles et agacent la plupart des parisiens. Qui le leur rendent bien. «Elles font bien souvent l'objet d'insultes, voire même parfois d'agressions physiques», relève Véronique Servais, professeur d'anthropologie. Accusés de générer des concentrations, les pros-pigeons «sont considérés comme des déviants, car ils s'écartent des normes sociales», décrypte la chercheuse.

Un «sacerdoce» coûteux

Pas étonnant, à vrai dire, puisque nourrir les pigeons est une activité interdite par l'article 120 du règlement sanitaire départemental et passible d'une amende de 450€. «Avec cette loi, s'énervait Brigitte Marquet, fondatrice du site l'Ambassade des pigeons, les pouvoirs publics ont créé une véritable guerre civile entre les citoyens. À Paris comme ailleurs, beaucoup d'anti n'hésitent pas à dénoncer les défenseurs des oiseaux à la police. Le nourrissage devrait être géré par la mairie, ça calmerait le jeu. Au lieu de cela, tout est fait pour encourager la détérioration.»

«Ils croient bien faire, mais les nourrisseurs favorisent la concentration et la surpopulation des pigeons, estimés à 80.000, soit un pour 25 habitants, ce qui occasionne des dégâts sur les biens publics et privés à cause de l'accumulation de fientes», plaide de son côté la mairie de Paris.

Conséquence: «Les nourrisseurs souffrent d'un discrédit, note Véronique Servais. Ils ont le sentiment d'être traqués. Du coup, ils se font plus discrets, sortent de préférence la nuit, dans des lieux retirés et opèrent plus rapidement. Mais, pour autant, ils ne vont pas s'arrêter.» Car s'ils ont le sentiment d'avoir établi une véritable communication avec le volatile, ils se sentent plus encore investis d'une responsabilité.

«Le plus souvent, ils deviennent nourrisseurs par hasard, en jetant quelques miettes et puis au fur et à mesure, ils se rendent compte du piteux état des pigeons et les voilà pris dans un engrenage: ils ne peuvent plus se désengager.» Beaucoup parlent ainsi d'un «sacerdoce», coûteux en temps et en argent. Impossible pour certains par exemple de partir en vacances. «Moi je les nourris avec mauvaise conscience, je me fais souvent insulter par des dames âgées et si je dois m'absenter, je délègue toujours ma fonction», témoigne anonymement une élégante sexagénaire.

Même s'il n'existe pas de profil type du nourrisseur, «on rencontre une majorité de personnes de plus de 60 ans et de femmes, mais aussi des hommes, des actifs comme des retraités ou des chômeurs», assure Véronique Servais. Et contrairement aux idées reçues, peu sont en fait marginalisés et isolés. «Ce sont des gens parfaitement normaux, insiste Brigitte Marquet, qui voient davantage la grâce que la crotte.»

PARIS

Source : [Le blog de l'association Action Barbès](#)

Rien à envier au film d'Hitchcock, Les Oiseaux !

Publié le vendredi, 11 novembre 2011

Nous avons souvent signalé ce lieu, une passerelle joliment dallée, qui d'un côté surplombe le jardin public de la place de La Chapelle et de l'autre les voies de chemin de fer. Nous l'avons souvent signalé surtout comme un grand rassemblement de pigeons. L'état des grilles et du sol est déplorable.

Par ailleurs, l'on sait combien ces oiseaux peuvent être porteurs de maladies.

Le conseil de quartier La Chapelle connaît bien le problème, qui a fait l'objet de communication en réunion publique.

Ce n'est pas un lieu de grand passage, car la passerelle relie la rue de Jessaint, juste avant le pont du chemin de fer au boulevard de La Chapelle, juste en face de la déchetterie, disons centre de dépôt des encombrants et autres objets dont on se défait, de la Propreté de Paris... On ne peut toutefois pas estimer que c'est une zone abandonnée, car les agents de la DPE (Direction de la propreté et de l'eau) font ce qu'ils peuvent, en nettoyant régulièrement.

Dans ce cas précis, il faudrait sans cesse recommencer et bien sûr verbaliser les donneurs de pain rassis et autres aliments, du riz notamment. C'est un problème que connaissent bien le conseil de quartier Porte Saint-Denis et le blog des habitants de la rue d'Hauteville, dont nous nous étions fait l'écho l'année dernière.

Nice

Source : courriel

Collectif animalier du 06

Publié le 11/11/2011

Monsieur le Député-Maire

De nombreux témoignages font état de nouvelles disparitions de pigeons domestiques, vivants sur la commune de Nice (au Parc Carol de

Roumanie, au port, à la gare SNCF Thiers....

L'on parle d'un nouveau contrat entre la ville de Nice et la SACPA ou CHENIL SERVICE ou FRANCE CAPTURE ou ...?

Nous avons peur que ces disparitions nouvelles ne soient que le triste reflet de la politique animalière qui m'a conduit à porter plainte contre la ville de Nice pour de fausses "captures- euthanasies" (plainte en cours d'instruction).

Vous savez certainement que les animaux domestiques vivants sur notre commune sont sous votre protection légale.

Nous vous prions de bien vouloir nous renseigner sur ce ou ces contrats nouvellement signés.

Nous vous prions de nous rassurer sur le devenir des pigeons domestiques à Nice et de nous faire parvenir copie des actes administratifs, contrats ou autres, que vous auriez pu signer avec telle ou telle société agissant dans le domaine animalier.

Veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire, en l'expression de nos sentiments attentifs et respectueux.

Pour le Collectif animalier du 06
Christian Razeau

Livre d'or : je voulais mettre ce commentaire mais j'ai eu un échec

Publié le 11/11/2011

BRAVO pour ce magnifique travail. J'ai toujours pensé que les pigeonniers, tels qu'on nous les présente et mis en service par des sociétés comme SACPA, sont des "pièges à niais". Je suis heureuse qu'une personne aussi compétente que Pascal Cousin développe le sujet avec autant de brio.

A nice, ça y est : on y a droit, et comme par hasard, en même temps que l'implantation de trois pigeonniers, des centaines de pigeons ont disparu dans toute la ville ! de mon groupe de 80 il ne me reste que 17 pigeons, et aucune explication officielle à ces disparitions!

Le Lion-d'Angers

Source : site officiel

Le Lion-d'Angers entreprend sa dé pigeonnisation

Publié le 11/11/2011

Sous ce vocabulaire curieux se cache une action visant à réduire la population des pigeons qui ont colonisé la ville. Ces charmants oiseaux sont en effet la cause de nombreuses nuisances. Dé pigeonnisation : pourquoi, comment ? Mode d'emploi.

Chaque habitant a pu constater les nuisances qu'apportent ces volatiles, notamment dans le centre ville. Le parvis de l'église, l'entourage de la mairie, les trottoirs de la rue du Général Leclerc et d'autres lieux sont constamment souillés par les excréments de ces oiseaux.

Outre le côté inesthétique, la salubrité est mise en cause.

Une grande partie des pigeons est atteinte de maladies, souvent transmissibles à l'homme, mais en plus ils dégradent les bâtiments par l'attaque de leurs fientes et l'accumulation de leurs déjections. Pour éviter ces désagréments la ville a décidé de réagir de façon énergique.

Capter et éloigner les pigeons

Elle a confié cette action à une société spécialisée : AH2A (Anjou Hygiène Antiparasitaire et Aéraulique). Des techniques appropriées tels que la capture et l'éloignement sont utilisées. La société assure la fourniture et la mise en place de nasses de capture pour pigeons en vue d'une régulation de la population existante sur le Lion-d'Angers.

Pour ce faire, elle réalise un agrainage massif sur les lieux d'intervention pendant quatre semaines, au moins, précédant la capture. Le relevé des pièges et la mise en caisse de transport est effectué au minimum deux fois par semaine pendant plus de deux mois. Les pigeons capturés sont évacués deux fois par semaine. Les lieux d'intervention sont situés en centre ville en périphérie de l'église.

L'objectif est de capturer 80% de la colonie de pigeons existante estimée à 1 000 volatiles. Il faut garder environ 20% des pigeons actuels qui défendront leur territoire et éviteront l'installation d'une nouvelle colonie.

Réguler les naissances

Une fois cette phase réalisée, la commune mettra en place, dans un endroit à déterminer, un pigeonnier permettant de réguler la population et de gérer le cheptel par une simple intervention de stérilisation des œufs. C'est un procédé écologique et durable. La régulation de la population par le contrôle des naissances est un moyen efficace et encouragé par les associations de protection des oiseaux.

Ecologique et respectueuse de leur environnement, cette solution libérera le coeur de ville des désagréments découlant de la présence des pigeons en leur dédiant un lieu de vie adapté. En effet, les futures générations de pigeons resteront toujours fidèles au lieu de naissance.

Combinée à la régulation des naissances, l'action décidée par la ville permettra de diminuer durablement et de façon significative la population présente.

Cette opération vient de démarrer. Résultat au printemps prochain !

D'Iwuy à Solesmes

Source : www.lavoixdunord.fr

Dégâts, odeurs, fientes... Mais que faire contre les pigeons ?

Publié le jeudi 10.11.2011, 05:10

Ils sont près d'une centaine à avoir squatté le toit de l'église, logeant le soir sur les arcades surmontant les vitraux. Le clocher avait été envahi et les dégâts avaient suivi : plancher pourri à remplacer, impossibilité de dépanner le mécanisme des cloches, des tonnes de fiente qu'il a fallu descendre sac après sac... Interdits de séjour dans le clocher après la pose de filets, les pigeons ont essayé de trouver un autre refuge. Pourquoi pas l'école, se sont sans doute ils dit, située à proximité de l'église ? Les volatiles ont donc investi les toitures dans un premier temps, puis les

greniers en passant par les ouvertures situées à la base de la charpente. Bien à l'abri dans ces endroits isolés par la laine de verre, ils s'apprêtaient à passer un hiver au chaud.

Les autorités en ont décidé autrement à la suite de la visite des employés municipaux qui n'ont pu que constater les dégâts :

laine de verre arrachée, fiente sur les planchers, nidification et risques de santé, les pigeons étant plus ou moins en bonne santé. Et que dire des abords de l'école continuellement souillés ? Il fallait intervenir au plus vite !

La municipalité a donc fait appel à la Fauconnerie du Nord, une entreprise spécialisée dans ce genre de travail, intervenant dans tout le grand Nord de la France. La capture a lieu le soir, grâce à un filet genre épuisette, les pigeons étant éblouis par une puissante lampe torche. Par ailleurs, après nettoyage des greniers par une autre entreprise, les employés municipaux ont « fermé les issues » afin que les envahisseurs ne puissent plus pénétrer.

Une présence qui coûte cher aux concitoyens

« Tout cela a un coût, nous confie Henri Soumillon, adjoint, en charge de cette affaire. Les travaux de réfection et la pose des filets et piques du clocher ont déjà coûté plus de 16 000 E en 2009, auxquels s'ajoutent les frais de cette opération de capture et de nettoyage, soit 3 500 E.

Vraiment, la présence de ces pigeons coûte cher aux contribuables et constitue une gêne pour nos concitoyens et un risque de santé publique »

Cette opération de capture, sera-t-elle efficace et les bâtiments publics seront-ils enfin délivrés de leurs occupants indésirables ? Réponse dans quelques semaines...

Liévin et Alentours

Source : La Voix du Nord

Caroline et Hubert, coulonneux, misent sur l'amour pour faire gagner leurs pigeons

Publié le 06/11/2011

Rare femme dans un monde de mecs, Caroline Facon s'est fait une place au sein du Groupement de Béthune, dont c'était le congrès, hier, salle Bondeaux. Rencontre avec une néo-passionnée, qui élève les pigeons comme des enfants. Et apparemment, sa méthode en fait des champions.

PAR CATHY GERIG
lens@info-artois

Comme Zizi Jeanmaire, Caroline Facon a un « truc en plumes, plumes de zoiseaux, de z'animaux ». Elle en a même soixante-trois. Sauf que les siens se portent éventuellement sur l'épaule, mais pas autour du cou. « J'ai repris la colonie de pigeons voyageurs de mon compagnon il y a cinq ans », explique la néo-coulonneuse de Bully-les-Mines.

Avant de rencontrer son amoureux, elle l'avoue, elle n'y connaissait rien en colombophilie. Mais très vite elle a attrapé le virus. « C'est un vrai plaisir de les voir voler et de les voir arriver », décrit-elle, le regard plein d'étoiles juste à cette idée. Le fait de coiffer sur la ligne d'arrivée les grands champions en est un autre. Cette saison, elle a raflé son plus beau prix. C'était à Gravelines, dans un concours de vitesse, le domaine dans lequel ses pigeons sont spécialisés. « Elle est arrivée à la troisième place du championnat du Nord - Pas-de-Calais de la première région », rappelle Hubert Frémeaux, son compagnon. Ce podium lui a valu d'être mise en avant, hier, à l'occasion du congrès du groupement de Béthune, organisé à Liévin, salle Bondeaux.

Si les honneurs récompensent « tout le travail » effectué tout au long de l'année, ils ne sont rien à côté des plaisirs simples procurés par l'amour des pigeons. Tous les matins, la passionnée prend soin de ses oiseaux. « Il faut les nourrir, changer l'eau des fontaines et nettoyer les loges. » Jusque-là, rien d'exceptionnel. Par contre, elle ajoute à cela une pincée d'amour. Et selon la coulonneuse, ça fait toute la différence. Sans oublier l'attachement du pigeon à sa pigeonne. « On sépare le mâle de la femelle la semaine qui précède le concours. Le dimanche matin, on lui montre. Ça le motive », avoue Hubert.

Attaché à ses oiseaux comme à la prune de ses yeux, le couple les considère un peu comme leurs enfants. Aussi ils fixent des règles strictes. Leurs pigeons sont dehors entre 7 heures et 20 heures. « Après, ils rentrent. Sinon ils ne reviennent plus les jours de concours. C'est comme pour un gamin de 15 ans à qui on donnerait un ballon de foot sans fixer d'horaire de retour à la maison. » Selon Hubert, tout est une question d'éducation. Et il sait de quoi il parle. Il a eu son premier pigeon en 1974, à l'âge de 4 ans.

Depuis ce temps, il est resté fidèle à son amour pour le pigeon « au naturel ». Malgré les sommes mises en jeu dans les concours internationaux, il refuse doper ses champions. De la même manière, il préfère passer à côté de sommes rondelettes et conserver près de lui ses « enfants » à plumes.

Pourtant, il a déjà reçu des offres alléchantes. Caroline partage ses valeurs et se contente de voir son nom sur les palmarès. Des pigeons au corps sain, avec des propriétaires à l'esprit sain.

Bayeux

Source : www.ouest-france.fr

À Bayeux, les pigeons et leurs fientes continuent à irriter

Publié le 06/11/2011

Une centaine d'entre eux a été capturée lors d'une campagne d'effarouchement menée par la ville de Bayeux à la cathédrale. La semaine passée, plusieurs dizaines de volatiles ont été retrouvés morts sans que l'on en connaisse la cause. La diminution du nombre de volatiles en centre-ville aurait dû calmer les ardeurs des Bayeusains victimes des fientes de pigeons. Il n'en est rien. Cours souillées, toitures dégradées, gouttières bouchées... Les déjections des oiseaux, dont la colonie est estimée à près de 300, continuent à causer des dommages et à excéder de nombreux habitants de la capitale du Bessin. « Ces derniers temps, je comptabilise une trentaine de pigeons au-dessus de ma cour, peste, entre autres, Emmanuel Bernouis, de la Maison de l'immobilier. J'ai dû faire appel à une société privée de nettoyage à plusieurs reprises. Installer un filet, cela me coûterait 3 000 €. Je viens de m'acheter un nettoyeur haute-pression. »

SI du Bassin d'Arcachon

Source : Site officiel

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Publié le 06/11/2011

Avis N°: AO-1145-3457

Date limite de réponse : 30/11/2011

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SI du Bassin d'Arcachon.

Correspondant : M. le président, 16 allée Corrigan CS 40002, 33311 Arcachon Cedex, télécopieur : 05-57-52-74-75, courriel : commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr, adresse internet : <http://www.siba-bassin-arcachon.fr>.

Objet du marché : assistance et contrôle du peuplement animalier - capture de pigeons.

Caractéristiques principales :

il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 25 000 EUR (H.T.) et un montant maximum annuel de 60 000 EUR (H.T.).

Prestations attendues : Capture des pigeons par la technique des cages et euthanasie, capture des pigeons par la technique du filet projeté et euthanasie, location, implantation et gestion de pigeonnier

Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : marché conclu du 1/01/12 au 31/12/12 avec 2 reconductions expresses annuelles possibles.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CAPTURE DE PIGEONS

Objet des prestations :

- 1 – Capture des pigeons par la technique des cages et euthanasie
- 2 – Capture des pigeons par la technique du filet projeté et euthanasie
- 3 – Location, implantation et gestion de pigeonnier

Article 5 – Descriptif des prestations

CHAPITRE 1 – CAPTURE DES PIGEONS PAR LA TECHNIQUE DES CAGES

Procédé de capture des pigeons, de transport et de devenir des pigeons

Article 1 – Opération de capture des pigeons

Les pigeons seront capturés dans des cages à l'intérieur desquelles seront placés des appelants.

La fourniture des graines, appâts, eau, ou de tout autre élément permettant la capture, est à la charge du prestataire.

La taille des cages sera adaptée à chaque lieu de capture. Ainsi, le prestataire devra être en mesure de proposer un large choix de cages permettant à la fois des captures dans des espaces relativement peu spacieux (combles) mais aussi des captures sur des terrains ou des toits terrasses où le but sera de capturer le plus grand nombre d'individus dans un laps de temps le plus court possible.

Si la capture est jugée insuffisante, la cage sera déplacée sur un autre site.

Le prestataire s'engage à effectuer, au minimum, une intervention toutes les deux semaines sur l'ensemble des cages activées.

Article 2 – Transport

Les pigeons capturés sont transportés à l'aide de cages adaptées à cet usage avant d'être acheminés sur le site du prestataire.

Le transport est assuré par un véhicule aménagé et adapté selon la législation en vigueur et contrôlé par le service de Protection animale des Services Vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Article 3 – Devenir des pigeons :

Les pigeons seront euthanasiés dans les locaux du prestataire à l'aide d'un appareil breveté à « étourdissement et euthanasie des petits animaux ». Ce matériel aura obligatoirement reçu un avis favorable d'utilisation de la part des services compétents de la santé et de la protection animale.

Article 4 – Destination d'animaux morts :

Les cadavres d'animaux seront acheminés vers un centre d'incinération ou un centre d'équarrissage agréé. Les locaux du prestataire devront être aménagés de manière à pouvoir stocker les animaux dans des conditions satisfaisantes (local réfrigéré ou congélation si nécessaire) dans tous les cas où le transport vers l'incinération agréée ne pourra être réalisé rapidement (grève, panne)...

Article 5 – Organisation des captures :

Le prestataire s'engage à intervenir sur l'ensemble des communes rattachées au S.I.B.A. à chaque demande du Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé qui recueille les demandes émanant des mairies ou des particuliers et les transmet au prestataire. L'implantation de cages fait l'objet d'une concertation avec le Service d'Hygiène qui doit être informé de tout changement.

Le prestataire s'engage à fournir assez de cages (adaptées aux besoins) pour traiter plusieurs sites en simultané.

Article 6 – Fourniture d'un bilan :

Le prestataire devra fournir un compte-rendu mensuel écrit, comprenant la localisation des cages, le nombre d'animaux capturés et le nombre de passages.

CHAPITRE 2 – CAPTURE DES PIGEONS PAR LA TECHNIQUE DU FILET PROJETE

Procédés de capture, de transport et de devenir des pigeons

Article 1 – Opération de capture des pigeons

Les pigeons seront capturés en zone découverte, par un système de filet projeté.

Les captures seront réalisées sur le domaine public ou sur le domaine privé (en accord avec le propriétaire des lieux et les services syndicaux).

La totalité des interventions (appâtage et capture) est à la charge du prestataire.

Ce moyen de capture ne sera utilisé qu'en complément des cages.

Article 2 – Transport des pigeons

Les pigeons capturés seront transportés à l'aide de cages adaptées à cet usage avant d'être acheminés sur le site du prestataire. Le transport est assuré par un véhicule aménagé et adapté selon la législation en vigueur et contrôlé par le service de Protection animale des Services Vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Article 3 – Devenir des pigeons

Les pigeons seront euthanasiés dans les locaux du prestataire à l'aide d'un appareil breveté à « étourdissement et euthanasie des petits animaux ». Ce matériel aura obligatoirement reçu un avis favorable d'utilisation de la part des services compétents de la santé et de la protection animale.

Article 4 – Destination des animaux morts

Les cadavres d'animaux seront acheminés vers un centre d'incinération ou un centre d'équarrissage agréé. Les locaux du prestataire devront être aménagés de manière à pouvoir stocker les animaux dans des conditions satisfaisantes (local réfrigéré ou congélation si nécessaire) dans tous les cas où le transport vers l'incinération agréée ne pourra être réalisé rapidement (grève, panne)...

Article 5 – Organisation des captures

Le prestataire s'engage à intervenir sur l'ensemble des communes rattachées au S.I.B.A. à chaque demande du Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé.

CHAPITRE 3 – TECHNIQUE DU PIGEONNIER

Le S.I.B.A. s'attache à rechercher d'autres procédés pour limiter le nombre de pigeons sur son territoire. La mise en place de pigeonniers est une solution qui paraît intéressante, en harmonie avec le « respect de la condition animale ». Toutefois, l'efficacité de ce procédé n'étant pas véritablement prouvée à l'heure actuelle, seule la location d'ouvrages ou l'utilisation de bâtiments existants peut être envisagée.

Article 1 – Location de pigeonnier

La location sera demandée par le Service d'Hygiène et de Santé, après avis favorable des services municipaux. Le forfait devra inclure tous les travaux d'aménagement, de construction et de mise en place nécessaire au bon fonctionnement de l'ouvrage (fourniture, emballage, protection et transport de la totalité des pièces et matériaux constituant le pigeonnier et le socle en béton ; réalisation du socle, etc).

La location du pigeonnier peut être demandée en cours d'année. En conséquence, le forfait doit être calculé et présenté sous forme de mensualités.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- maîtriser la population des pigeons
- contrôler l'état sanitaire des oiseaux
- déplacer les colonies vers le pigeonnier.

Article 2 – Gestion de pigeonnier

Le prestataire s'engage à assurer au minimum une intervention par semaine, que ce soit pendant la période d'installation dans le pigeonnier (période d'enfermement) ou pendant la période normale de fonctionnement.

La gestion du pigeonnier peut être mise en oeuvre en cours d'année. En conséquence, le forfait doit être calculé et présenté sous forme de mensualités.

AVIS RECTIFICATIF à l'annonce AO-1144-0639

Publié le 05/11/2011

Avis N°: AO-1145-2174

la présente procédure de consultation est déclarée sans suite.

Une nouvelle mise en concurrence sera réalisée dès la semaine 44 avec modification du cahier des charges

Biarritz

Source : Courriels

10 jours après, les pigeons sont toujours enfermés en train d'agoniser

Publié le 16/11/2011

Sur Facebook, j'ai diffusé une page pour appeler les gens à écrire au maire au Biarritz qui fait tuer les pigeons de sa ville. Mes parents ont contacté le service hygiène après avoir vu une cage trappe. On leur a répondu qu'effectivement les pigeons étaient trappés 2 fois par semaine et tués. Mais le pire est à venir !!!!! 10 jours après, les pigeons sont toujours enfermés en train d'agoniser bouffés par les cormorans et incapable de s'échapper!!!!!!!! La plupart sont morts. Mon père, âgé de 80 ans dans la nuit du dimanche, a grimpé sur le toit du musée pour leur ouvrir la cage!!!

C intolérable qu'on laisse les pigeons en cage et qu'on les laisse crever, à moitié bouffés et empoisonnés!!!! J'ai écrit à la fondation Bardot car le maire fait la sourde oreille et ne répond à aucun mail

Les pigeons de Biarritz

Publié le 04/11/2011

le maire de Biarritz piège les pigeons de sa ville pour les tuer. Ma mère, qui habite la région a parlé au service hygiène des pigeonniers contraceptifs et il lui a été répondu que ça rendait les pigeons mâles malades !!!

Mes parents nourrissent les pigeons depuis très longtemps et ils se sont absentés un mois.

Hier, lorsqu'ils sont allés les voir, ils ont bien remarqué qu'il n'y en avait plus beaucoup et lorsqu'ils sont passés devant la musée de la mer, ils ont entendu des mouvements d'ailes, et ont levé la tête, et c là qu'ils ont vu les pigeons emprisonnés dans une cage, les pigeons avaient

reconnus mes parents.
Ils sont trappés 2 fois par semaine. Dégueulasse

Montescot

Source : www.lindependant.fr

la guerre aux pigeons est déclarée

Publié le 4/11/2011 à 06h00 par Martial Mehr

Les pigeons sont devenus depuis plus d'un mois des volatiles non grata sur la commune. Et c'est rien de le dire. Selon un arrêté préfectoral en date du 28 septembre, le lieutenant de louveterie du secteur est "autorisé à réaliser des opérations de régulation des populations de pigeons de ville par destruction par tous modes et tous moyens... Y compris dans la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA concernée, et notamment à moins de 150 mètres des habitations". Une mesure radicale, conséquence des nuisances et autres problèmes sanitaires causés par les pigeons sur la commune. A commencer par la place de la mairie où les palmiers sont envahis par les volatiles depuis le mois de septembre. Les chasseurs de la commune pourront être prochainement sollicités par Cyril Florentin, lieutenant de louveterie, pour mener à bien cette mission.

Évreux

Source : www.paris-normandie.fr

Les pigeons font le buzz

Publié le vendredi 04 novembre 2011 à 07H18

POLEMIQUE. La Ville a été noyée de mails adressés de toute la France par des particuliers qui protestent contre les campagnes de piégeage des volatiles. Mais pourquoi Evreux ?

«Ils ont, comme nous, une conscience, une faculté d'aimer, de souffrir moralement et physiquement... De quel droit l'homme décide de la vie ou de la mort des animaux ? », s'offusque Jacqueline dans un mail adressé dimanche dernier à notre rédaction ainsi qu'aux élus de la Ville d'Evreux qui est en train de procéder à une nouvelle campagne de piégeage.

D'autres mails ont suivi, dans le même esprit. Ainsi Noëlle écrit : « C'est comme toujours, l'homme se pense une race supérieure ! » Michel, de Paris, évoque son grand-père, un « poilu » ! : « Mon grand-père, qui a été sauvé pendant la guerre 14-18 par des pigeons (voyageurs), doit se retourner dans sa tombe s'il voit comment certaines communes traitent ces volatiles. »

Des internautes insistent sur les solutions alternatives au piégeage et à l'euthanasie des pigeons de ville. « Il existe une solution juste et respectueuse », écrit Sophie qui renvoie sur le site internet de Brigitte Marquet : www.ambassade despigeons.com - (lire ci-dessous).

En avril dernier, nous évoquions dans ces colonnes une campagne de piégeage. Sur le toit du parking Leclerc qui domine la place Clemenceau et son marché bihebdomadaire, des pièges avaient été installés. La même opération a lieu actuellement. Chef du service Environnement à la Ville, Olivier Bourhis a eu connaissance des mails de protestation : « Nous sommes favorables à la biodiversité et nous y travaillons mais les pigeons, comme les rats, les sangliers ou encore les chevreuils en forêt font l'objet de campagne en vue de limiter leur nombre, sauf à ce qu'apparaissent des maladies qui vont décimer ces populations ».

Concernant le problème pigeon, le responsable rappelle que le piégeage n'est pas la seule solution : « Nous posons des pics sur les monuments pour empêcher les dégradations liées aux fientes, nous posons des filets comme sous la halle de La Madeleine car les commerçants non-sédentaires ne pouvaient plus installer leurs étals tant il y avait de gêne ». Mais au final, reconnaît le responsable, « nous devons de temps en temps avoir recours au piégeage et à l'euthanasie. Je précise, par asphyxie au CO₂, une méthode légale ».

Concernant la fréquence des piégeages, Olivier Bourhis signale qu'il n'y a pas de calendrier : « Car tout dépend des populations observées, des nuisances et des plaintes des riverains. De plus, la vitesse de reproduction des pigeons est sujette à divers paramètres ».

Olivier Bourhis ne méconnaît pas la solution des pigeonniers évoquée par les internautes et mise en place dans certains arrondissements de Paris par exemple : « En terme de coût, installer des pigeonniers reviendrait bien plus cher que de faire appel à une société spécialisée. Il faudrait bien y consacrer deux agents municipaux pour s'occuper de leur entretien, ramasser les œufs et ça n'empêchera pas les pigeons de s'installer sur des bâtiments comme la cathédrale, avec les dégradations que l'on sait. » Olivier Bourhis parle aussi de problème de société : « Quand les prédateurs naturels d'une espèce ont disparu, c'est à l'homme d'intervenir et de réguler les populations. Il n'y a pas de solution miracle et il n'y a, de la part de nos services, aucun acharnement qui viserait les pigeons. »

RICHARD MESNILDREY

La Ville : « Ni solution miracle ni acharnement de notre part »

Euthanasie : « Un business qui ne résout rien »

Publié le vendredi 04 novembre 2011

Brigitte Marquet tente de convaincre les élus que d'autres solutions existent pour réguler la population des pigeons.

« Notre action est apolitique, précise d'emblée Brigitte Marquet, de Paris. Si nous nous sommes adressés aux élus d'Evreux, c'est tout simplement parce qu'une campagne de piégeage nous a été signalée ». L'Eure, Brigitte Marquet connaît. A Louviers, où elle s'est déplacée en 2010, elle déclare avoir convaincu Franck Martin d'abandonner le piégeage et d'installer à la place des cages, des pigeonniers qui permettent de limiter facilement - et sans douleur - la population des pigeons puisqu'il suffit de stériliser les œufs.

Un manque d'information

« Réguler la population avec des pigeonniers prend deux à trois ans », précise Brigitte Marquet qui admet que les élus pèchent par manque d'information : « Ce n'est pas qu'ils sont partisans de l'euthanasie mais disons qu'ils vont au plus simple en ayant recours aux services d'entreprises spécialisées. Mais l'euthanasie n'est pas la bonne réponse. Les pigeons se reproduisent très vite et il faut recommencer à piéger. Ça ne règle rien ».

Une vis sans fin qui est aussi un « bon business, estime Brigitte Marquet, puisque de toute façon, les populations se reconstituent très vite et qu'il faut recommencer le piégeage. Au final, ça coûte cher à la collectivité et, en plus, les pigeons souffrent. Il faut savoir qu'on les euthanase au CO₂ ou en les enfermant dans des caissons étanches qui sont vidés de leur air jusqu'à ce que les organes des pigeons implosent... »

Collège Turenne Qui veut du rab' de fientes ?

Publié le jeudi 03 novembre 2011 à 11H00

Marre d'être les pigeons de la farce : collégiens et riverains pestent contre les dégoulinades de fientes qui maculent la cantine de Turenne.

LE temps passe, les pigeons restent. Depuis des années, les volatiles polluent la cantine du collège Turenne, au point d'indisposer les élèves, le personnel et les voisins. Pour mémoire, nous nous étions déjà fait l'écho de ce souci il y a un an et demi (nos éditions du 20 mai 2010). Une élève nous avait alors écrit ceci : « Je suis dans ce collège et deux fois par semaine, je mange à la cantine. Je vous jure que manger à côté de ces fientes, ce n'est vraiment pas appétissant (mais en tant qu'élève on ne peut pas y faire grand-chose). » Un agent administratif du collège, sous couvert d'anonymat, critique aussi « le manque de nettoyage des vitres ». De son côté, Guy Thiery, qui vit juste en face, à l'angle des rues Crussy et Thionville, s'emporte contre le spectacle « dégueulasse » auquel il assiste lorsqu'il « beuque » derrière ses carreaux.

Bon appétit

Les plus à plaindre restent les collégiens qui fréquentent la cantine. Les verrières et les murs contre lesquels ils se remplissent l'estomac sont couverts de traînées blanchâtres, offertes par les pigeons qui roucoulent et se soulagent à qui mieux mieux juste au-dessus. Pourquoi juste au-dessus ? Tout simplement parce que le réfectoire (très joli en soi) est coiffé d'un auvent soutenu par des poutres. Et c'est justement depuis ces poutres que les oiseaux mitraillent la cantine. Alors que le problème existe depuis plusieurs années, une seule avancée (anecdotique) a été constatée : il y a quelques semaines, le parking à vélos situé lui aussi dans « l'axe de tirs » a été déplacé. Depuis, les bicyclettes qui arrivent propres le matin repartent propres le soir. Mais le nid du problème reste inchangé. D'une part les vitres sont difficiles à nettoyer, car elles ne s'ouvrent pas de l'intérieur. Le nettoyage nécessite donc la pose d'un échafaudage. D'autre part la société spécialisée Nicolas, de Glaise, n'est chargée d'intervenir qu'une fois par an. « La dernière intervention a eu lieu le 18 juillet », indique l'entreprise. Certains insistent depuis des années pour que soient posées des protections anti-oiseaux (pics, filets...). La balle est désormais dans le camp du conseil général, responsable des collèges. Francis Laforêt, directeur des bâtiments au Département, dit vouloir solutionner le problème au plus vite. « Mais ce qui me surprend, c'est que nous n'avons pas été saisis à ce jour par le collège. Et comme nous avons près de 200 bâtiments et 1.500 demandes d'interventions chaque année, nous avons travaillé sur d'autres sites. Maintenant si le problème est facile à solutionner, on va intervenir rapidement. »

Guillaume LÉVY

Bayeux

Source : www.ouest-france.fr

Des cadavres de pigeons dans les rues de Bayeux

Publié le mercredi 02 novembre 2011

Depuis plusieurs jours, des dizaines de cadavres de pigeons ont été retrouvées aux abords de la cathédrale et dans le centre-ville de Bayeux. Les services municipaux confirment ne pas mener de campagne d'extermination des volatiles. La Ville avait en effet sollicité les services d'un fauconnier cet été pour faire fuir les quelque 400 pigeons qui nichent dans la cathédrale. Maladie ou empoisonnement ? Pour le moment, cette vague de mortalité n'est pas expliquée.

Uzes

Source : uzes.blogs.midilibre.com

Oiseaux envahisseurs: des mesures pour limiter leur nuisance

Publié le 01/11/2011

Le problème des oiseaux envahissant les platanes des boulevards, le soir, va-t-il trouver une solution ? C'est possible car la municipalité a décidé de mettre en place des mesures préconisées ici et là, sans que l'une d'entre elles ne soit vraiment conseillée pour son efficacité à moyen terme. Dans un premier temps, la société Provence Effarouchement a posé des pièges à pigeons sur la toiture de la médiathèque, la tour de l'Evêque, la cathédrale Saint-Théodorit et dans le jardin médiaval. Il s'agit d'attirer les pigeons qui n'appartiennent pas à une espèce protégée, de les capturer et de les euthanasier.

Concernant les choucas et les étourmeaux qui sont deux espèces protégées, il faut l'accord du préfet. Un pétition qui a accueilli plus de 700 signatures devrait inciter le représentant de l'Etat à autoriser la ville d'Uzès à prendre les mesures adéquates. Dans un premier temps, le maire a commandé et reçu deux pistolets à fusée. A la tombée, de la nuit, il arpente les boulevards accompagné de policiers municipaux et fait tirer des fusées qui explosent dans la frondaison des arbres. Les oiseaux effrayés s'enfuient à tire d'aile. Reviennent-ils dans la nuit ? Les avis sont partagés. Certains disent que tôt le matin ils étaient de retour, aussi nombreux. La majorité reconnaît un amoindrissement des retours et même leur absence. L'opération va durer plusieurs jours. Il faut souhaiter qu'elle soit efficace.

Par ailleurs, un nettoyage intensif et régulier des rues et des trottoirs avec un nettoyeur haute-pression a été entrepris et va se poursuivre.

Le maire qui reste sur sa position de ne pas faire élaguer les platanes car "ça risquerait de le tuer" appelle les commerçants à nettoyer devant leurs devantures et à ne pas jeter leurs balayures dans le caniveau.

Villeneuve-sur-Lot

Source : www.sudouest.fr

La guerre aux pigeons déclarée

Publié le 02/11/2011

Vendredi dernier, une réunion a été provoquée suite à plusieurs plaintes pour dommages occasionnés par les pigeons qui pénètrent dans les bâtiments inhabités. Une soixantaine de personnes ont assisté à cette première réunion conduite par Christian Pezzini, directeur d'Unicoque et victime de ces dégâts dans son nouveau magasin ouvert au mois de juin (ancien magasin Charlot).

Pour réduire la prolifération de ces pigeons estimés à plus de 2 000, plusieurs pistes ont été évoquées tout en respectant les lois en vigueur, notamment une battue en associant la Société de chasse qui prêterait main forte pour l'opération, suivant l'expérience menée dans d'autres villes.

D'ici quelques jours une autre réunion sera programmée pour affiner les décisions à prendre afin de procéder à l'éradication de ces volatiles indésirables.

Actualités octobre 2011

Tueries continues.

Nice

Source : [Nice Matin](#)

Ce pigeonnier où l'on secoue les œufs!

Publié le vendredi 07 octobre 2011 à 09H21

Finis les captures et le gazage des pigeons ! La Ville s'est dotée de quatre pigeonniers dans lesquels les volatiles pondent leurs œufs qui sont ensuite stérilisés

À l'extrémité du parc Phœnix trône une drôle de cabane en bois naturel. Montée sur pilotis, cette maison de poupée de 5,50 m de haut, hermétiquement fermée, isolée du chaud comme du froid, n'est autre qu'un pigeonnier. Un nid d'amour au confort XXL pour pigeons sans domicile fixe, dont vient de se doter la Ville afin de mieux maîtriser la population colombine.

« À Nice, on estime cette population à 20.000 individus. Or, chaque femelle pond en moyenne deux œufs tous les deux mois et demi, explique Andrée Alziari-Negre, adjointe à la protection animale. En un an, une femme donne naissance à un peu moins de dix pigeonneaux. Qui, à leur tour, font autant de petits... »

Ne rien faire, c'est à coup sûr aboutir à une surpopulation de ces volatiles urbains qui ont mauvaise presse. Vecteurs de certaines maladies, leurs fientes rongent aussi les façades des immeubles et bâtiments publics.

60 jours enfermés !

Pour enrayer cette croissance exponentielle, la Ville n'avait trouvé, jusqu'à présent, qu'un seul moyen : capturer les pigeons et les gazer. « Une terrible pratique à laquelle nous venons de mettre un terme. Définitivement, s'exclame l'élue. À la place, nous avons installé quatre pigeonniers, dont celui du Parc Phœnix. L'objectif : héberger, nourrir, soigner les pigeons tout en régulant les naissances. »

Conçu comme un dortoir, le pigeonnier du parc Phœnix - comme les trois autres implantés dans les parcs et jardins de la Ville - est doté de 150 cases en forme de nichoirs, ainsi que d'une mangeoire remplie de grains de maïs et d'un point d'eau. Ici, 62 pigeons capturés y sont enfermés pendant 60 jours.

Un délai nécessaire pour que ces oiseaux s'habituent à leur nouveau nid douillet, forment des couples, roucoulent et pondent... Et c'est une société, (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) choisie après appel d'offres, qui a installé et entretient ces pigeonniers.

« Une fois par semaine, un technicien vient nettoyer le pigeonnier. Renouveler leur eau, alimenter la mangeoire, vérifier l'état sanitaire des pigeons et... secouer les œufs. Ce sont ces secousses qui tuent l'embryon. Sans douleur et en douceur. »

Pourquoi ne pas enlever carrément les œufs ? « Parce que la pigeonne pondrait à nouveau pour avoir son quota d'œufs à couvrir. Ça marche à Paris qui, avec cette technique douce, a vu sa population colombine diminuer de 70 % en cinq ans. Pourquoi cela ne marcherait-il pas à Nice ? »

Saint-Jean-d'Angély

Source : www.angely.net

Une centaine sont capturés chaque semaine. Soit 100 x 52 = 5 200 pigeons tués !

COMMUNIQUE DE PRESSE PIGEONS : AUCUNE MALTRAITANCE DE LA PART DES AGENTS MUNICIPAUX

Publié le 15/10/2011

La Ville dément formellement toute maltraitance des pigeons capturés dans les trois cages installés par les services techniques depuis octobre dernier. Trois employés sont chargés de ce travail et l'assurent selon les règles qu'ils ont apprises lors d'un stage de formation organisé par la Fédération des Chasseurs, à Saint-Julien de l'Escap, et reconnu par l'autorité préfectorale.

La Ville, approuvée par la quasi-totalité des Angériens, ne cherche pas à supprimer tous ces volatiles, mais à en réguler la population, afin que les nuisances qu'ils provoquent redeviennent supportables. Selon les estimations, 3 500 pigeons vivent dans le centre ville et s'y reproduisent. Une centaine sont capturés chaque semaine.

La décision des élus de réduire le nombre de pigeons est conforme aux obligations de la Ville en matière d'hygiène et de sécurité et les moyens mis en oeuvre respectent les dispositions de la loi.

Dans plusieurs villes de France, où les municipalités combattent aussi ce fléau, des associations de circonstance lancent également des

pétitions de même type que celle qui circule à Saint-Jean, toutes basées sur les mêmes rumeurs de maltraitance, qui abusent ceux qui les signent de bonne foi. On ne peut que regretter de tels comportements, alors que les élus agissent dans l'intérêt général.

Par ailleurs, rappelons que, selon la réglementation en vigueur, nourrir les pigeons des villes est interdit tant dans les lieux publics que dans l'espace privé. L'amende encourue est de 90 euros.

Meudon

Source : BOAMP et site de la ville

Référence du BOAMP : 11-243357 gestion et entretien de deux pigeonniers et contrôle de la population des pigeons sur la ville de Meudon

Publié le 24 OCTOBRE 2011

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de Meudon

Correspondant : M. le maire 6 avenue Le Corbeiller 92195 Meudon Cedex

Téléphone : 01-41-14-82-68

Télécopieur : 01-41-14-82-70

Courriel : beatrice.laurent@mairie-meudon.fr

Adresse internet : <http://www.ville-meudon.fr>

Objet du marché : procédure adaptée de services - gestion et entretien de deux pigeonniers et contrôle de la population des pigeons sur la ville de Meudon

Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots

Renseignements relatifs aux lots :

- Lot 1 Gestion et entretien de deux pigeonniers. Classification CPV : principales (90600000-3). - Lot 2 Contrôle de la population de pigeons. Classification CPV : principales (98300000-6).

Caractéristiques principales :

le présent marché est un marché de services, passé en application des articles 10, 28 et 40 i i du Code des Marchés Publics, portant sur la gestion et l'entretien des deux pigeonniers ainsi que le contrôle de la population de pigeons sur la ville de Meudon.

- lot no1 : gestion et entretien de deux pigeonniers. Le titulaire devra mener des actions de sensibilisation et d'information sur le fonctionnement et l'utilité des pigeonniers en Ville et mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement des deux pigeonniers de la commune (prestations hebdomadaires, mensuelles et semestrielles).

- lot no2 : contrôle de la population de pigeons. Des captures seront effectuées, en cas de nécessité, à la demande du service communal d'hygiène et de salubrité publique, dans le but de réguler ponctuellement la population des pigeons.

Pour ce lot no 2 : marché fractionné à bons de commande en application de l'article 77 du C.M.P. Le montant maximum annuel du marché est fixé à 4000 Eur (H.T.). Les candidats peuvent soumissionner pour un ou l'ensemble des lots. Le présent marché est conclu à compter à compter de sa notification. Son exécution commence à compter 1er janvier 2012 pour une durée ferme d'un an. Il est ensuite reconductible tacitement 3 fois par période d'un an, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. le pigeonnier de Meudon - ville est situé dans l'enceinte du parc Paumier, côté rue de Rushmoor. Le pigeonnier de Meudon-La-Forêt est situé à proximité de l'échangeur avec la Rn 118. Pour le lot no 1 " gestion et entretien de 2 pigeonniers ", une visite des sites est vivement recommandée afin d'appréhender les difficultés d'accès.. Catégorie de Services : 14. Refus des variantes. Classification CPV : principales (90600000-316) complémentaire(s) :(90921000-9)(98392000-7)

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE 18 : LOT N°2 : CONTRÔLE DE LA POPULATION DE PIGEONS

18.1 Objet de la prestation

Le présent marché a pour objet la capture de pigeons, dans le but de réguler ponctuellement leur population.

18.2 Description de la prestation

Les captures seront effectuées, en cas de nécessité, à la demande du service communal d'Hygiène et de Salubrité publique, dans un délai de 5 jours maximum à compter de la réception du bon de commande.

Le titulaire devra alors mettre en oeuvre les moyens appropriés (cage, filet...) pour capturer des pigeons, dans le strict respect de la législation en vigueur en matière de protection animale.

Les animaux capturés seront traités avec soins et transportés dans de bonnes conditions conformément à la réglementation en vigueur.

Les pigeons capturés seront :

- soit réintroduits dans les pigeonniers afin d'assurer leur bon fonctionnement. Le titulaire du lot n° 2 devra alors se mettre en rapport avec le titulaire du lot n° 1 pour se coordonner et organiser le bon déroulement de l'opération

- soit euthanasiés. L'euthanasie des pigeons devra être réalisée conformément à la réglementation en vigueur pour la protection animale et sans souffrance pour les animaux.

SI du Bassin d'Arcachon

Source : BOAMP

Référence du BOAMP : 11-234301 BOAMP n° 206B, Annonce n° 46 capture de pigeons et de chats.

Publié le 22 octobre 2011

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SI du Bassin d'Arcachon.

Correspondant : M. le président, 16 allée corrigan cs 40002, 33311 Arcachon Cedex,
Télécopieur : 05-57-52-74-75,
Courriel : commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr,
Adresse internet : <http://www.siba-bassin-arcachon.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.siba-bassin-arcachon.fr>.

Objet du marché :
assistance et contrôle du peuplement animalier - capture de pigeons et de chats.

Lieu d'exécution : bassin d'arcachon.

Caractéristiques principales :
il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 25 000 EUR (H.T.) et un montant maximum annuel de 60 000 EUR (H.T.). Prestations attendues : Capture des pigeons par la technique des cages et euthanasie, capture des pigeons par la technique du filet projeté et euthanasie, location, implantation et gestion de pigeonnier, capture de chats errants et devenir des animaux

Castres

Source : www.ladepeche.fr

Des riverains pestent contre les pigeons

Publié le 29/10/2011 03:47 | J.-M.G.

Comme tous les jours ou presque, Christiane Barthe, habitante de la rue des boursiers en plein centre-ville de Castres constate une fois encore que sa terrasse a été souillée par les pigeons: «C'est devenu un problème récurrent qui ne fait que s'accroître. Certains maisons alentours n'ont pas protégé l'entrée de leurs sous-pentes ou greniers, et les pigeons s'y installent. Il y a les déjections mais aussi les plumes. Tout ça est vraiment très désagréable.» Et elle se demande: «Quant aurons nous droit enfin à une vraie campagne d'élimination de ces volatiles. Ils se multiplient à n'en plus finir.»

Mais du côté de la mairie, on indique: «La Ville est consciente des problèmes de nuisances occasionnées par les pigeons, notamment à l'intérieur de l'écusson. Afin d'éviter leur multiplication, le service communal d'hygiène a mis en place, en 2007, un système permettant la capture et la neutralisation des pigeons, via une douzaine de cages, installées dans les endroits sensibles.»

Ce système obtient de très bons résultats puisque **5659 pigeons ont été capturés depuis le début de l'année**, contre un millier avec l'ancien système de prise au filet. L'objectif n'est pas d'éradiquer les pigeons mais de limiter les dégâts en terme de nuisances et d'obtenir des conditions d'hygiène compatibles avec la vie citadine. En ce qui concerne la rue des boursiers, la ville a pris en considération le courrier d'un autre riverain, se plaignant de nuisances. Elle va bientôt procéder à l'enlèvement d'une borne en pierre sur laquelle s'accumulent les déjections. En revanche, le fait est qu'une ligne EDF surplombe le toit de cette habitation et rend plus particulièrement propice la sédentarisation des volatiles.

«Afin de compléter les dispositifs mis en place par la Ville, il est recommandé à tout propriétaire, gérant d'immeuble, syndic de se prémunir de toute intrusion et sédentarisation de ces volatiles par la fermeture des ouvertures d'accès aux parties non habitées des immeubles et la protection des avancées en aplomb des façades : corniches, bords de gouttières et fenêtres.» ajoute t-on auprès des services techniques tout en rappelant qu'il est interdit de nourrir les pigeons sous peine d'amende.

Carouge (Suisse)

Source : www.tdg.ch

Les pigeons ont un nouveau domicile à Carouge

Faabien Kuhn | 27.10.2011 | 14:51

Au début de l'année, à Genève, on a cru à un empoisonnement généralisé des pigeons: nombre de cadavres jonchaient les rues. Que nenni. Il s'agissait d'une simple épidémie (lire ici). Aujourd'hui, les roucouleurs sont choyés dans la cité sarde: désormais, ils bénéficient de leur propres pigeonniers, installés depuis mi-octobre au boulevard des Promenades. Leur nouvelle maison permettra surtout de contrôler cette population qui a tendance à croître furieusement quand les citoyens les nourrissent.

Un bienfait, annoncé à cor et à cri sur de nombreuses affiches: "Nous avons un nouveau domicile" Merci de ne plus nous nourrir!" piaillent en coeur ces oiseaux carougeois. Efficaces et écologiques, ces installations réduisent les nuisances occasionnées par ces volatiles. "Un pigeonnier, c'est: des pigeons en bonne santé, une ville sans salissures, des nuisances limitées, une population contrôlée. Alors vous aussi, aidez-nous à limiter leur prolifération, en cessant de les nourrir. D'avance, merci de votre collaboration!" peut-on lire sur les affiches.

HANNUT (Belgique)

Source : La Dernière Heure

PIGEONS sur le centre-ville

Publié le 26/10/2011

Un homme excédé s'en est pris aux volatiles à coups de pistolet à billes

Comme dans la plupart des villes, la prolifération des pigeons est un problème dans le centre de Hannut. Depuis plusieurs années, les autorités communales ont d'ailleurs mis en place un plan de limitation de la présence de ces volatiles. Mais, contrairement à d'autres villes, il n'est cependant pas interdit de nourrir les pigeons sur le territoire hannutois. Jusqu'ici, c'est une firme qui est chargée d'attraper les pigeons afin de les stériliser. Il semble cependant que le système est un peu dépassé. C'est pour cette raison que le bourgmestre, Hervé Jamar (MR), a décidé de discuter de la problématique lors du prochain collège communal.

LUI ET SES COLLÈGUES débattront des moyens susceptibles de combattre la prolifération de ces rats volants. Lundi soir, un fait divers curieux est d'ailleurs venu rappeler l'agacement des habitants du centre-ville. Ces derniers se plaignent de la présence de ces oiseaux et

surtout de leurs déjections. Une dame a alerté à la zone Hasbaye Ouest afin de lui faire savoir qu'un individu muni d'une carabine tirait sur des pigeons dans le centre.

Les policiers n'ont pas tardé à intervenir. Ils ont été soulagés de constater que l'individu en question ne tirait pas à la carabine mais qu'il usait d'un... pistolet à billes pour tenter d'éloigner les pigeons de son habitation.

INTERROGÉ, IL A EXPLIQUÉ aux policiers qu'il en avait assez des désagréments liés à la présence des volatiles. Il a aussi raconté tirer de la sorte pour les faire fuir et a admis avoir touché un pigeon lors de cette opération d'éloignement. La police a rédigé un procès-verbal. Il ne devrait cependant pas avoir de conséquence pour cet habitant excédé. Reste que les commerçants se plaignent eux aussi de la présence de ces animaux qui ont le don de salir les devantures de magasin. La situation est cependant moins critique qu'il y a quelques années car des dispositifs anti-pigeons ont été placés.

A. Vbb.

CHAUNY

Source : www.aisnenouvelle.fr

Les pigeons attendus au tournant

Publié le mercredi 26 octobre 2011 à 14H00

Ouvrez la cage aux oiseaux ! A Chauny, ce serait plutôt le contraire, les pigeons ne sont pas les bienvenus, ils dégradent les habitations.

Les citoyens chaunois, propriétaires et locataires, se plaignent, certains d'entre-eux ont été reçus en mairie pour des problèmes de dégradations et de nuisances sonores et olfactives. Les délinquants visés sont des pigeons, ils pullulent en ville depuis le mois de septembre, déplorent les victimes, bien désemparées. Les volatiles établissent leur domicile en ville quand ils ne trouvent plus pitance dans les champs. Leurs roucoulements, leurs déjections sur les toitures, balcons, vitres, leur va-et-vient permanent sont aussi énervants que coûteux pour la population touchée. « C'est sale, bruyant, les fientes causent d'importants dégâts aux menuiseries et toitures et les gouttières sont régulièrement bouchées », se plaint Véronique, propriétaire dans le centre-ville, rue de La Chaussée. Il faut savoir que chaque pigeon est à l'origine de 12 kg de fiente par an.

Campagne de piégeage

Jean-Pierre Liefhooghe, adjoint au maire, bien conscient du problème, s'est même rapproché du président des colombophiles, Edouard Bègue, pour se renseigner sur la reproduction de nos « amis » colombrins : « 8, voire 10 couvées par an, ce qui donnerait sur 2 années de vie, une descendance de 100 pigeons... » La ville, comme d'autres collectivités, ont essayé par le passé des systèmes de stérilisation et produits contraceptifs. Sans succès, comme les pics sur les façades et équipements publics (éclairages), les enduits glissants, les émetteurs de fréquence, etc.

« Ça ne marche pas, les pigeons sont futes » confirme Jean-Pierre Laurent, responsable des services techniques à la mairie. Est-ce aux mairies de régler le problème ? « Oui, quand cela devient un problème d'hygiène et de salubrité publique, toutefois, le règlement sanitaire départemental, établi par les préfets, précise que les particuliers ne doivent pas nourrir les pigeons, qu'il est interdit de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics et sur les voies privées pour y attirer les pigeons, sous peine d'une forte amende. »

La municipalité va mener une campagne de piégeage par cages et éradication des pigeons sur ses bâtiments publics et alentours (elle sensibilise les propriétaires privés et offices logeurs à faire de même), de la mi-novembre jusqu'au mois de mars, avec le concours d'une société spécialisée, « ayant toutes les habilitations prévues par la loi » précise Jean-Pierre Laurent et Jean-Pierre Liefhooghe, pour couper court aux éventuelles critiques des associations environnementales.

Pascal BROCHETON

Reims

Source : www.lunion.presse.fr

Le restaurateur en a marre des pigeons

Publié le mercredi 26 octobre 2011 à 09H22

REIMS (Marne). Il se faisait un plaisir d'ouvrir un restaurant rue du Temple. Seul problème, une armada de pigeons sur la toiture de son établissement en travaux lui pourrit la vie.

PROFESSIONNEL bien connu avenue d'Epernay où il possède le restaurant « Chez lui », Idir Kemiche a décidé, au début de l'année, de monter un autre établissement au cœur du quartier des halles Boulingrin, rue du Temple. Faisant l'acquisition des anciens locaux de l'imprimerie Diazo 51, il s'est vite aperçu que des dizaines de pigeons squattaient la toiture de l'immeuble au pied duquel il comptait installer sa brasserie d'une capacité de 80 places, qui aura pour nom « l'Affaire », avec une salle privatisée au sous-sol pour la retransmission des rencontres sportives, un bar à vins et bar à champagne. Avec à la clef, cinq embauches.

Bombardé de fientes acides

Si les travaux ont bien commencé, restait à régler le problème des pigeons, qui inondent les voitures et le sol de fientes acides, à l'extérieur comme à l'intérieur du futur restaurant d'ailleurs, via une coursive. « J'ai demandé à la Ville ce que je devais faire », raconte Idir Kemiche. « On m'a dit que je ne pouvais pas intervenir directement. J'ai fait appel à une société de « dé pigeonnisation » dans les Ardennes. Ils m'ont promis d'éradiquer le problème pour 4 000 € hors taxes, hors coût de la nacelle. Ils ont posé 200 mètres de piques à pigeons, m'ont dit qu'au bout de trois jours, il n'y aurait plus de pigeons. J'ai payé, au total, 7 000 €. Pour rien. Les pigeons sont revenus. L'entreprise m'a dit qu'elle repasserait. Je ne les ai toujours pas vus. »

Montrant du doigt les pigeons crevés dans les filets de protection qui surplombent le passage de son établissement, qui sert, d'un côté, à la circulation des livraisons, et de l'autre, au local poubelle antifeu, Idir Meliche fait la grimace. « On a déjà enlevé vingt sacs de 130 kg de fientes qui tombent ou qui atterrissent sur les structures en béton. Il y en a marre. On nous demande, à juste titre, une hygiène irréprochable dans nos entreprises et à côté de cela, personne ne semble capable de régler le problème. »

La mairie botte en touche une première fois

Tout naturellement, le restaurateur, tout en poursuivant les travaux de son établissement qui doit ouvrir en décembre, s'est à nouveau tourné vers la Ville.

« J'ai rencontré un technicien. Il m'a dit qu'ils allaient mettre en place un système de cages pour capturer les pigeons. Ils devaient intervenir le 26 septembre. Mais ils ne sont pas venus. J'ai appelé. Ils m'ont dit que finalement, ils ne pouvaient pas mettre de cages. Qu'est-ce que je vais faire ? »

Le restaurateur a bien du mal à comprendre le laxisme de la Ville en songeant que dans moins d'un an aujourd'hui, les halles Boulingrin, à une

portée d'ailes, vont rouvrir.

« Va-t-on tolérer qu'il y ait des pigeons qui salissent tout ? Qu'ils mettent des fientes partout sur les voûtes classées ? Incroyable mais vrai... »

Alain MOYAT

Evreux

Source : courriel

Capture de pigeons

Publié le 25/10/2011

L'une (l'un) d'entre vous connaîtrait-elle (il) quelqu'une (un) sur EVREUX de manière à essayer de "gêner" la campagne de dé pigeonnisation commencée le 17 octobre et devant s'achever le 7 novembre ?

Laon

Source : www.lunion.presse.fr

Les pigeons tombent comme des mouches

Publié le mercredi 19 octobre 2011 à 10H46

(LAON). En l'espace de quelques jours, cette dame qui habite près de la cathédrale a déjà retrouvé cinq pigeons morts dans sa cour. Elle est persuadée qu'ils ont été empoisonnés.

MUGUETTE NOIRET en est malade. Depuis vendredi, elle a retrouvé pas moins de cinq pigeons morts dans sa cour, elle qui les affectionne comme des animaux de compagnie. « Le premier, je l'ai jeté. Et puis, il y en a eu un deuxième, et d'autres qui n'avaient vraiment pas l'air bien. À y regarder de plus près, je me suis rendu compte qu'ils étaient malades. Pour moi, il ne fait aucun doute qu'ils ont été empoisonnés ».

Cette vieille dame de 84 ans, qui habite près de la cathédrale, a donc informé la SPA car elle tient vraiment à ce que cela cesse. « Cela me fait trop mal au cœur », affirme-t-elle en montrant du doigt deux pigeons qui n'ont même plus la force de s'envoler. « On voit bien qu'ils sont groggy, ils font le gros dos, bref ils sont bizarres. Ce n'est pas bon signe. Ils vont sans doute subir le même sort que les autres », redoutent Ginette et Bernadette, deux enquêtrices de la SPA qui accordent la même importance à ces pigeons qu'aux chiens ou aux chats. « Ce sont des animaux comme les autres. Personne ne doit les maltraiter ou les empoisonner. Que la personne qui leur fait du mal se le tienne pour dit : la SPA se réserve le droit de porter plainte », affirme Ginette. Elle rassure comme elle peut la pauvre Muguette Noiret qui ne conçoit pas qu'on s'en prenne ainsi à ses petits protégés mais se sent impuissante.

Les chats déjà pris pour cible

« Il y a quelque temps, la SPA avait déjà été sollicitée dans ce secteur de la ville. Quatre ou cinq chats avaient été empoisonnés. Aujourd'hui, ce sont les pigeons, et demain ? », peste Ginette tandis que Bernadette se met à imaginer le pire. « Si quelqu'un s'amuse bel et bien à empoisonner les pigeons avec du blé, que se passera-t-il le jour où un oiseau fera tomber ce poison de son bec et qu'un enfant, par exemple, le ramasse ? »

Pour l'heure, rien ne prouve formellement que les pigeons retrouvés morts par Muguette Noiret ont été empoisonnés mais les enquêtrices de la SPA ont emmené avec elles trois spécimens qui seront sans doute analysés si le phénomène persiste. Si les trois femmes conçoivent que les nuées de pigeons qui se plaisent tant dans le quartier de la cathédrale peuvent représenter une nuisance, elles estiment cependant qu'il existe d'autres moyens de les chasser.

Lucie LEFEBVRE
llefebvre@journal-lunion.fr

Digoin

Source : www.lejls.com

Note : à la place de pigeons ramier, lire pigeons biset.

opérations de destructions (par tir et par piégeage)

Publié le 18/10/2011

Vu les plaintes nombreuses et répétées des habitants relatives à la population de pigeons ramiers et à leurs nuisances. Considérant que ces effectifs présents sur la commune de Digoin sont à l'origine de risques pour la santé et la sécurité publiques. Il est ordonné l'exécution d'un tir de destruction et de piégeage de pigeons ramiers sur le territoire de la commune de Digoin : le centre-ville, La Plaine.

M. Foret, lieutenant de louveterie demeurant à Gueugnon est chargé d'organiser ces opérations de destructions (par tir et par piégeage). Ces opérations seront réalisées jusqu'au 15 décembre, en respectant la législation et la réglementation en vigueur.

M. Foret dressera un compte rendu des opérations qu'il transmettra à la direction départementale de l'Agriculture et de la forêt ainsi qu'au maire de Digoin.

Les gardes de l'office national de la chasse, la gendarmerie et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt seront préalablement informés.

M. Foret lieutenant de louveterie, et toutes les autorités compétentes en matière de police de la chasse et de la destruction des espèces classées nuisibles, sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs et au sous-préfet de l'arrondissement de Charolles.

Source : site officiel

Lutte contre les déjections des pigeons

Publié le 17/10/2011

En parallèle, la Ville se mobilise contre les déjections animales qui dégradent le coeur de ville. A compter de demain, des pièges à pigeons seront installés dans quatre endroits élevés : toiture de la médiathèque, tour de l'évêque, la cathédrale St Théodorit et la tour du jardin médiéval. Des appâts de premiers choix permettront d'attirer les volatiles dans des pigeonniers aménagés qui viendront s'abreuver et s'alimenter en permanence. Par la suite, après une durée d'environ deux semaines, lorsque les pigeons seront accoutumés, les animaux seront euthanasiés afin de réguler la densité des pigeons sur la commune. Ce dispositif durera trois mois.

Nice

Source : site officiel

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 juin 2011 N° 7.8

Publié en juin

MAPA SUPERIEUR A 90 000 € HT AU 26/05/2011

MAPA Direction de la Santé Publique
Fourniture pose et gestion entretien de pigeonniers, destinés à réguler les colonies de pigeons.

LOT 1 14.02.2011
SOCIETE SACPA 47700 PINDERES montant maxi mini : 10 000,00 40 000,00
11 600 HT / 13 873,60 TTC

LOT 2 14.02.2011
SOCIETE SACPA 47700 PINDERES montant maxi mini : 12 000,00 40 000,00
11 920 HT / 14 256,32 TTC

CapBreton

Source : site officiel

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011 à 20 H 30

Publié en octobre

PAGE 11

- un marché de travaux « construction d'un pigeonnier » est passé avec l'entreprise SOGEPI à Bérus ((72610), pour un montant de 19 570,00 € HT, soit 23 405 € TTC.

Puget-sur-Argents

Source : site officiel

Appel d'offre Marché de location d'un pigeonnier, avec gestion et régulation des naissances de pigeons

Publié en octobre

implantation : parc municipal Paul Cézanne
durée du marché : 5 ans
Pigeonnier : capacité de 200 pigeons
hexagonale ou octogonale avec un minimum de 2.5 m de diamètre
mise en fonctionnement par pigeons élevés en volière

Les pigeons acheminés vers le pigeonnier de la Commune et ceux qui pourront, le cas échéant, être prélevés après séjour en volière, seront acheminés, par le titulaire et à ses frais, par des camions de transport climatisés agréés des services vétérinaires pour le transport d'animaux vivants. Une copie de l'agrément complète devra être fournie.

La régulation se fera par la gestion des oeufs
Le titulaire d'engage à passer tous les 7 à 14 jours

Beaugency

Source : site officiel

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 juillet 2011**

Publié en août

Afin de réguler la population de pigeons sur la commune de Beaugency, il a été décidé de mettre en place un pigeonnier.

La suite ici : SACPA ou SOGEPI ?

Nice

Source : courriel

Lettre de RDVO au Député-Maire

Publié le 14/10/2011

Considérant qu'un pigeon de roche en captivité peut vivre jusqu'à 30 ans (20 ans en moyenne) il est impossible économiquement que la XXXXX détienne dans des volières les milliers de pigeons capturés dans la ville de Nice. Donc nous en concluons qu'ils sont gazés.

Lettre en PDF sur la site de RDVO

Montauban

Source : www.ladepeche.fr

Les pigeons empoisonnent le faubourg du Moustier

Publié le 14/10/2011 03:50 | Thierry Dupuy

Les habitants du Faubourg du Moustier ont fait parvenir une pétition à la mairie. Leur courroux : les volatiles prolifèrent et entraînent de nombreuses nuisances.

l'essentiel

Envolée de signatures pour dénoncer les nuisances des pigeons. En prenant ainsi leur plume, les habitants du Faubourg du Moustier espèrent mettre fin à un véritable cauchemar. Car depuis plusieurs mois, les volatiles prolifèrent sur les toits, aux bords des fenêtres et dans tous les recoins où ils peuvent roucouler. Résultat : certains habitants vivent avec les volets fermés pour que les pigeons n'entrent pas. Et chaque matin, leur rituel consiste à balayer les plumes devant leurs portes ou les fientes sur les balcons : « Avec ce que l'on ramasse comme plumes, on a souvent de quoi faire un édreton », plaisante cette retraitée du faubourg du Moustiers qui a signé la pétition adressée à la mairie. « Depuis trois semaines, les agents techniques de la ville sont venus nettoyer à deux reprises les trottoirs et ont passé l'aspirateur une fois. Mais c'est tout. Le problème n'est donc pas réglé », précise Michel Soubirac, un autre habitant du faubourg.

De son côté, l'hôtel de ville assure avoir pris connaissance du problème et agir. « C'est une pétition à laquelle on va bien sûr répondre. On a conscience du fléau. Mais on est en train d'analyser toutes les solutions envisageables pour y remédier », explique Marie-Claude Berly, adjointe au maire plus particulièrement chargée du développement durable. Depuis sept ans, la ville annonce avoir éliminé quelque 30 000 pigeons à Montauban. Mais cela n'a visiblement pas suffi. Combien en reste-t-il ? « Nous sommes justement en train de faire l'inventaire de la population pigeonnière de Montauban. Nous attendons les résultats fin octobre », indique l'adjointe. Parmi les premières pistes étudiées pour réguler l'espèce, les responsables envisagent d'installer un pigeonnier pour récupérer les œufs, de faire appel à un fauconnier pour y diriger les pigeons, ou encore de lancer une campagne de sensibilisation pour rappeler aux habitants qu'il est interdit de nourrir les volatiles.

Montbéliard

Source : www.estrepublicain.fr

Trop de pigeons en ville

Publié le 12.10.11 à 05h30

Du pain jonche le sol du pigeonnier du Près-la-Rose. « Ça, c'est ce qu'il ne faut pas faire ». Si Jean-Marie Clavier tenait le coupable, il lui passerait un savon. Nourrir les pigeons est le meilleur moyen de les sédentariser à un endroit. Quand c'est au Près-la-Rose, passe encore. Quand c'est à proximité des habitations, le piégeur de la Ville ne roucoule plus. Il piaille, et les riverains avant lui. S'il n'y avait que les plumes ! « Le problème, c'est le bruit. Les pigeons qui nichent en bordure de toit roucoulent tôt le matin, c'est très pénible pour les gens.

Et ils produisent aussi quantité de fientes » qui dégoulassent pavés et façades du centre-ville et véhiculent la maladie pulmonaire, transmissible à l'homme.

Le piégeur de la Ville évalue leur population actuelle à environ 400 individus. C'est à partir de 600 piafs que pleuvent les coups de fil. Rien de cela cette année, sauf au centre-ville. « Je suis passé ce matin (lire hier) place Sponeck, j'en ai vu des dizaines par terre en train de manger. À certains endroits, c'est très sale ». Ces piafs n'ont pas atterri là par hasard. « Des personnes les nourrissent, c'est pourtant interdit ». Une discrète enquête de la police municipale n'a pour l'instant pas permis de confondre les fautifs. Alors la Ville continue d'attirer l'animal en dehors des zones habitées. Trois fois par semaine, en général vers 8 h 30, Jean-Marie Clavier nourrit ces bêtes à plumes à une dizaine de points d'agraineage. Au menu : maïs et maïs ! Si personne ne leur remplit l'estomac par ailleurs, cela fonctionne. Sinon, il faut placer des pièges chez les particuliers indisposés. Le cas se présente actuellement rue Diemer-Duperret, mais aucun pigeon ne s'y est laissé prendre.

Comme les lapins, monsieur pigeon jouit d'une libido très développée. « Une femelle niche en moyenne dix fois par an. Il faut compter deux jeunes par nichée. Cette année, ils ont commencé en janvier », parle d'expérience Jean-Marie Clavier. La stérilisation par les graines étant désormais interdite, leur donner à manger les éloigne mais n'est d'aucun effet sur leur nombre. Dans ce cas, pas de quartier ! Dix à quinze captures sont organisées chaque année. « Nous en prenons à chaque fois de 30 à 50 dans nos filets ». Ceux-là sont ensuite conduits dans une volière municipale, puis ils disparaissent de la circulation.

L'hôtel à pigeons du Près-la-Rose peut recevoir une quarantaine de spécimens. Ceux qui batifolent sous les fenêtres des Montbéliardais sont encouragés à visiter les lieux avec femme et enfants. Et les amis des pigeons à cesser de leur balancer leur pain quotidien. Pige ?

D.Bst

Fouines, renards, corbeaux...

Jean-Marie Clavier est le piégeur de la Ville depuis 1995. Le pigeon n'est pas le seul animal à entrer dans ses prérogatives. En ce moment, ce sont les fouines qui lui donnent du fil à retordre. La fouine vit en ville, en général dans les greniers. Elle n'en sort que la nuit pour commettre ses forfaits. Principal quartier touché : la Citadelle. L'animal s'en est pris récemment à plusieurs véhicules, notamment une 5008 où il a détruit l'isolation. Quatre pièges sont installés et trois animaux ont déjà été pris.

L'élagage des arbres du château a permis de déplacer les corbeaux au Près-la-Rose, tandis que des renards quittent leur forêt pour s'enquérir de nourriture, la nuit, dans les rues de la Citadelle et du Coteau-Jouvent.

PARIS - Les Rencontres de Natureparif

Source : courriel

le Pigeon en ville Ecologie de la réconciliation et Gestion de la nature

Publié en octobre

Mardi 8 novembre 2011 de 9h à 16h30

Amphithéâtre de la SNHF, 84 rue de Grenelle, Paris 7e (M° Rue du Bac)

Entrée libre dans la limite des places disponibles, mais inscription obligatoire auprès de Marjorie Millès, marjorie.milles@natureparif.fr
[voir le document ici](#)

Moissac

Source : www.ladepeche.fr

La guerre aux pigeons est déclarée

Publié le 11/10/2011 07:42 | Gauvain Peleau-Barreyre

Devant le nombre de plus en plus important de pigeons, certains particuliers n'hésitent plus à s'équiper à leurs frais pour faire fuir un volatile devenu encombrant.

Si Alfred Hitchcock avait cherché une source d'inspiration pour ces célèbres « Oiseaux », nul doute qu'une visite au centre des impôts de Moissac lui aurait mis la puce à l'oreille. Sur les toits du bâtiment séjourment des centaines de pigeons jusqu'à faire disparaître la toiture ocre sous un tapis de plume grise. Le réalisateur aurait aussi adoré les volées entières de volatiles qui assombrissent le ciel quand les klaxons des mariages célèbres en mairie font fuir les pigeons de l'abbatiale. Pour l'heure aucun de ces oiseaux ne s'est attaqué à une personne. La comparaison avec leurs collègues de cinéma s'arrête donc là.

Mais ça n'empêche pas les Moissagais de voler dans les plumes de ces pigeons qui, selon les cas, sont accusés de détériorer les endroits où ils nichent **voire (et cela reste à prouver) de transporter des maladies**.

L'un des premiers à avoir agi concrètement contre l'invasion est un particulier. Propriétaire de l'immeuble sis au 5, quai Ducos, juste en face des Impôts, il a, voilà trois mois, cassé sa tirelire pour s'offrir la panoplie anti-pigeon.

400 kg de fientes par an

« Ca me gonflait !, explique-t-il laconiquement. Chaque année je jetais 400 kg de fientes qui s'étaient accumulées dans mon grenier. » Les locataires et voisins y vont aussi de leurs anecdotes. Marie, la voisine, entendait « les oiseaux marcher sur le toit la nuit », Sophie la locataire « ne gare jamais sa voiture sous le toit car les oiseaux la pourrissent ». Alors à bout de solutions, il tape sur Internet « effaroucheur de pigeons » et trouve son bonheur. « J'ai installé sur le toit un épervier en plastique pour les faire fuir, j'ai badigeonné les tuiles de répulsif et j'ai acheté un effaroucheur qui diffuse des cris de rapaces. » C'est ainsi que toutes les six minutes environs, un cri strident de prédateur résonne le long du canal. « Alors c'est sûr maintenant ils ne sont plus chez moi mais en face, sur les impôts ! » Le canal et le centre des impôts représentent une zone préférentielle : de l'eau en abondance, un point haut et les miettes de la ville à portée d'ailes. Depuis la fin de l'été et la fin de la manne de nourriture que représentaient les terres agricoles pas encore récoltées, les volatiles se replient en ville.

Battues et ultrasons

Et pourtant, depuis plusieurs années la municipalité s'est engagée à réguler le nombre de ces volatiles. Toutes les techniques y sont passées du picot pour empêcher de nicher aux leurs placés dans les nids, de la stérilisation aux pièges sous forme de cages : ça marche, mais rien qu'un peu. Cet été, les chasseurs se sont vus distribuer 4 000 cartouches pour deux battues. Des systèmes à ultrasons seront disposés à l'abbatiale. Les résultats tardent cependant à convaincre les habitants. Et pour l'heure, il semblerait que le système D soit le seul recours pour contraindre les pigeons à partir à tire-d'aile.

Colomiers

Source : BOAMP

BOAMP n° 191B, Annonce n° 46

Publié le 1er octobre 2011

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ville de Colomiers.

Correspondant : M. le maire, 1, place Alex Raymond B.P 30330, 31776 Colomiers Cedex.

Objet du marché : lutte contre les nuisibles sur le domaine public de la Ville de Colomiers.

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché.

C.P.V. - Objet principal : 90922000.

Lot(s) 4 capture des pigeons.

Capture des pigeons.

minimum 4 000.00 EUR maximum 12 000.00 EUR pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

Saint-Germain-Laval

Source : www.leprogres.fr

La chasse aux pigeons est ouverte

Publié le 09/10/2011

Afin de réguler la population des pigeons de clocher, qui occasionnent de nombreux dommages dans le bourg et dans les campagnes, et vu les différentes plaintes des administrés, une destruction des pigeons sera organisée par la société communale de chasse germanoise, par des tirs sur la commune. Ces battues se dérouleront pendant toute la période de l'ouverture de la chasse, soit jusqu'au 29 février 2012.

Lavour

Source : <http://www.ladepeche.fr>

A 84 ans, elle vit avec des squatters à plume

Publié le 05/10/2011 07:47

Marcelle Mercier, 84 ans, vit avec des squatters au-dessus de sa tête. Et ils sont nombreux puisqu'ils se comptent par centaines. Il s'agit de pigeons qui ont pris le troisième étage de l'immeuble dans lequel elle vit, rue du Père Collin, pour un pigeonnier. « Depuis longtemps, ce grand appartement est inhabité. Les carreaux sont cassés et petit à petit les pigeons ont occupé les lieux », dit-elle. Dans le jardinet, la fiente des volatiles fait concurrence aux plumes qui virevoltent au gré de la brise. « C'est dégoûtant », constate-t-elle. « Si je laisse une fenêtre ou une porte ouverte, il n'est pas rare que je retrouve ces bestioles sur le canapé ou sur la table de la salle à manger. Et en plus ils laissent leurs excréments. » Marcelle Mercier est locataire. Le propriétaire de l'immeuble a décidé de prendre le taureau par les cornes et a promis que dans les prochains jours il ferait procéder à la fermeture des fenêtres. Quelques personnes téméraires se sont aventurées au troisième étage, pour voir un spectacle peu ragoutant : 20 centimètres de déjections sur le sol. Lavour, terre de pigeonniers, une belle image d'Epinal dont se glorifie l'office du tourisme. Mais dans pigeonnier il y a pigeon et là, l'affaire se corse. « Nous organisons 4 battues par an », informe Sylvain Lucas, le directeur des services de la ville. A chaque battue ce sont entre 800 et 1000 pigeons qui sont tués. « Ces battues sont particulièrement réglementées et encadrées par des garde chasses fédéraux. » Elles sont concentrées autour des silos à grains de l'entreprise Artéris. Cette société a mis des filets de protection mais ils s'avèrent insuffisants pour calmer l'appétit des oiseaux.

Alors, les chasseurs font parler leur arme : un moyen radical pour éviter les nuisances environnementales et sanitaires causées par ces volatiles envahissants.

Verdun

Source : www.estrepublicain.fr

Hécatombe de pigeons morts à Verdun

Publié le 04.10.11

Depuis plusieurs jours, nombre de pigeons morts sont découverts sur le quai Leclerc laissant planer un soupçon d'empoisonnement.

« Certains tombent du toit du théâtre sur le trottoir ou sur la route, et d'autres à l'eau », relate cette passante qui depuis plus de quinze jours constate un nombre grandissant de pigeons morts, quai Leclerc. « Ils ont les pattes paralysées et se traînent en battant des ailes », poursuit-elle. Les chanceux agonisent au pied des maisons, non loin du théâtre municipal, les autres finissent sous les roues des voitures ou se noient dans la Meuse.

Oh, elle a bien essayé d'en sauver quelques-uns, intriguée par leur attitude inhabituelle « j'ai réussi pour trois, mais ce sont des dizaines qui ont disparu », s'indigne-t-elle. « Ils traînent, et les cadavres disparaissent... ». Le dernier pigeon qu'elle a récupéré a fini par régurgiter son déjeuner « du blé rouge ». Sûrement empoisonné, songe-t-elle. « En tout cas ce n'est pas de la mort-aux-rats », assure-t-elle puisque les volatiles meurent d'une paralysie progressive et non d'hémorragie ».

Une mystérieuse substance rose

Les graines récupérées ont été confiées à un vétérinaire verdunois. Elles ne seront pas analysées, car l'acte est trop onéreux, à moins que la commune ne l'exige. « Il s'agit de pigeons présentant des troubles neurologiques, c'est-à-dire pertes d'équilibre », explique le praticien. « Ils ont dans leur jabot un mélange de blé et orge imprégné d'une substance rose ». Abreuvés en gavage forcé, les pigeons finissent par le régurgiter et apparemment peuvent reprendre leur vol au bout de 24h. « Une hypothèse serait que ce soit du blé traité contre les chenilles recouvert d'insecticide », confit-il. L'autre hypothèse serait que quelqu'un cherche à nuire à ses oiseaux dont les fientes et plumes recouvrent le trottoir.

Côté mairie, Cathy Floss, directrice de cabinet d'Arsène Lux, assure qu'il n'est pas d'opération anti-pigeon en cours. « Nous, on fait plutôt de la lutte passive », explique-t-elle. « On pose des pics, comme à la Porte Chaussée, sous le porche de la mairie ou au musée de la Prinerie. C'est peut-être pour cela qu'ils se regroupent du côté du théâtre. Mais là-bas, on ne peut pas mettre cela en place à cause du toit ». Pourtant le sujet est à l'ordre du jour au vue des nombreux courriers reçus en mairie mentionnant l'importance de cette communauté de pigeons. « Nous pensons notamment à faire appel à des personnes possédant des éperviers. Et nous nous renseignons pour savoir ce qui se fait dans d'autres villes », poursuit Cathy Floss. Elle précise aussi que la police municipale va se pencher sur ce taux de mortalité en hausse quai Leclerc.

Chalon-sur-Saône

Source : www.lejsl.com

nuisances. Des habitants du centre-ville voient les dégradations dues aux pigeons se multiplier. Afflux de pigeons à Chalon

Publié le 05/10/2011 à 05:00 par Sarah Fréguelin

Plumes dans les appartements, fientes envahissantes sur les trottoirs ou roucoulements sous les toits, les nuisances dues aux pigeons se font de plus en plus remarquer à Chalon.

En quelques semaines, Christine Dessendre est devenue incollable sur les us et coutumes des pigeons. Cette habitante du quartier de la Citadelle à Chalon a eu le temps de se familiariser avec ce volatile : depuis plusieurs mois, des dizaines de pigeons ont élu domicile dans le grenier abandonné de l'immeuble faisant face à son balcon. Les conséquences n'ont pas tardé à se faire sentir : il lui est impossible d'ouvrir ses fenêtres sans voir des plumes envahir son appartement, les fientes s'accumulent devant sa porte d'entrée quand ce ne sont pas des cadavres qui pourrissent sur les toits.

Un peu partout dans le centre-ville de Chalon, la présence des pigeons se fait de plus en plus sentir. L'explication est simple : suite à la démolition de l'ancienne prison rue d'Autun, les nombreux pigeons qui y nichaient sans ennuyer personne ont trouvé refuge dans d'autres immeubles du centre-ville. Christine Dessendre, pour sensibiliser la municipalité à ce problème, fait donc circuler depuis une dizaine de jours une pétition dans des commerces de la rue de la Citadelle et rue Saint-Georges. « Les gens signent, remarquent Nadège, une fleuriste voisine de Christine Dessendre. Beaucoup de mes voisins en ont assez. Certains ne dorment plus à cause des roucoulements des pigeons sous les toits. Et il y a beaucoup de fientes à nettoyer. » « Je ne dis pas qu'il faut tuer les pigeons, précise Christine Dessendre. Mais il faut les gérer et surtout ne pas les nourrir.

Les dégâts qu'ils causent posent aussi un problème de santé publique. »

Pour la mairie, l'afflux de pigeons est aussi dû à des propriétaires qui ne jouent pas le jeu : c'est en effet à eux que revient la charge d'effectuer les travaux nécessaires dans les immeubles pour combler les endroits où les pigeons peuvent établir leur nid. La régulation de la population de pigeons ne pourra se faire que sur le long terme, avec un projet de fauconnerie (lire ci-dessous). Le nettoyage des fientes se fait « selon les besoins » par les équipes de la propreté urbaine.

Quant à Christine Dessendre, elle devrait faire parvenir à la mairie sa pétition après avoir récolté assez de signatures.

rapaces et graines stérilisantes pour les pigeons

Publié le 05/10/2011 à 05:00

Les oiseaux, Ludovic Golliard pourrait en parler pendant des heures. Ce trentenaire embauché par la Ville il y a deux ans en tant qu'animalier espère devenir le fauconnier qui gèrera les six futurs rapaces de Chalon, un « aboutissement » pour ce passionné. Le projet est long, mais une étape a été franchie : Ludovic a effectué une première formation de deux mois dans les Hautes-Pyrénées chez un fauconnier. « Il faut apprendre à manipuler le rapace et à le dresser pour qu'il effarouche les oiseaux », explique le jeune homme. Chaque rapace a sa spécialité : les buses font décoller les oiseaux de leur corniche. Le relais est pris par des faucons, qui volent plus haut, pour éloigner pigeons, corbeaux ou étourneaux et les guider vers des pigeonniers : un bâtiment abandonné en centre-ville ou une construction en périphérie. Les pigeons y sont nourris avec des graines stérilisantes. « Il faut deux ou trois ans pour que la population diminue, explique Ludovic Golliard. Mais ça fonctionne. Ça ne sert à rien d'éliminer les pigeons. » Ludovic devra obtenir une autorisation de chasse au vol. Il faudra encore un peu de patience avant de voir les rapaces en action à Chalon, en 2013 !

La Rochefoucauld

Source : www.charentelibre.fr

Des pigeons empoisonnants à La Rochefoucauld

Publié le 4 octobre 2011

C'est un problème esthétique, touristique, patrimonial et hygiénique. Il y a des pathologies transmises...

Des habitants de La Rochefoucauld se plaignent des dégradations provoquées par les pigeons. Le maire cherche une solution mais les élus sont divisés.

Robert Sauzedde le propriétaire de l'immeuble et Coralie Abonneau, la responsable de l'agence immobilière en ont ras-le-bol des pigeons qui rendent les réserves inutilisables.

Tueries continues.

Romilly-sur-Seine

Source : www.lest-eclair.fr

Les pigeons ne sont pas les bienvenus

Publié le 25 septembre 2011 à 10H26

La Ville a fait installer des pics sur les corniches de la mairie pour éviter que les fientes du volatile ne souillent le bâtiment et ses abords

La semaine dernière, des ouvriers sont intervenus sur le toit de la mairie de Romilly à l'aide d'un engin élévateur. Perchés dans une nacelle, ils ont installé des tiges en métal sur les corniches. « Il s'agit de pics pour empêcher les pigeons de se poser sur les rebords de la toiture », précise un fonctionnaire.

Soucieuse de la propreté de la maison commune et de ses abords, la Ville a en effet fait appel à une entreprise, la Spac (Société de protection antivolatile) pour mettre en place un système d'éloignement de ces oiseaux aux déjections particulièrement corrosives. « Nous avons des problèmes de fiente assez importants, explique l'agent municipal. Nous cherchions un moyen de protéger le bâtiment qui a fait l'objet d'un ravalement complet l'an dernier, ainsi que les sols neufs. »

L'ancien système qui datait des « années 1970, 1980 » ne donnait plus satisfaction. « Une sorte de glue avait été mise sur les corniches. Mais elle était devenue inefficace et avait, en plus, dégradé la pierre en pénétrant à l'intérieur. » La Ville s'est donc tournée vers une autre solution. « Il en existe plusieurs, comme des faibles courants, mais les pics antipigeons étaient les plus adaptés dans notre cas. » Montant de la facture : 8242,35 € HT.

Campagne de régulation

L'intervention de la société spécialisée s'est cantonnée à l'hôtel de ville. En effet, ce type de protection est « déjà en place ailleurs comme sur l'école Gambetta ou des maisons privées, justifie le fonctionnaire. Et les autres bâtiments municipaux, comme la salle des fêtes, restent plutôt épargnés. »

En parallèle, la collectivité mène des campagnes de dépigeonnisation depuis 2006 pour un coût annuel de 3000 €. « Il y en a deux par an, une en été et une en hiver. Elles durent chacune cinq semaines », détaille un autre employé communal. Egalement confiées à la Spav, ces opérations consistent à attraper les volatiles grâce à des cages posées sur le site de la Scarm et en haut d'un collectif rue Henri-Barbusse. « On les relâche une centaine de kilomètres plus loin. Pour l'instant, ils ne sont pas revenus. Nous le savons car ils sont bagués, indique l'agent. Sur une campagne, on peut en prendre jusqu'à 500. Cette année, je pense qu'il y en aura plus car on vient d'en capturer 300 en un mois. »

Nancy

Source : courriel

ils appâtent actuellement pour fin octobre

Publié le 30/09/2011

D'autre part, il y a eu 1000 pigeons de capturés à Nancy en 2010.

Deux captures ont eu lieu cette année pour 400 pigeons au printemps et fin août et ils appâtent actuellement pour fin octobre, bien entendu je n'ai pas la date mais je connais les endroits de captures : Saint Sébastien, Croix de Bourgogne et Vieille ville et c'est une entreprise de Paris.

Cachan

Source : courriel

Publié le 30/09/2011

Les captures continuent et on observe une réduction provisoire très importante des colonies de pigeons.

Lille

Source : courriel

cages sur les toits de la residence

Publié le 30/09/2011

bonjour, j'ai appris récemment de source sûre que LMH (lille metropole habitat) a signé un contrat avec une société pour capturer et tuer les pigeons de ma résidence ; ils ont installé des "cages" sur les toits de la résidence (avenue verhaeren à LILLE-quartier faubourg de bethune) et je ne sais pas comment ces pauvres bêtes sont tuées (mon avis en tant que locataire de la résidence n'a pas été sollicité, mais je sais que nombreux "locataires" se plaignent des genes occasionnelles pfff); Je ne veux SURTOUT pas avoir de problèmes avec LMH mais je suis écoeurée et contre ces pratiques ; si vous pouviez faire quelque chose pour les obliger à enlever ces pièges et leur interdire de tuer les pigeons, je vous en remercie de tout coeur ; encore merci

Saint Morillon

pétition

Publié le 28-09-2011

Merci à toutes et à tous de signer cette pétition contre l'extermination des pigeons sur Saint Morillon en gironde ou la municipalité préfère la gavage à la mise en place d'un pigeonnier.

Dénonçons cette pratique barbare..

Auteur : Association "Vénus"

GAILLAC

Source : archedenoelle.over-blog.com

LA MAIRIE SOCIALISTE DE GAILLAC CONTINUE DE MALTRAITER LES PIGEONS

Publié le samedi 24 septembre 2011

TOUT COMME LES TAUREAUX VOTERONT EN 2012, LES PIGEONS AUSSI VOTERONT!

je vous avais alerté(e)s sur le traitement cruel que la mairie de Gaillac réserve aux pigeons autour de la salle de spectacle. Malgré les déclarations d'un élu, rien n'a été fait.

Rappelons les faits: des filets ont été installés sous la charpente extérieure de la salle de spectacles, d'après l'élu, "pour empêcher les pigeons de rentrer et de voler dans la salle" (SIC!!!!)

Je ne sais pas vous, mais moi, si l'architecte qui construit ma maison y laisse des trous qui permettent aux oiseaux de rentrer à l'intérieur, je me retourne contre lui, et fais réparer les dégâts! la mairie de Gaillac, pas du tout, ils laissent les trous dans le bâti permettant aux pigeons de pénétrer dans la salle...mais installent des filets qui piègent les pigeons, leur occasionnant une mort lente et douloureuse, de faim et de soif.....je suis passée dernièrement, ça continue, voir la photo (désolée, elle est floue...):

Tout ce qu'ils font, c'est qu'ils font nettoyer régulièrement les cadavres! lamentable!

Bastia

Source : www.corsematin.com

La prolifération des pigeons provoque la grogne des Bastiais

Publié le mardi 20 septembre 2011 à 09H46

Le Général Leclerc, libérateur de la France, est couvert de fientes ! », proteste un Bastiais, furieux, qui habite près de la gare. « On ne peut plus étendre le linge dehors, il y a des plumes partout, les balcons sont couverts de déjections », renchérit-il. Le moins que l'on puisse dire est que les pigeons ne font pas l'unanimité dans notre ville. Les nuisances sont multiples, les riverains n'en peuvent plus. Ces volatiles se rassemblent dans la zone de la gare. José Martelli, adjoint au maire délégué à l'hygiène, évalue à 500 le nombre de pigeons dans cette zone.

« Près de la CCI, il y a une place où il ne faut pas se garer, sous peine de retrouver sa voiture maculée de fientes », ajoute une voisine. Car les excréments des pigeons sont particulièrement acides, rognant jusqu'à la pierre des immeubles.

Avenue Maréchal Sébastiani, Frédéric s'exaspère. « Nous sommes envahis. Je ne peux même plus ouvrir les fenêtres, les pigeons s'y engouffrent ».

Un fâcheux constat qui a motivé les riverains de l'avenue Sebastiani, des rues Gabriel Peri et César Campinchi a monté au créneau.

Les riverains réclament l'intervention de la ville

Des courriers ont été adressés au service d'hygiène et de santé de la ville. Et pendant plusieurs semaines, une pétition a circulé afin de trouver une solution pour limiter les nuisances, notamment sanitaires, engendrées par la prolifération des volatiles dans le quartier. « Elle a été envoyée en avril et depuis, nous n'avons pas obtenu de retour », regrette une commerçante.

Pour autant, leurs doléances ne sont pas restées lettre morte. En effet, pendant ce temps, la mairie veille, bien que « ce ne soit pas la ville qui est responsable des dégâts, explique José Martelli. Mais nous avons pour mission de préserver la santé publique. Pour éliminer les pigeons, certaines méthodes, comme l'euthanasie, sont inenvisageables ».

Nourrir les pigeons : une infraction qui vaut 750 €

Inenvisageables pour la mairie, mais pas pour certains riverains, excédés par le bruit, l'odeur, les plumes et les fientes. « Je pense qu'il y a eu quelques empoisonnements », confie José Martelli. Des dizaines de cadavres, ensuite écrasés par les voitures jonchent le pavé.

Mais il est trop tôt pour entamer de vraies actions. « Si le problème prend de l'ampleur, nous utiliserons des méthodes contraceptives. Mais cela coûte cher », affirme José Martelli.

Mais l'adjoint au maire insiste sur la vraie raison de la présence des pigeons. « Ils migrent en fonction de la nourriture. Sur le marché, il n'y en a quasiment plus car il n'y a plus de déchets qui traînent ». Autre explication, des amoureux des oiseaux n'hésiteraient pas à les nourrir.

José Martelli met donc en garde : « Il faut absolument arrêter. Une brigade verte surveille. Nous serons très fermes ». Et pour cause, l'amende sera salée : 750 d. À bons entendeurs...

Caroline Albenois

Lasuze

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2011

Publié en septembre 2011

CONVENTION DE LOCATION D'UN CHALET A PIGEONS

Délibération n°116/2011 :

Considérant le nombre important de pigeons dans la Commune,

Vu que les différentes opérations déjà menées pour irradier le problème n'ont pas donné satisfaction,

Vu le projet de convention de location d'un pigeonnier par la Société SOGEPI qui assurera la gestion et la régulation de la population de pigeons sur la Commune,

Ayant entendu l'exposé de Bernard RIBEMONT ,

Après avis de la Commission « Urbanisme, Vie quotidienne » réunie le 10 mai 2011,

Après avis de la Commission « Finances » réunie le 16 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 24 voix pour et une abstention,

Autorise le Maire à signer la convention de location d'un chalet des pigeons avec la Société SOGEPI pour une durée de 5 ans,

Epinal

Source : www.epinal.fr

Un pigeonnier pour limiter la prolifération des pigeons

Publié le 16/09/2011

Quel est le principe de ce pigeonnier ?

Contrôler, stabiliser la prolifération des pigeons.

Les pigeons, capturés et enfermés dans le pigeonnier, bénéficient d'un abri permanent où dormir et nidifier et d'un système d'alimentation facile (mangeoires adaptées fixées à l'intérieur). Deux agents d'entretien du parc sont chargés des opérations de stérilisation des œufs et de l'entretien du pigeonnier.

pigeonnier

Ce dispositif présente d'autres atouts :

- C'est le seul procédé de régulation de pigeons validé par les associations de protection des animaux,

- Il peut être un véritable outil pédagogique pour développer des actions en direction des écoles, des accueils de loisirs...

- Enfin, les fumures (mélange de paille et fientes) sont un excellent engrais bio qui peut être récupéré et utilisé dans les espaces verts

pigeon

Quelles sont ses caractéristiques ?

Ce pigeonnier dit à pied de mulet (adossé au bâtiment) est un modèle de construction du XVII ou XVIIIème siècle. L'intérieur du colombier, espace imparti aux pigeons, est divisé en nichoirs appelés boulines. Chaque bouline est le logement d'un couple de pigeons. Un pigeonnier a un rayon d'action d'environ 500 mètres. Celui du château surplombe la vieille ville d'Epinal à moins de 100 mètres à vol d'oiseau, garantissant ainsi son efficacité dans le cadre de la protection des édifices et des habitations du centre ancien de la Cité

Le Meux

Source : www.marchesonline.com

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Entretien du clocher de l'église

Avis N°: AO-1137-2431

Publié le 09/09/2011

Client : Ville du Meux Services

Procédure adaptée

Identification de l'organisme qui passe le marché : M Mathieu COLOMBERA, Commune de Le Meux, 68 rue de la République, 60880 Le meux

Objet du marché :

Travaux d'entretien du clocher de l'Église

Phase 1. capture des pigeons

Phase 2. nettoyage de l'intérieur du clocher

Phase 3. mise en place de dispositifs anti-pigeon (fermeture des accès notamment par le clocher)

- Église Le Meux (visite des lieux recommandée)

Nombre et consistance des lots : lot unique

le chiffrage de chaque phase et une durée estimative de réalisation sont demandés.

Chaque phase de la mission devra faire l'objet d'une présentation complète accompagné des fiches techniques (pour les pose de protections anti-pigeon)

la réponse sur une partie de la prestation sera étudiée.

Modalités d'attribution : lot unique. une commande sera déclenchée sur chacune des trois prestations.

Critères de sélection : prix

référence

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 08/09/2011

Orléans

Source : www.larep.com

On achève bien les pigeons à Orléans

Publié le 13 septembre 2011 - 10:40

Une association dénonce le sort fait aux pigeons orléanais qui seraient euthanasiés avec cruauté. Faux rétorque la mairie, la méthode est parfaitement légale et la population des volatiles doit être régulée.

Il y a ceux qui les fuient, ceux qu'un battement d'ailes fait frémir, ceux qu'une fiente fait râler. Et il y a ceux qui les bichonnent. Toujours prompts à dégainer le croûton du sac plastique, fervents défenseurs de l'oiseau des villes à la robe grise.

La semaine dernière, c'est le rassemblement pour le droit à la vie des oiseaux (RDVO) qui est monté au créneau dans une lettre adressée à la mairie d'Orléans. L'association s'indigne dans une longue missive de l'utilisation de la méthode du caisson à vide – « une torture » consistant à faire implorer la bête par une brutale décompression –, qui serait employée pour euthanasier les pigeons dans notre bonne ville d'Orléans.

Si chaque année, 500 volatiles sont capturés et euthanasiés, « ils le sont par dislocation du cou », affirme la mairie. « En aucun cas, l'utilisation des caissons à vide n'est pratiquée », assure Sophie Robert, présidente de l'association des piégeurs du Loiret, qui s'occupe de régler leur compte aux indésirables depuis 2005.

La municipalité débloque un budget de 18.000 euros par an pour réguler la population de pigeons biset. Une somme qui comprend le coût de fonctionnement du pigeonnier contraceptif (10.000 euros) installé fin 2009, parc Petheau, au cœur du quartier Madeleine, lequel concentre 70 % des pigeons orléanais. Pour contrôler les pontes, certains œufs sont stérilisés à la main, en les secouant.

Estivareilles

Source : www.leprogres.fr

Les pigeons, une calamité dans le bourg

Publié le 13/09/2011 à 00:00

Une dizaine de riverains des abords de l'église s'est entretenue avec le maire et son premier adjoint. Depuis quelques mois, la population des colombidés est en réelle augmentation, il n'y a qu'à parcourir les rues au cœur du village pour voir le problème. Malgré un arrêté municipal autorisant les chasseurs à tirer sur les volatiles, la situation empire. M. Faure a signalé que dès que les chasseurs les tirent, ces oiseaux vont voir ailleurs. De toute évidence, ils nichent dans la tour située à côté de l'église, la municipalité a connaissance des diverses nuisances, et c'est la solution la moins onéreuse qui a été choisie. Elle consiste à ne pas tuer ces pigeons mais de les stériliser. Une somme déjà conséquente (555 euros) a été engloutie par les volatiles. Le maïs contraceptif distribué le long de l'église n'a servi qu'à attirer d'autres pigeons. Les riverains, maire et adjoint se sont rendus sur place et ont constaté la saleté de la rue. Une caisse a été déposée dans le jardin de la cure pour essayer de capturer ces volatiles qui seront ensuite euthanasiés.

Chelles

Source : site officiel de la ville

Lettre du maire aux habitants de Chelles QUARTIER GAMBETTA/AULNOY

Publié en juillet

Chelles, le 7 avril 2011

Fin 2010, une capture de pigeons a été réalisée en centre-ville, notamment dans les rues de l'Hetle et Bobby Sand et sur le parking provisoire de la rue du 11 Novembre, pour réduire la présence de ces volatiles dans le quartier.

Asnières-sur-Seine

Source : <http://hse70job.voila.net/Details.htm>

Inspecteur de Salubrité

Publié le 1/01/2011

Description du poste

En application du Code de la Santé Publique, du Règlement Sanitaire Départemental et de l'ensemble des textes afférents à l'hygiène publique, réalisation d'enquêtes et de contrôles sanitaires, et conduite d'actions de prévention,

Habitat : enquête, rédaction des rapports et des arrêtés, courriers, constat d'insalubrité - Contrôle sanitaires des commerces alimentaires, hôtels, restaurants - Instruction des plaintes des administrés, renseignement et conseil - Suivi des applications des arrêtés d'insalubrité - Mise en oeuvre des opérations de désinsectisation, dératisation et **capture de pigeons** - Médiation relative aux problèmes de bruit de voisinage,

Lieu : Asnières-sur-Seine (92)

Contrat : Technicien Supérieur Territorial

Date de début : Immédiatement

Profil recherché

Qualités relationnelles et rédactionnelles - Rigueur, esprit de synthèse, sens de l'organisation et de la méthode - Capacité d'analyse - Maîtrise de l'outil informatique

Formation : Bac + 2

Informations concernant l'entreprise

Nom : Ville d'Asnières-sur-Seine

Contact

Nom : Fabrice DELAVEAU

Tél : 01.55.02.19.45

Email : fdelaveau@mairieasnieres.fr

Bayonne

Source : site officiel de la ville

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°1

Séance du 21 juillet 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié en août

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 31 mars 2008 (n° 2), du 24 juillet 2008 (n° 16 et 31), du 23 octobre 2008 (n° 52), du 4 juin 2009 (n° 9) et du 10 février 2011 (n° 4).

PAGE 2

- 31 mai 2011 – Prestation de salubrité publique : capture de pigeons – Société AVIPUR Sud-Ouest – montant annuel : 6 870 € H.T. - marché reconductible une fois pour une année.

Meaux

Source : site officiel de la ville

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES DEPIGEONNISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MEAUX POUR L'ANNEE 2011

Marché n°11065

Cahier des Clauses Techniques Particulières modifié

Publié en août

Art. 1 – Objet de la consultation

Le présent cahier est applicable pour la dépiégeonnisation sur l'ensemble du territoire de la ville de Meaux.

Art. 2 – Nature des fournitures

Il s'agit de procédé à une capture de pigeons pour l'euthanasie dans des caissons CO².
Capture discrète effectuée avec des cages de capture sur les terrasses des bâtiments communaux.

Art. 3 – Durée de capture Tranche ferme :

La durée de capture sera effectuée sur une période de 10 semaines à partir de la date du bon de commande.

Tranche Conditionnelle :

En tranche conditionnelle, la Ville de Meaux se réserve la possibilité d'organiser une seconde période de capture dans les mêmes conditions que pour la première et pour la même durée à savoir 10 semaines à compter du bon de commande. La tranche conditionnelle pourra être affermie par courrier recommandé jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 3 – Détail de la prestation

Le titulaire du marché devra implanter sur le territoire communal entre 40 et 50 cages. Cette implantation sera définie conjointement avec la Direction des Espaces Verts.

Marcq-en-Barœul

Source : site officiel de la ville

Publié le 01/09/2011

Objet du marché : capture de pigeons.

Durée du marché ou délai d'exécution : 36 mois à compter de la notification du marché.

Cages-pièges et fréquence de passages

Installation de 2 postes d'appâts sur site. Chaque mission sera définie sur la base d'une durée d'un mois et de 2 passages hebdomadaires - le lundi et vendredi de chaque semaine - pour lutter contre l'excès numérique et récupérer les pigeons vivants (en conformité avec la législation en vigueur) selon les détails techniques d'intervention repris dans le DQÉ.

Cette mission sera étendue en fonction des besoins et des résultats constatés.

...

D - DEVENIR DES PIGEONS

Les pigeons seront euthanasiés selon un protocole avalisé annuellement par le Ministère de l'Agriculture ou par la Direction Départementale des Services Vétérinaires. Pour ce faire, le titulaire s'inspirera d'une part du décret 97-903 du 1er octobre 1997 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort, d'autre part de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1997, relatif aux procédés d'étourdissement et mise à mort des animaux et conditions de protection animale dans les abattoirs, pris pour l'application de décret 97-903 susvisé.

....

Caen

Source : site officiel de la ville

Des pigeonniers pilotes pour contrôler la prolifération des pigeons.

mis en ligne le 06/09/2011

Inauguration du 2^e pigeonnier mardi 13 septembre à 17h dans le parc du Château de Caen.

Suite à l'implantation d'un premier pigeonnier dans le parc Claude Decaen en juin 2009, un second ouvrage sera inauguré mardi 13 septembre à 17h dans le parc du Château de Caen.

Issu de la volonté de la Ville de Caen et de la Région Basse-Normandie, cet ouvrage participera à une meilleure gestion des pigeons sur le territoire de la ville.

Cet équipement offrira aux usagers de ce lieu de promenade l'occasion de nourrir ces oiseaux dans de bonnes conditions.

Les pigeonniers permettent de : réduire la population par la stérilisation d'une partie des œufs ;

surveiller l'état sanitaire des oiseaux ;

déplacer les colonies et éloigner des lieux d'habitation les nuisances sonores et les détériorations occasionnées par les déjections ;

limiter les maladies transmissibles à l'homme ;

limiter le nourrissage incontrôlé des volatiles.

Sa réalisation a été assurée dans le cadre d'un chantier de formation qualifiante en menuiserie pour 12 personnes en recherche d'emploi.

Les actions menées par la Ville de Caen pour lutter contre la prolifération des pigeons :

des campagnes de captures annuelles à partir des édifices municipaux (églises Saint Pierre, Saint-Sauveur Rue Froide, Saint-Étienne et Château d'eau de la Guérinière) ;

le rappel aux habitants de l'interdiction de les nourrir, conformément à l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental, cette infraction étant passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros ;

la création de "pigeonniers pilotes".

cliquez sur l'image pour agrandir

The screenshot shows the website Caen.fr with a navigation bar and a search box. The main content area features a news article titled "Des pigeonniers pilotes pour contrôler la prolifération des pigeons." with a sub-headline "Inauguration du 2^e pigeonnier mardi 13 septembre à 17h dans le parc du Château de Caen." The article includes a photograph of a wooden pigeon house and a list of benefits of the pigeon houses. A sidebar on the right contains a search box and a "recherche" button. The footer of the article lists actions taken by the city of Caen to combat pigeon proliferation.

Caen.fr Site de la Ville de Caen

Mairie

ENVIRONNEMENT mis en ligne le 06/09/2011

Des pigeonniers pilotes pour contrôler la prolifération des pigeons.

Inauguration du 2^e pigeonnier mardi 13 septembre à 17h dans le parc du Château de Caen.

Suite à l'implantation d'un premier pigeonnier dans le parc Claude Decaen en juin 2009, un second ouvrage sera inauguré mardi 13 septembre à 17h dans le parc du Château de Caen.

Issu de la volonté de la Ville de Caen et de la Région Basse-Normandie, cet ouvrage participera à une meilleure gestion des pigeons sur le territoire de la ville.

Cet équipement offrira aux usagers de ce lieu de promenade l'occasion de nourrir ces oiseaux dans de bonnes conditions.

Les pigeonniers permettent de :

- réduire la population par la stérilisation d'une partie des œufs ;
- surveiller l'état sanitaire des oiseaux ;
- déplacer les colonies et éloigner des lieux d'habitation les nuisances sonores et les détériorations occasionnées par les déjections ;
- limiter les maladies transmissibles à l'homme ;
- limiter le nourrissage incontrôlé des volatiles.

Sa réalisation a été assurée dans le cadre d'un chantier de formation qualifiante en menuiserie pour 12 personnes en recherche d'emploi.

Les actions menées par la Ville de Caen pour lutter contre la prolifération des pigeons :

- des campagnes de captures annuelles à partir des édifices municipaux (églises Saint Pierre, Saint-Sauveur Rue Froide, Saint-Étienne et Château d'eau de la Guérinière) ;
- le rappel aux habitants de l'interdiction de les nourrir, conformément à l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental, cette infraction étant passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros ;
- la création de "pigeonniers pilotes".

Actualités août 2011

Tueries continues.

Bayeux

Source : www.tendanceouest.com

Un fauconnier pour lutter contre les pigeons à Bayeux

Publié le 29/08/2011 à 10h26 par F.B

C'est une technique peu répandue mais qui en fait est ancestrale. Le faucon vous le savez est un prédateur et son rôle de régulateur sur les populations animales est plébiscité. L'oiseau simule en fait tout simplement des attaques.

Et sur les 6 à 700 pigeons recensés certain ont déjà compris la leçon. Mais pour être vraiment efficace, l'effarouchement doit être renouvelé à plusieurs reprises. Alexandre Hurlin interviendra donc une fois par mois jusqu'en décembre. Une technique plus longue que l'effarouchement sonore ou chimique, mais aussi plus proche d'une stratégie de développement durable.

En décembre la ville de Bayeux et le fauconnier feront le point sur la population de pigeon présente autour de la cathédrale afin de déterminer s'il y a nécessité à reconduire l'opération ou non.

Saujon

Source : www.sudouest.fr

Une maison pour les pigeons

Publié le 29/08/2011

La question des pigeons ne laisse personne insensible. Que l'on apprécie la compagnie de ces volatiles sous ses fenêtres ou que l'on déteste leurs fientes salissant toitures et chaussées, la régulation de la population de ces oiseaux est en marche avec l'installation d'un pigeonnier de nouvelle génération.

Depuis 2009, le Conseil municipal saujonais porte ce projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. Cette maison des pigeons vient d'être installée le long de la Taillée verte, à proximité du dojo.

Entourée d'arbres, en bord de Seudre, la structure est en bois, perchée sur quatre longs pieds et dotée de volets miniatures. Une gestion éthique et raisonnée sera mise en place d'ici l'automne afin de maîtriser la population des pigeons. Lors de l'installation de cette structure, Gérard Grangier, directeur de la société Sogépi-Servibois, a rappelé l'utilité de cet outil écologique, en présence du maire Pascal Ferchaud et de Dominique Tonny, conseiller municipal.

Réguler la population

« Dans un premier temps, l'objectif est d'attirer l'ensemble des pigeons dans le nouveau pigeonnier afin de réguler la population, par des prélèvements d'œufs », explique Dominique Tonny. « En parallèle, il faudra également sensibiliser les habitants du cœur de ville à ne pas nourrir ces oiseaux qui ont rendu d'énormes services aux hommes avant d'être pratiquement classés au rayon nuisibles ».

Le principe ? Amener le gîte et le couvert, dans un environnement propre et sain, pour que ce lieu devienne le nouveau toit des pigeons. Enfermés pendant six semaines, les premiers volatiles installés n'auront que ce lieu comme repère et devraient inciter d'autres oiseaux à y nicher.

À l'instar de l'ancien silo de la gare SNCF, les lieux de nichage habituels du cœur de ville seront ainsi progressivement délaissés. Les naissances et l'évolution de la population seront régulées et suivies par la société partenaire avec le département environnement et cadre de vie de la commune qui assurera le nettoyage et le bon fonctionnement du pigeonnier. À noter que les fientes devraient être réutilisées comme engrais.

Installée à proximité des établissements scolaires, la structure devrait aussi servir de support pédagogique pour sensibiliser les plus jeunes à l'environnement. À terme, la population devrait passer de 400 à 200 oiseaux. On l'aura compris, il ne faut plus nourrir les pigeons, ils ont désormais une nourriture adaptée dans le pigeonnier.

Carine Mayau

Lyon

Source : www.leprogres.fr

La Ville de Lyon mène un combat quotidien contre les pigeons

Publié le 22/08/2011 à 00:00

Des campagnes pour capturer les pigeons afin de les euthanasier sont lancées plusieurs fois dans l'année. La Ville de Lyon a pris également des mesures concernant leur nourriture et leur habitat

Des dizaines de pigeons, ça va. Plusieurs milliers, bonjour les dégâts. C'est pourquoi la Ville de Lyon lutte au quotidien contre leur prolifération. Ils étaient entre 8 000 et 10 000 il y a dix ans. Désormais, leur nombre oscille entre deux mille et trois mille.

« Notre objectif n'est pas de supprimer tous les pigeons, ce qui serait illusoire, mais de diminuer leur nombre et de limiter leur prolifération », souligne le docteur Philippe Ritter, médecin et directeur de l'écologie urbaine à la Ville de Lyon.

Pour cela, la Ville de Lyon est sur tous les fronts. Côté alimentation, elle lutte de façon permanente en s'efforçant de les priver de nourriture. Elle fait en sorte que les ordures ménagères soient rapidement collectées, que les places de marché soient bien nettoyées et qu'aucunes graines ne leur soient distribuées.

La Ville de Lyon lutte également contre l'habitat des pigeons en équipant les immeubles de dispositifs les empêchant de s'y percher, empêchant ainsi par la même occasion façades et peintures d'être dégradées par les fientes.

Enfin, les pigeons sont capturés lors des campagnes de lutte contre leur prolifération organisées tout au long de l'année. Ils sont ensuite euthanasiés à l'aide de gaz diffusé dans une enceinte fermée. Envisagée il y a quinze ans, la stérilisation n'a finalement pas été retenue comme solution, jugée trop coûteuse et douloureuse pour les pigeons.

« Le but est d'établir une tension permanente pour que le territoire n'ait pas le temps d'être colonisé par d'autres pigeons venant de l'extérieur », précise le docteur Philippe Ritter.

Que les Lyonnais se rassurent, les pigeons transmettent rarement des maladies aux êtres humains. Malgré tout, la Ville de Lyon entend limiter leur multiplication pour le bien de la santé publique. Les pigeons peuvent héberger des virus dans leur tube digestif, tel un réservoir à bactéries. Limiter leur nombre revient à limiter les risques de transmissions de bactéries.

Leurs fientes constituent également une gêne pour les Lyonnais. « Tous les ans, nous observons des chutes avec fracture à cause de glissade sur des fientes de pigeons », rappelle le docteur Philippe Ritter.

Jennifer Delrieux

Poitiers

Source : www.lanouvellerepublique.fr

Les pigeons en surnombre n'ont pas droit de cité

Publié le 25/08/2011 05:38

La Ville élimine ces oiseaux envahissant, cause de maladie et de dégradations de bâtiments. Elle dispose de diverses " armes " pour limiter leur nombre.

La place du Maréchal-Leclerc devait manquer aux pigeons ; depuis la fin des travaux, ils sont de retour. Si leur présence ravit les enfants, les badauds, elle fait enrager le service municipal d'hygiène et de propreté et, l'adjointe à l'environnement. Des habitants, victimes des déjections ne les portent pas davantage dans leur coeur.

Les fientes acides sont sources de maladie et de dégradation des bâtiments.

« C'est dommage lorsque l'on considère l'argent investi dans la rénovation de la place », s'indigne l'élue verte, Christiane Fraysse.

La Ville a donc fourbi ses armes pour tenter de venir à bout des oiseaux en surnombre. Car la volonté affichée par l'élue n'est pas de tous les éliminer dans la cité pictave.

Dernièrement, des piques ont été posées au-dessus des éclairages du tunnel de la rue Saint-Grégoire. Il est impossible aux oiseaux de nicher dans les cavités.

La solution employée depuis 20 ans est autrement plus radicale pour s'en débarrasser. Ils sont euthanasiés. « On les attire avec de la nourriture dans des cages positionnées à des endroits stratégiques. Ils sont par la suite gazés par une société spécialisée », explique Josiane Beauvais-Papin, directrice du service d'hygiène publique et de la qualité environnementale. **Entre juillet 2007 et juillet 2009, 2.000 bêtes ont été éliminées.**

Christiane Fraysse assume entièrement ce choix en tordant le cou à la sensiblerie. Elle prône toutefois l'application d'une seconde méthode, « le secouage des oeufs », qui pourrait être appliquée en complément de la précédente. Les oiseaux sont appâtés dans une cage. Lorsqu'ils ont pondu, un employé remue leurs oeufs dont l'embryon est alors détruit. Ils continuent néanmoins de les couvrir ce qui ralentit la reproduction. Cette solution a un coût élevé. La première exposée n'est également pas sans incidence sur les dépenses publiques. « Il faut trouver le juste milieu. » Une réflexion sera menée en ce sens par une commission municipale.

Les citoyens qui nourrissent les pigeons sur la place du Maréchal-Leclerc et en d'autres lieux ont aussi leur rôle à jouer. Un médiateur essaie de leur faire comprendre les conséquences de leur geste. Pas sans peine.

Marie-Catherine Bernard

La chasse aux pigeons

Publié le 19/08/2011 05:38

Les trottoirs du passage de la rue Saint-Grégoire étaient recouverts de fientes d'oiseaux. Des piques les dissuadent désormais de nicher.

La rue Saint-Grégoire a occupé - un temps - nos colonnes. Des riverains de ce passage situé sous le Forum Rivaud, se plaignaient de la saleté des trottoirs (La NR du 15 septembre 2010). A certains endroits, ils étaient maculés de fientes de pigeons qui atteignaient également les voitures en stationnement. La question de la vitesse excessive des automobilistes avait été également évoquée.

Nous nous étions étonné que cet endroit soit dans un tel état alors qu'à proximité, des travaux avaient été entrepris pour donner un « coup de jeune » au rond-point, permettant d'accéder au parking Rivaud.

La manière forte pour déloger les pigeons nichés dans les alcôves au-dessus des luminaires avait été repoussée par l'adjointe à la propreté et la voirie que nous avions contactée. Mais, depuis une semaine, les volatiles sont dissuadés de retrouver leurs nids douillets. Des piques sont posées au-dessus des éclairages par les employés municipaux. Ce travail se poursuivra jusqu'à la fin du mois d'août.

A l'occasion du nettoyage de la façade du parking de Blossac, le service des bâtiments avait constaté que le passage Saint-Grégoire était dégradé. La Ville a profité de ce chantier pour mettre en place des aiguillons, tant au niveau des lampadaires que des corniches en béton et des canalisations d'eau pluviales, explique en substance un chargé de communication de la mairie.

Il ne reste plus aux oiseaux qu'à trouver de nouveaux abris. « Ils ont de moins en moins de lieux pour roucouler. Ils cherchent des espaces tranquilles », avait observé Éliane Rousseau. Ils en ont désormais un de moins.

Marie-Catherine Bernard

Douai

Source : www.lavoixdunord.fr

Malin, le pigeon !

Publié le vendredi 26.08.2011, 05:08

Perché sur ses deux petites pattes, il s'est avancé, sûr de lui, sur les bandes blanches. Qui a dit que les pigeons n'étaient pas très malins ? En tout cas, celui qui s'est aventuré hier rue de la Madeleine aurait pu apprendre deux ou trois choses aux passants. Parce que pour traverser, il a pris le passage piéton, lui ! Suivi de près par un autre, moins chanceux. Deux pas en avant. Zut ! Une voiture arrive. Marche arrière. Deuxième tentative. Trois pas en avant... Il hésite. Une deuxième voiture arrive. Vite, retour sur le trottoir. Parce que les conducteurs ne s'arrêtent pas encore pour les laisser traverser. Jamais deux sans trois ? Non : avec ses ailes, il a finalement trouvé une solution plus simple.tM.

D. AUJOURD'HUI

Bar-Le-Duc

Source : [L'Est Républicain](#)

Bar-Le-Duc déclare la guerre aux pigeons

Publié le 16/08/2011

Depuis le mois de juillet, la municipalité a décidé de lutter contre la surpopulation des pigeons. Petite visite peu ragoutante de l'Eglise Saint-Antoine, entre fientes et cadavres...

FRANCE - Paris

Source : magazine MAXI

haro sur les pigeons sur le magazine MAXI n° 1293 du 8 au 14 août 2011

Publié le 08/08/2011

"Si un voisin a la fâcheuse habitude d'attirer les oiseaux du quartier avec de la nourriture, renseignez-vous à la mairie. De nombreuses municipalités interdisent de nourrir certains oiseaux, par exemple, les pigeons à Paris, y compris sur un balcon ou le rebord d'une fenêtre. Et cela pour des questions d'hygiène et de salubrité publiques".

Maxi

30-32 rue de Chabrol
75010 Paris
tel. 01 40 22 75 00

La rédaction de Maxi-mag.fr :

Chef de service : [Johanne Collot](#)

Rédactrice : [Béregère Canteloup](#)

Alfortville - Créteil - Limeil-Brévannes

Source : <http://www.agglo-plainecentrale94.fr/>

Une belle constance dans le mensonge. Peut-on faire confiance aux pouvoirs publics en France ?

Contact

Pour nous contacter, utilisez le formulaire ci-dessous ou les coordonnées suivantes :

Europarc

14 rue le Corbusier
94046 Créteil cedex

Tel: 01.41.94.30.00

Fax: 01.41.94.30.55

contact@agglo-plainecentrale94.fr

Lutte contre les vecteurs de maladies

Les pigeons des villes

Les pigeons font partie du paysage urbain et ils y ont trouvé une place accueillante. Cependant, leur prolifération entraîne des nuisances. Une trop forte concentration d'individus peut entraîner le développement de parasites et rendre possible la transmission de maladies à l'homme. Les déjections des pigeons sont particulièrement corrosives, elles dégradent les façades, toitures, chenaux ...

Le Service d'Hygiène Publique est fréquemment sollicité par des plaintes occasionnées par les pigeons. Pour l'essentiel, la lutte contre ces

nuisances consiste à capturer les volatiles et à sensibiliser les publics. Mais le meilleur moyen pour limiter la prolifération des pigeons est d'arrêter de les nourrir. L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le nourrissage sur la voie publique.

Règlement sanitaire départemental

Article 120 relatif aux jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages, ou redevenus tels (1 page - 16 Ko)

Suite à l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire national, le service se mobilise pour être en mesure de prendre toutes les mesures nécessaires selon l'évolution de l'épizootie, notamment pour ce qui concerne le ramassage des volatiles morts.

Mont-de-Marsan

Source : www.sudouest.fr

Ouvrez, ouvrez la boutique au pigeon

Publié le 13/08/2011

Depuis dix jours, certains se battent pour sauver l'animal, bloqué dans un magasin.

Quand certains cherchent à enrayer la propagation des pigeons dans les villes, d'autres essaient de les sauver. C'est le cas d'une commerçante qui a fait d'un volatile à la grise robe coïncé dans un magasin fermé son cheval de bataille.

Le début du calvaire a commencé il y a une dizaine de jours pour le pigeon. Entré par la cheminée de l'ancien pressing de la rue Frédéric-Bastiat, l'oiseau ne savait pas encore qu'il ne pourrait en sortir.

Emprisonné dans ce vieil établissement, fermé depuis maintenant six ans, il a pu survivre jusque-là grâce aux bonnes âmes qui l'ont pris sous leur aile. Ses anges gardiens, ce sont les gérantes du restaurant Sérénité, qui fait face à l'ancien magasin.

Tous les jours, Catherine Bigueur-Lescure et sa fille lui glissent à boire et à manger, en poussant tant qu'elles peuvent la porte d'entrée en verre, fermée à clé.

« **Instinct de survie** »

Mais lui permettre de survivre, c'est bien tout ce qui est en leur pouvoir. « On a essayé d'appeler la mairie, les pompiers, le commissariat, la SPA, des associations de protection d'oiseaux... » Autant de services qui ne sont pas habilités à faire quoi que ce soit sans l'autorisation de la propriétaire, qu'aucun commerçant de la rue ne connaît directement et n'a pu avoir au téléphone. « Sans son aval, entrer dans le magasin serait purement et simplement de la violation de domicile. Ça'aurait été un chien, on serait sûrement intervenu, mais on ne va pas casser la vitrine pour un pigeon », dit-on chez les pompiers.

C'est justement cela qui inquiète la restauratrice, qui sent bien que la situation est aussi bloquée que son pigeon. « Au début, il a eu l'instinct de survie. Mais maintenant, c'est le désespoir. Il fait les cent pas devant la porte, attendant que quelqu'un vienne le libérer ». Hier matin, l'affiche blanche qui couvre de l'intérieur les vitres de l'enseigne a été déchirée. « Ça lui donne un peu de lumière et par la même occasion, les passants peuvent voir dans quelle misère il est », se réjouit la fille de la commerçante.

Alertée hier matin, la Brigade de l'environnement de Mont-de-Marsan a décidé de prendre la situation en main en cherchant à contacter la propriétaire et lui prier d'ouvrir la porte.

Le seul moyen pour que le pigeon recouvre sa liberté et rejoigne les siens !

Virginie Ramel

Arras

Source : www.lavoixdunord.fr

Les pigeons et ceux que l'on prend pour...

Publié le lundi 08.08.2011, 05:02 - La Voix du Nord

Parmi les sept plaies d'Arras, les pigeons, irritants volatiles, ont amplement leur place. Délaissant avec une générosité sans pareil, leurs fientes sur nos façades et les trottoirs on en viendrait à chercher, pour s'en débarrasser, d'incroyables poisons comme ceux dont on gratifie pourtant sans remords les petites souris et les rats. Mais rien à faire. À part les ultrasons ou des tiges de fer, rien de radical depuis que l'on a abattu à la tronçonneuse le nichoir du palais Saint-Vaast. Pour régler le problème d'un commerçant, un artisan lillois a proposé un devis de 3 500 € comprenant nettoyage de la façade et pose de pics. Il y a les pigeons et ceux que l'on prend pour... des pigeons.

tN. A. • AUJOURD'HUI

Saint-Pierre-sur-Dives

Source : www.mairie-saint-pierre-sur-dives.fr

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2011

09 – CONTRAT DE RÉGULATION DES PIGEONS POUR L'ANNÉE 2011

Monsieur Jacky MARIE fait savoir que, dans le cadre de l'opération de régulation de la population des pigeons, la Société Normandie Dératisation au Tilleul Othon (27170) propose de réaliser les prestations comme suit :

Mise en place du système "mobilrégul" sur le toit terrasse des bâtiments permettant le prélèvement des pigeons
3 à 4 passages d'entretien pendant la période d'accoutumance des pigeons au système "mobilrégul"
Récupération des pigeons au bout de 3 à 4 semaines dans le respect des règles
Transport des pigeons et euthanasie à l'aide d'un caisson à CO2
Envoi d'un rapport détaillé précisant le nombre de pigeons prélevés
Cette prestation s'élève à la somme de 700 € HT comprenant le forfait de mise en place et d'entretien du système et 10 € par pigeon prélevé.

Monsieur MARIE explique que c'est un système tout à fait réglementaire. Il s'agit d'une cage où les pigeons sont nourris et abreuvés. Ils sont piégés, prélevés et ensuite euthanasiés. Suite à cela, ils sont congelés pendant deux mois et partent à l'équarissage.

Monsieur PITARD-BOUET demande si on a un recensement du nombre de pigeons capturés.

Monsieur MARIE l'informe qu'en novembre, en 4 interventions, 112 pigeons ont été piégés.

Madame MAZELINE a entendu parler d'un système qui consiste en un nid douillet où les pigeons sont stérilisés par la nourriture. Elle trouve en effet la mort plus choquante que la stérilisation.

Suite à une question posée par Madame MADELINE, il est précisé que les cages sont situées à l'Atelier Municipal et Cour du Chapitre.

Monsieur HERBETH estime que l'on ne peut pas rester sans rien faire ni faire l'économie de cela. Les pétruvien se plaignent régulièrement des dégâts causés par la prolifération des pigeons et des nuisances qu'ils occasionnent. De plus, ce système est agréé par la Chambre d'Agriculture.

Monsieur CASTEL évoque l'utilisation de faucons qui donne de bons résultats. C'est le cas à Caen près de l'église Saint Jean où les pigeons sont partis.

Madame MAZELINE considère que le contrat étant annuel, on peut signer pour un an et réfléchir à une solution mise en place dans d'autres communes qui permettrait de limiter la reproduction des pigeons.

Monsieur MORIN demande combien coûte l'entretien des chéneaux et signale qu'il y aurait une trappe ouverte qui permet aux pigeons d'entrer.
Il lui est répondu que la trappe en question a été refermée.

Madame MADELINE pense qu'il faudrait détruire les oeufs de la ponte.

Monsieur LUCAS lui répond que la majorité des nids n'est pas accessible.

Par 22 voix pour et 1 abstention (Madame Liliane CHORIN), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de régulation des pigeons avec la Société Normandie Dératisation aux conditions susvisées.

Montauban

Source : www.klekoon.com

Attribution d'un marché

Date de publication : 11/06/2011
Date de péremption :
Type de procédure : Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché FRANCE (82)
appel-offre
F-Montauban: Services d'animalerie
capture et euthanasie des pigeons. Contrôle du peuplement animal: capture et euthanasie de pigeons. CPV: 85210000. ...
2011/S 112-184288 (Source TED)

VERSION FRANCAISE
TX: AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ Services

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT Ville de Montauban BP 764 Attn: Brigitte Barèges, maire 82013 Montauban, Cedex FRANCE Courrier électronique (e-mail): marchespublics@ville-montauban.fr Adresse(s) internet Adresse générale du pouvoir adjudicateur www.montauban.com
I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) Autorité régionale ou locale Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché Contrôle du peuplement animal: capture et euthanasie des pigeons.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation Services Catégorie de services: n° 27 Lieu principal de prestation Montauban. Code NUTS FR628
II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions Contrôle du peuplement animal: capture et euthanasie de pigeons.
II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 85210000
II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) Oui
II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)
II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) Valeur 7 775,92 EUR Hors TVA

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne (dans les cas indiqués aux points k) et l) de l'annexe D) Justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne: Autre justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au JOUE l) Le marché ne relève pas du champ d'application de la directive. Procédure adaptée inférieure au seuil européen

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction
1. valeur technique. Pondération 30

2. délai d'intervention. Pondération 30
3. prix. Pondération 40

IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée Non
IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur 11/027
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché Non

SECTION V: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N°: A11055 LOT n° 1 - INTITULÉ **Contrôle du peuplement animal: capture et euthanasie des pigeons.**

V.1) Date d'attribution du marché: 23.5.2011
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES: 1
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A ÉTÉ PRISE
SACPA domaine de Rabat 47700 Pinderes FRANCE

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ Estimation initiale du montant du marché Valeur 7 000,00 EUR Hors TVA
Valeur totale finale du marché Valeur 7 775,92 EUR Hors TVA En cas de montant annuel ou mensuel, le nombre d'années 4

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ Non SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES Non

VI.2) AUTRES INFORMATIONS Date de signature du contrat: 1.6.2011.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours Tribunal administratif 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse FRANCE

VI.3.2) Introduction des recours Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Les candidats potentiels ou déclarés à la procédure d'attribution du présent marché peuvent introduire un référé précontractuel (article L551-1 du code de justice administrative) jusqu'à la signature du marché. Un référé contractuel (art L551-13 et suivants du code de justice administrative) peut être introduit dans un délai de 1 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, ou à défaut de publication ou notification, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat. Les concurrents évincés peuvent former un recours de pleine juridiction contestant la validité de tout ou partie du marché conclu, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché (CE, 16.7.2007, Société Tropic Travaux Signalisation). Ce recours peut, le cas échéant, être assorti d'un référé suspension en application de l'article L521-1 du code de justice administrative.

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS: 9.6.2011

CLASSE CPV
85210000 - Services d'animalerie

Mons (Belgique)

Source : www.laprovince.be

Ces faucons ne servent à rien. Si, ils montrent la barbarie et l'imbécillité des pouvoirs publics en place.

Amendes à Mons: seuls les faucons peuvent tuer les pigeons

Publié le 05/08 à 14h06

La ville de Mons compte sur les faucons installés dans le clocheton du Beffroi pour réduire sa population de pigeons. Et les habitants qui nourrissent les volatiles risquent une amende administrative de 50 euros.

Alors que la ville de Bruxelles vient de renoncer aux stérilisations brutales (sans anesthésie correcte) des pigeons grâce aux actions de Gaia, elle pourrait envisager la pose de pigeonniers contraceptifs. Ceux-ci attirent la colonie de pigeons urbains, qui s'y reproduisent et y pondent leurs œufs. Il ne reste plus qu'à substituer ces œufs par des leurres. Cette méthode de contrôle des naissances est une alternative efficace aux abattages massifs et aux stérilisations.

À Mons, la Ville n'a plus stérilisé les pigeons depuis plusieurs années (2005) pour la bonne et simple raison que les résultats étaient peu probants.

“ Un système de capture et un pigeonnier ont été également installés dans les parkings mais sans succès ”, nous indique Caroline Garin, porte-parole de la cité du Doudou. Les principaux édifices de caractère de la ville sont eux protégés par des grillages et des systèmes de picots qui empêchent les oiseaux de s'y poser.

La ville a choisi une solution plus éthique en installant un couple de rapaces. La présence des faucons semble dissuasive. Le couple vient d'ailleurs de donner naissance à trois mâles qui logent dans le clocheton du Beffroi. Et devinez? La nourriture préférée de ces oiseaux carnivores? Les pigeons.

La Ville invite les citoyens à ne pas nourrir les pigeons (sous peine d'amende administrative à la clé) et à éventuellement placer des picots chez eux pour les éviter.

goduche
- Le 05/08 à 16h10

Evidemment , on ne parle encore que du centre de Mons : Venez donc constater à Jemappes les dégâts occasionnés par les pigeons : un vrai scandale dont personne ne se soucie. J'ai du placer des picots : qui va me rembourser. Quant à ceux qui les nourrissent aux abords de la place (de Jemappes pas de Mons) ça va du pain à des graines, des frites, de la salade etc...Que font les fameux gardiens de la apix et la police qui doit sanctionner ?

Gaillac

Source : www.ladepeche.fr

Le pigeon indésirable en ville

Publié le 03/08/2011 03:49 | Patrick Guerrier

«La mairie de Gaillac maltraite les pigeons », c'est sous ce titre qu'une militante de la cause animale dénonce dans son blog, le traitement infligé aux pigeons qui ont élu domicile du côté de la salle de spectacle. Elle estime qu'au pays des pigeonniers, la pratique des filets est inadmissible et souhaite lancer une pétition pour y mettre fin. Selon elle, il serait plus judicieux de distribuer des granulés contraceptifs dans les pigeonniers existants.

La vision de carcasses de pigeons, à moitié déplumées, (une dizaine comptabilisée, il y a deux jours), est effectivement peu réjouissante. D'autres sont encore vivants mais prisonniers du filet.

Alain Hortus, maire adjoint en charge de la vie quotidienne, était alerté dimanche de l'article paru sur ce blog. « Nous avons aussitôt vu ce problème avec nos services techniques, indique l'élu qui reconnaît que le spectacle de ces pigeons morts ou pris au piège n'est pas satisfaisant. Les employés municipaux vont regarder de façon plus attentive si des pigeons sont pris dans les filets et les libérer. » De nombreux dégâts causés par la fiente

Mais Alain Hortus estime qu'il est impossible d'enlever le grillage censé interdire l'accès aux volatiles. « Nous étions dans l'obligation de l'installer ainsi que des piques sur les piliers car les pigeons entraient carrément dans la salle de spectacle. Ils volaient dans l'enceinte pendant les manifestations. »

D'une façon plus générale, la ville de Gaillac comme de nombreuses communes est confrontée aux dégâts faits par ces oiseaux. « Lors du dernier orage, nous avons eu des inondations à la trésorerie et au niveau de la salle des mariages, à cause des gouttières totalement obstruées, souligne l'élu. Par endroits, nous avons relevé près de 15 cm de fiente de pigeons. »

Le bâtiment Don Vayssette est également fortement impacté par les dégâts des volatiles.

Si le problème est récurrent, Alain Hortus n'a pas connaissance d'un plan de lutte contre le pigeon sur Gaillac. « Nous effectuons des nettoyages réguliers. Il y a aussi eu des battues organisées sur le secteur. Quant à la proposition de la bloggeuse de distribuer des granulés contraceptifs, on ne peut pas avoir un employé municipal qui donne ces graines. Si une association ou cette bloggeuse est prête à le faire, nous lui ouvrons les portes de nos bâtiments publics sans difficulté. »



Lundi, on pouvait apercevoir une dizaine de carcasses de pigeons et d'autres vivants mais prisonniers du filet. /Photo DDM/P.G.

Bordeaux

Source : www.sudouest.fr

Au chevet des pigeons

Publié le 02/08/2011

La députée Michèle Delaunay réclame la fin du gazage des pigeons et l'installation de pigeonniers urbains. Une option que les services de la Ville étudient de près.

«Le sujet est modeste, mais il intéresse, outre les pigeons eux-mêmes (!), de nombreux Bordelais », commente Michèle Delaunay, en marge d'un courrier qu'elle vient d'adresser à Alain Juppé pour demander à la mairie de privilégier des « méthodes douces » dans son traitement du plus citadin des volatiles.

Citadin, mais pas toujours urbain : tous les Bordelais n'apprécient pas les salissures dont ces oiseaux, parfois méchamment qualifiés de « rats volants », maculent l'espace public. Quant à la longue mélopée de leurs roucoulements...

Régulièrement interpellée sur ce sujet, notamment en conseil de quartier, la Ville a jusqu'ici choisi la manière forte : capture et gazage.

« La prolifération des pigeons peut poser trois types de problèmes : pour les bâtiments (ils dégradent l'habitat), **pour la santé (ils véhiculent des germes)**, et pour la biodiversité, qu'ils peuvent déséquilibrer en prenant le dessus sur d'autres espèces... d'autant qu'il y a toujours eu à Bordeaux, ville portuaire équipée de silos céréaliers, une présence massive de pigeons, explique Philippe Latrille, directeur du service d'hygiène et de santé à la Ville. Aussi menons-nous, une dizaine de jours par an, des campagnes de captures. **L'an dernier, nous avons neutralisé environ 9 000 pigeons** ».

Euthanasiés au CO2

Rappelons comment se passent ces campagnes : un vaste filet s'abat pour happer des pigeons préalablement appâtés par des graines ; ainsi saisis, les volatiles sont mis en cage, puis euthanasiés au CO2 chirurgical. « Cette méthode permet d'agir de manière localisée, là où les riverains signalent un gros problème », précise Joël Paillé, qui, depuis trente ans, travaille pour la Ville sur cette mission. D'ailleurs aujourd'hui même, ce mercredi matin, il doit officier place Fernand-Laffargue, où 500 pigeons ont été recensés. C'est beaucoup !

Michèle Delaunay propose pour sa part de canaliser plutôt que d'éliminer. Comment ? En dressant des pigeonniers urbains, sur le modèle des « pigeonniers contraceptifs » déployés à Paris (lire ci-dessous). Dans ces abris haut perchés, les pigeons pondent, mais une personne est chargée de secouer vigoureusement les œufs, de sorte que ces derniers n'éclosent pas. « Ce dispositif présente l'avantage de fixer la population et de concentrer les désagréments, d'autant que les colombins sont fidèles, ils s'accoutument vite... estime la députée socialiste. Le gavage de milliers d'oiseaux ne peut être une solution acceptable. Une fois qu'une partie de la population est éliminée, il reste davantage de lieux de nidification et de nourriture pour les autres, ce qui favorise, au final, la reproduction ».

Un pigeonnier en vue

L'option du pigeonnier est également soutenue par la Ligue de protection des oiseaux, dont la chargée de mission, Magali Contrasty, explique : « Il y a des alternatives au gavage, le pigeonnier, qui se développe en France, en fait partie, et c'est un procédé nettement plus respectueux des animaux. On peut aussi penser à l'introduction de rapaces comme le faucon pèlerin, un très bon moyen de régulation. Quand il y a un faucon pèlerin quelque part, je peux vous dire qu'il y a zéro pigeon à l'entour ! »

Pour revenir au pigeonnier, la mairie n'est pas fermée à cette hypothèse. Elle l'étudie même de près : le marché qui la lie à la société Sacpa, spécialisée dans la capture des animaux en ville, a été renouvelé l'an dernier pour trois ans, et le nouveau contrat prévoit noir sur blanc la pose d'un pigeonnier. « Nous réfléchissons sur sa localisation », note Philippe Latrille. « Face aux pigeons, il faut utiliser une conjugaison de solutions : capture, pigeonniers... estime Joël Paillé. Et ne pas oublier que la nature est toujours la plus forte. »

Actualités juillet 2011

Tueries continues.

Châteaudun

Source : [Rassemblement Pour le Droit à la Vie des Oiseaux RDVO](#)

Témoignage

Publié fin juillet 2011 par RDVO

Bonjour,

Je vous transmets ce mail avec en pièce jointe des photos et une petite vidéo sur un cas de maltraitance de pigeons pour que vous portiez une plainte. Mon numéro de téléphone : 06 xx xx xx xx.

Le xx/07/2011 en me baladant j'avais décidé de visiter le château de Châteaudun. Après avoir payé mon entrée (7 euros) et accédé dans la cours réservée aux visiteurs, je vis dans la tour « Escalier Renaissance » une chose étrange. Au niveau du troisième étage protégé par un filet tendu des pigeons volant dans tous les sens qui cherchaient manifestement à s'échapper.

SUITE

Srasbourg

Source : [CREDO Pigeons](#)

Pitié pour les pigeons !

Publié le 26 juillet 2011 par credopigeons

Lettre reprise par les DNA le 17.07.2011.

[...] Des pigeons sont régulièrement enfermés vivants dans les faux plafonds du centre commercial de l'Esplanade à Strasbourg. De nuit, en percevant les bruits sourds de leurs pas, on est alors envahi par un sentiment de terreur, tant l'impression de détresse est palpable.

Cette situation s'est malheureusement reproduite il y a quelques jours. En outre l'Association CREDO Pigeons a découvert il y a quelques semaines à Strasbourg une quarantaine de pigeons morts dans le grenier d'un immeuble venant d'être légué à une Œuvre. Plusieurs pigeons, enfermés dans l'appartement situé sous les combles, ont été sauvés de justesse d'une mort atroce, contrairement à d'autres, gisant sur le sol. Une fenêtre venait d'être remplacée par le nouveau propriétaire.

Quand offrira-t-on à ces oiseaux l'alternative douce et éthique des pigeonniers contraceptifs qui réconcilierait enfin les amis et les ennemis des pigeons ?

Alice SCHOTT, Strasbourg
Membre de CREDO Pigeons.

Bruxelles

Bruxelles: vol de bébés pour remplacer la stérilisation des pigeons?

Source : <http://www.rtl.be>
25 Juillet 2011 16h56

Le SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) est spécialisé dans la capture et l'extermination des animaux errants. Chaque année, l'entreprise capture 3.000 pigeons dans la capitale, les envoie à Paris pour les stériliser, avant de les réexpédier à Bruxelles.

Christian Ceux ne renouvellera pas le contrat entre la Ville et la société parisienne car il voit des "zones d'ombre quant à la légalité de l'opération et au transport des volatiles de la Belgique vers la France".

Comme alternative, Gaïa plaide pour l'installation de pigeonniers contraceptifs, où les pigeons peuvent se reproduire et pondre des œufs qui sont ensuite remplacés par des leurres. "Cette méthode de contrôle des naissances est une alternative efficace aux abattages massifs et aux stérilisations", explique Gaïa.

La Ville de Bruxelles ne stérilisera plus les pigeons

Source : <http://www.rtf.be>
lundi 25 juillet 2011 à 17h14

Au début de cette année, le Groupe d'Action dans l'Intérêt des Animaux (GAIA) dénonçait la stérilisation des pigeons, décidée par la Ville de Bruxelles et confiée à une société en France. GAIA estimait que cette opération se faisait dans de mauvaises conditions pour l'animal, en l'occurrence sans anesthésiants. La Ville réfute ces accusations, mais elle a tout de même mis fin au contrat qui la liait à cette société. Après sept ans, elle renonce ainsi à la stérilisation des pigeons.

Après les révélations de GAIA, qui avait filmé les opérations en caméra cachée, la Ville de Bruxelles a envoyé son vétérinaire sur place. Celui-ci n'a détecté aucun problème: les pigeons étaient anesthésiés comme il fallait. Toutefois, envoyer des pigeons belges se faire stériliser en France alors que c'est interdit chez nous pose des problèmes de légalité. Christian Ceux, échevin de l'Hygiène, précise: "Effectivement, les juristes de mon service, après examen, ont estimé qu'il n'y avait pas de certitude quant à la légalité de l'opération. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au Collège, qui m'a suivi, de mettre fin au contrat."

Ce contrat désormais annulé, la Ville ne sait pas encore ce qu'elle fera pour tenter de limiter la croissance des populations de pigeons. L'échevin a commandé une étude à son administration. En tout cas, il n'y a pas de solution miracle. Mario Ninane, administrateur de la Ligue pour la protection des oiseaux, explique: "La stérilisation ne sert pas à grand-chose. En fait, les premiers responsables sont les colombophiles puisque, chaque week-end, on procède à des lâchers de milliers de pigeons et il en y a des dizaines, voire des centaines qui se perdent et qui viennent rejoindre les pigeons des villes. Donc, les solutions seraient de limiter les lâchers de pigeons, éventuellement de construire des pigeonniers là où on peut les nourrir et, éventuellement, contrôler les naissances."

Toutefois, le contrôle des naissances est une solution que la Ville juge impraticable et trop coûteuse. Elle pourrait, en revanche, avoir recours à des campagnes ponctuelles d'élimination pour protéger des bâtiments comme l'Hôtel de Ville de la Grand-Place.

Pierre Vandenbulcke – Delphine Wilputte

Ceux renonce à la stérilisation des pigeons

Source : www.telebruxelles.net
Le 20/07/11

Christian Ceux, Echevin de l'hygiène de la Ville de Bruxelles, a décidé de mettre un terme provisoire à la stérilisation des pigeons. Il a décidé de ne pas reconduire le contrat qui liait la Ville de Bruxelles à la société française "SACPA", où les oiseaux étaient stérilisés, car des zones d'ombres subsistent quant à la légalité de l'opération et au transport des volatiles de la Belgique vers la France. Dans son communiqué de presse la Ville de Bruxelles précise qu'elle cherche "des solutions alternatives adéquates à cette problématique.

Saint-Romain-le-Puy

Source : www.leprogres.fr

Régulation de la population des pigeons de clocher

Le 19/07/2011

Le maire s'adresse aux sociétés de chasse de la commune en leur demandant de s'organiser afin de réguler la population des pigeons de clocher devenue ...

Sète

Source : www.midilibre.fr

La "femme aux pigeons" agace ses voisins

12/07/2011, 06 h 00

Elle est réglée comme une horloge. Depuis 2008, quatre fois par jour (6 h, 13 h, 16 h et tard le soir), une locataire de la rue de l'Égalité dépose sur le coin du trottoir des coquillettes, du riz et divers autres aliments. Pour les pigeons de son proche voisinage. Gras comme des banquiers suisses, ils digèrent ensuite tranquillement sur le toit de l'immeuble et de celui d'en face. Pour un festival de fientes qui n'est visiblement pas du goût des riverains.

"On en a marre, clament-ils. On est maintenant obligés de vivre reclus, les fenêtres fermées pour éviter les odeurs et éviter que les oiseaux entrent dans la maison." D'ailleurs, pas plus tard que le 21 juin, deux pigeons se sont introduits dans l'appartement d'une

personne gravement malade. "Elle a dû demander l'aide d'une voisine pour les faire partir et payer la désinfection totale de son logement", déplore Sylvie Battais, l'une des voisines, appuyée par son syndic. Un syndic qui se dit prêt à lancer une action en justice. "C'est un problème de salubrité publique", martèlent les voisins dans une énième lettre au maire.

Du fait que le nourrissage des volatiles est interdit en vertu d'un arrêté municipal de 1993, la "femme aux pigeons" serait donc en infraction. Sauf que, hormis un courrier envoyé courant 2010 et une contravention de 11 €, la Ville n'a plus bougé. "On est à la limite du système", reconnaît un élu.

Paris

Source : courriel reçu

Témoignage

Le 09/07/2011

Bonjour. J'aime les pigeons je les trouve très intelligents. J'ai eu des lettres recommandées de mon syndic d'immeuble à la suite de plaintes de voisins qui voyaient 1 ou 2 pigeons sur mon balcon, sans compter la gardienne qui surveille si un moineau ou un pigeon ne se pose pas sur mon balcon. Cela m'est devenu intolérable et j'ai la haine de ces gens-là !!! J'ai peur de me faire renvoyer ! J'habite cet immeuble depuis 15 ans et mon voisin que je n'ai jamais vu de ma vie me dit : "je vais porter plainte au syndic !" La bêtise humaine est sans limites; néanmoins je continue à nourrir les moineaux et les merles et un vieux pigeon en cachette, dans la peur de cette pute de gardienne et des voisins (mon balcon donne sur un jardin privé). Bonne journée, aux amis des oiseaux et à tous les animaux à plumes et à poils !

Annemasse

Source : <http://www.ledauphine.com>

Les pigeons sont malades à Annemasse

Article paru le 08/07/2011 à 12:37

Depuis début juin, une forte mortalité est constatée chez les pigeons à Annemasse. Les résultats des premières analyses effectuées par la direction départementale de la protection des populations ont confirmé vendredi 8 juillet ce qui était craint : les oiseaux sont atteints du paramyxovirus aviaire de type 1, spécifique aux pigeons.

Cette épidémie n'a pas de conséquence pour l'homme, sauf qu'il ne faut bien entendu pas toucher les animaux morts ou malades sans porter de gants.

Le nourrissage des pigeons est depuis longtemps très réglementé à Annemasse. Seules les graines contraceptives délivrées par la commune sont autorisées.

Cette épidémie a déjà frappé depuis le début de l'année à Genève et Chambéry.

